This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

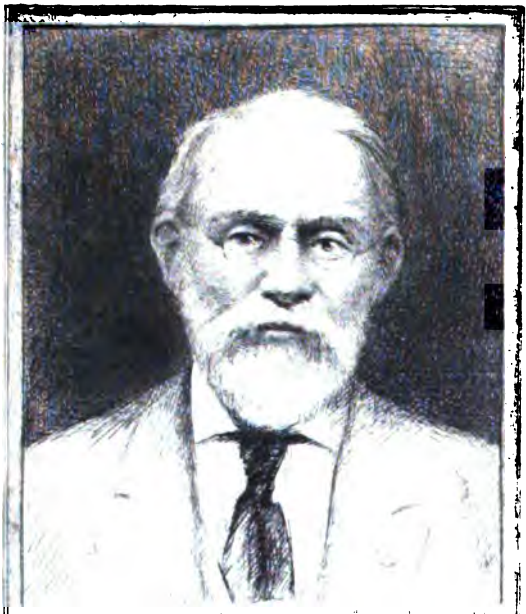

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

D
8
.T
H.

ESSAI

CHRONOLOGIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE TOURNAY.

ESSAI

CHRONOLOGIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE TOURNAY;

PAR

M. HOVERLANT DE BEAUWELAERE,

propriétaire, ex-législateur.

Orné du portrait de l'auteur.

TOME CI, 2me. Partie.

A TOURNAY,

CHEZ L'AUTEUR, quai de l'Arsenal.

1831.

Trois exemplaires ayant été déposés, je poursuivrai les contrefacteurs d'après la loi.
Tournay, 1831.

ERRATA

Du volume 101, 2me. partie.

Page 50, ligne 3, au lieu de *Gismot* lisez *Guilmot*.

254, ligne 5, lisez cette ancienne *paroisse*.

255, ligne 16, lisez *subreptife*.

265, ligne première, après le mot célébrer, ajoutez *la messe*.

266, ligne 12, au lieu de bolourdises lisez *balourdises*.

277, ligne 8, lisez *subreptife*.

282, ligne 7, au lieu de subrogation lisez *subreption*.

Dunning
Nigloh
9-9-36
32991

ERRATA.

304, ligne 8, au lieu de l'archidiocèse, lisez *l'archidiocana*.

332, ligne 11, au lieu de sarrasme, lisez *sarrasile*.

350, ligne 6, au lieu de pòrphin, lisez *porphire*.

359, ligne 10, au lieu de Gaulier, lisez *Caulier*.

362, ligne 9, au lieu de posé, lisez *pose*.

372, ligne 11, lisez *Dom Gaston-Spinola*.

376, ligne 1re. au lieu De

ERRATA.

Nerville, lisez *De Surville.*

381, ligne 1re., au lieu de Omoran, lisez *Omoran.*

382, ligne 7, aprés les mots, la même année 1814, *ajoutez :* Aujourd'hui 1832, colonel d'un régiment d'infanterie anglaise.

406, ligne 5, au lieu de Beaulieu, lisez Baulin.

FIN DE L'ERRATA.

ÉPIGRAPHE

Du volume 101 ; 2me. partie.

Urbs erat et potens scaldis , conterminæ ripæ, nomine Tornacum.

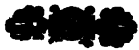

HISTOIRE

DE TOURNAY.

La démolition successive de l'abbaye de Saint-Martin et de sa superbe basilique, celle de l'hôtel-de-ville et de l'église paroissiale de Saint-Pierre, plus la démolition des églises des révérends pères Carmes et des Dominicains, qui, par leurs éleva-

tions et la beauté de leurs architectures attiraient les regards attentifs des connaisseurs, ont, depuis le commencement du dix-neuvième siècle, changé notablement la situation topographique de Tournay.

Le nombre et la configuration des rues, places et marchés, les niveaux de son site, tout a été inconsidérement bouleversé sous l'administration de feu Henri Derasse, bourgmestre de Tournay, y décédé le premier février 1818.

A dater de l'an 1804, des rues isolées et désertes ont été pavées à neuf, tandis que les

rues de passage étaient négligées, telles que les rues de la planche et du petit cuvoir qui restent dépavées depuis vingt-ans.

Ce magistrat despote et inexpert, durant son administration de quatorze années, se complut à accumuler en ce genre, comme dans toutes les branches de son administration, *sottise sur sottise*, dépenses inutiles et imprévoyantes.

Au lieu d'envisager le *réhaussement* des rues dans son ensemble et dans son contact avec les rues voisines, en harmonie avec celles du quartier approximant, il faisait niveller une

rue sans prendre aucune de ces sages préméditations ;

Il fallait donc après coup, défaire l'ouvrage, pour ne pas voir des hauts et des bas de quelques pieds, ce qui sautait aux yeux et inspirait la pitié.

L'on voit encore les traces de ces grosses sottises, aux rues de l'écorcherie, codiau et autres.

Ce magistrat fougueux et sans instruction a cependant cru s'immortaliser par ces étranges, coûteuses et imprudentes extravagances !

Ce nouvel Omar fit démolir la

basilique de Saint-Martin et l'hôtel-de-ville.

Sur ces débris il créa un parc *inutile* et dispendieux et causa ainsi à la ville une dépense de deux millions de francs.

Au lieu d'employer ces deux millions à payer les créanciers de *la ville*, on dilapida ses deniers à créer un gazon de quelques mille brins d'herbe, qu'on décora du nom de *parc*.

Aussi, Monsieur Delhaye, échevin, dans sa lettre motivée de démission, au mois de novembre 1821, disait :

« Qu'il ne pouvait pas davan-
» tage, sans blesser sa conscience,
» être témoin de tous les genres
» de dilapidations de deniers qui
» signalaient son administration.

Tournay possède de superbes promenades.

Celles des quais de l'arsenal, des quatre bras et de Waterloo sont les plus belles et les plus agréables qui soient en Europe.

Un parc était donc inutile et une cinquième roue à un chariot.

Le fougueux Derasse l'avait conçu, et il fit dépenser inu-

tilement deux millions de francs à notre ville de Tournay pour l'exécution de ce *fameux parc.*

De plus, il fit un tort de plus d'un million, en démolissant l'église et l'abbaye de St.-Martin, ainsi que l'hôtel-de-ville et ses vastes dépendances dont les bâtimens, en temps de guerre, étaient une ressource pour loger les troupes, à la décharge des habitans et servir aussi d'hôpitaux.

Mais peut-on parler raison à des insensés et à des jeunes et *inexperts* magistrats surtout, re-

vêtus si imprudemment du pouvoir municipal !

Au lieu de ces beaux monumens de la sagesse et de la munificence de nos ayeux, Derasse a créé et acheté des ruines pour quatre millions, et cinq à six rues pour aborder son chétif et ridicule parc.

Celle qui traverse l'hôtel-de-ville ancien et qui y conduit, se nomme la *rue des ânes bâtés.*

Celle plus haut, abordant à la rue Saint-Martin, s'appelle la *rue des 4 millions.*

Celle plus haut la *rue des vandales.*

Enfin celle y abordant par le *haut* de la rue des jésuites, *la montagne de la folie.*

Avant ces bouleversemens, Tournay, était divisé en deux cent dix-neuf ruages ou connétablies, dirigées chacune par un connétable toujours probe et honnête.

Ce connétable était présenté par les habitans du ruage au magistrat qui le nommait.

Ce connétable maintenait le

bon ordre et prévenait le magistrat des désordres qui pouvaient avoir lieu dans son ruage.

Cette sage et prévoyante institution et mesure de police municipale avait été établie par les romains à Tournay, depuis 18 siècles.

Elle fut maintenue sans interruption jusqu'en 1798, que les jacobins parisiens l'y supprimèrent.

En effet, Victore (*tranquillus*) sécrétaire de l'Empereur Adrien, nous assure que les romains

avaient établi dans les villes de leur domination, un commissaire pour chaque ruage.

Ce commissaire était choisi par les bourgeois dudit ruage, pour y maintenir la police sous la surveillance du magistrat.

On appelait ce commissaire de *ruage magister*.

Voyez *Cornelii cornepotis tranquilli, libri six, de Nerone, libri 2, cap. 33, page 108, édition de La Haye*, 1656.

Les français ont détruit cette sage et paternelle institution, et

nous ont donné en remplacement deux commissaires de police.

L'un, le sieur Lefebvre, ci-devant marchand, au bas de la rue des chapeliers, aujourd'hui retiré rue de l'épinette, est un homme pédant et quelquefois arrogant, mais cependant instruit et prudent.

L'autre, le sieur Ducoulombier, mort en 1828, était un jeune *blanc bec*, un ivrogne et un libertin.

Notre topographie serait incomplette si nous ne donnions pas ici la description des diverses enceintes et fortereses de Tournay.

Fortifications, murailles, châtelains divers dans Tournay, etc.

PREMIÈRE ENCEINTE.

Elle existait avant Jules-César, consistait en madriers entrelacés, de terre brute avec de la terre glaise prenant de la rue dite des fossés, joignant l'Escaut, remontait la rue des chanoines (*dite des châtelets anciennement*), gagnait la rue de cologne, telle dite perdue, l'ancienne abbaye de Saint-Médard, roc-Saint-Nicaise, traversant la rue Saint-Martin, les hôtels d'Ennetières, Saint-Genois, l'hôtel-de-ville, la rue de la Tête-d'or, partie de la

rue des jésuites, celle des carliers.

Voyez histoire de Tournay, par Mr. Hoverlant De Beauwelaere, volume 1, page 99.

DEUXIÈME ENCEINTE.

Cette enceinte fut construite en 1015, aux frais des habitans, et s'agrandit de partie des paroisses de Saint-Piat, de Saint-Brice et de Saint-Pierre.

Voyez histoire de Tournay, par Mr. Hoverlant De Beauwelaere, volume 3, page 133.

Volume 4, page 37.

Agrandie au 12e. siècle, jusqu'au pont-à-l'arche, la rue des moulins et jusqu'au rieu de marvis.

Voyez histoire de Tournay, par Mr. Hoverlant De Beauwelaere, volume 9, page 285.

TROISIÈME ENCEINTE.

Les fortifications, rive droite de l'Escaut achevées, et non enveloppent, en 1201, toute la paroisse Saint-Brice.

Voyez histoire de Tournay, par Mr. Hoverlant De Beauwélaere, volume 10, page 86.

En 1314, à l'instance des rois de France, les habitans, à leurs frais, garnirent de tours et fossés, complétement son cordon, muraille qui prenait depuis l'Escaut, à l'abbaye de St.-Martin, jusqu'auprès des récolets ; elles coûtèrent lors à la ville, trois millions trois cent trente-quatre mille quatre cent soixante-douze livres onze sols tournois, de nos jours : antérieurement elles furent restaurées en 1277, depuis le floc-à-brebis, rive gauche de l'Escaut, paroisse de la Magdelaine, jusqu'à la porte de Lille, aux frais des habitans de Tournay, qui, en sus, s'engagèrent de payer

au roi, soixante-dix mille trois cent trente-trois florins trois sols de nos jours, annuellement pour leur entretien.

Voyez histoire de Tournay, par Mr. Hoverlant-De Beauwelaere, volume 10, *page* 251.

volume 16, *page* 37.

L'an 1298, fut construit le pont-à-l'arche, sur l'Escaut, qui, bien garni de tours, garantit et défendit Tournay puissamment, au siége de 1340 : c'est à ce pont que finissait alors l'enceinte des fortifications.

Voyez histoire de Tournay, par

Mr. Hoverlant De Beauwelaere, volume 16, page 37.

QUATRIÈME ENCEINTE.

En 1338, les fortifications de Tournay, furent prolongées et achevées jusqu'à la tour dite des sots, rue de marvis, paroisse de Saint-Brice, démolie en 1772; l'on en transféra les insensés au pavillon des officiers de la caserne de la paroisse Saint-Jean; elle était défendue par une tour, des fossés et un pont-le-vis.

En 1338, rive gauche de l'Escaut, les fortifications de Tour-

nay, finissoient à la rue des jésuites, où étoit la porte de Lugne, vis-à-vis la rue delture, à la paroisse Notre-Dame, à la porte dite de la poterie, aujourd'hui rue de Paris, près de la rue de la tête-d'or, à la paroisse de la Magdelaine, près de la porte dite du bordel, au bas de la rue des *augustins* et de celle dite *floc-à-brebis*.

Voyez histoire de Tournay, par Mr. Hoverlant De Beauwelaere, volume 12, *page* 251.

L'an 1343, l'on acheva la construction de la tour dite blan-

dinoise aujourd'hui existante sur le rempart près la porte de Lille.

Voyez histoire de Tournay, par Mr. Hoverlant De Beauwelaere, volume 13, *page* 5.

CINQUIÈME ENCEINTE.

Henri VIII, roi d'Angleterre, souverain de Tournay, de 1513 à 1518, agrandit le château de Saint-Pancrace, situé à Tournay, rive droite de l'Escaut, en la paroisse de Saint-Nicolas – Du Bruisle ; il y fit construire la grosse tour sur le rempart, vis-à-vis le marché au bêtes, cette tour fut

achevée en 1517; il y employa à cette effet cent cinquante mille écus par an, pendant 5 ans, produit des subsides que Tournay, *lui fournissait.*

Voyez histoire de Tournay, par M. Hovertant De Beauwelaere, volume 27, page 184.

SIXIÈME ENCEINTE.

Charles-le-Quint, de 1522 à 1551, fit agrandir l'enceinte murailléé de Tournay, comme on la voit aujourd'hui 1832, sauf la citadelle et le château Du bruile comme il sera dit ci-après, il

fit démolir, en conséquence, la porte de ferin-dubus, au milieu de la rue de cologne, à l'endroit où demeure la veuve Brunfaut, plombier.

Plus, la porte des maux, ou du malle rue, de ce nom, au haut de la rue perdue.

Plus, la porte de primes, rue St.-Martin, vis-à-vis l'hôtel d'Ennetières, démolie partiellement en 1551, et complétement en 1667.

Voyez histoire de Tournay, par Mr. Hoverlant De Beauwelaere, volume 14, page 87.

Volume 13, page 107.

SEPTIÈME ET DERNIÈRE ENCEINTE.

En 1669, Louis XIV, deux ans après avoir pris Tournay, fit *démolir* le château de Saint-*Pancrace*, dit de Saint-Nicolas. Du bruisle, qu'il vendit deux cent mille florins, au magistrat de Tournay, à employer à la construction de la citadelle parmi exemption de *subside* et *logement* de gens de guerre, pendant sept années.

Le château de Saint-Pancrace, *était* situé à la rive droite de l'Escaut, et s'étendait depuis le quai de l'arsenal jusques près la rue des jardins, paroisse Saint-Brice.

l'on en voit des vestiges à l'hôtel de Monsieur De Rasse, maire, près les capucins, et où était le fort l'anglais.

Ce monarque fit démolir à la rive gauche de l'Escaut, la porte dite de Sainte-Catherine, située aujourd'hui paroisse de Saint-Piat, vis-à-vis les rues de bève et merdenchon, pour y construire un peu plus loin, l'esplanade d'aujourd'hui, qui conduit à la citadelle, et reculer les fortifications de ce côté jusqu'à la porte de Valenciennes, comme on la voit aujourd'hui (1833).

Voyez cet ouvrage volume 14, page 87.

TOURNAY et ses CHATEAUX.

La ville de Tournay contenait anciennement, avant l'érection de la citadelle, et dans son enceinte actuelle, quatre forteresses, savoir :

Le châtelet, dit *Castellarium*, le château, dit *Castrum Sancti Petri*, le fort rouge, *the* perdue, et le château de Saint-Panorace, dit *de Saint-Nicolas-Dubruisle*.

Le châtelet, dit *Castellarium*, appartenait aux évêques de Tour-

nay, depuis la donation de Chilpéric à Chrasmer, en 575, prenait depuis le bas la rue des chorraux, donnant vers l'ancien marché aux poissons, traversait le haut de la rue des orfèvres, comprenait l'évêché actuel, et finissait vers le marché aux poteries, se prolongeait en se reversant à travers la placette de l'évêché, descendait la rue du four-chapitre, et allait rejoindre le bas de la rue des chorraux, dite anciennement du châtelet.

L'on en voit encore les traces dans les maisons desdites rues;

Les orfèvres, qui dépendaient

des officiers de la monnaie des évêques de Tournay, s'y établirent depuis, en la rue de ce nom :

Ces prélats souverains y faisaient battre monnaie à leur coin jusqu'en 1320, que Guy de Boulogne, évêque de Tournay, céda ses droits en Tournay et Tournésis, à Philippe-le-Long, Roi de France.

Clovis, en 486, y fit, dit-on, sa demeure.

Voyez cet ouvrage, volume 1, pages 63, 130.

Volume 22, page 63.

Castrum Sancti Petri, dit *le château Saint-Pierre*, situé en la paroisse de ce nom;

Il commençait au bas de la rue de la lanterne, suivait cette rue jusqu'à l'Escaut aux moulins anciens dit de l'évêché, aujourd'hui rue de la triperie.

Il comprenait, au huitième siècle, partie de l'hôpital notre-dame actuel, remontait en partie sur et vers les hôtels Leclercq, Verdure et De Carnin, (depuis Morel), d'où il rejoignait ensuite ladite rue de la lanterne à la maison de l'épicier Delmarle.

Les rois de France s'en étaient réservés la propriété, puisqu'en 819, Louis-le-Débonnaire en donna une partie au chapitre de Tournay qui en fit l'hôpital Notre-Dame.

Il existait dans ce château, vers la paroisse Saint-Pierre, un couvent de religieuses;

Elles furent dispersées en 881 par l'invasion des normands, mais elles s'y rétablirent en 912.

Elles furent supprimées et chassées de leur monastère par l'évêque *intrus* de Tournay, Fulcher, en 955.

Les fortifications de ce château, démolies par les normands, en 881, furent comblées en 912.

Le fort rouge, rue perdue, était un petit château bâti sur la pointe en pente élevée de cette rue, ce qui se déduit de sa grande longueur;

Il s'étendait jusques sur les derrières du jardin du tripot, aujourd'hui le vauxhall.

Charles-le-Quint, dès l'an 1521, et ses successeurs jusqu'en 1667, y firent battre monnaie.

Louis XIV qui supprima l'hô-

tal des monnaies de Tournay, en 1668, fit démolir tout-à-fait le fort rouge et combler ses fossés qui étaient dans la rue perdue.

L'on voit que le fort rouge fut construit au onzième siècle, rive gauche de l'Escaut; son étendue n'est pas bien déterminée.

Voyez cet ouvrage volume 1, *pages* 74, 75.

Château de Saint-Pancrace, dit *de Saint-Nicolas-Dubruisle*, rive droite de l'Escaut, originairement appelé l'île Saint-Pancrace.

Les premiers fondemens en

furent jetés en 804, par le père d'Héloïde, premier comte et châtelain de Tournay.

Elle fut mariée en premières nôces à un seigneur qui prit aussi le titre de comte de Tournay.

De cette conjonction p... i Rodulphe.

En secondes nôces, Héloïde épousa Rotgaire, premier du nom, comte de Laon et de Tournay, d'où issut Rotgaire II, comte de Tournay, après le décès de Rodulphe Ier., son frère utérin, en 926;

Il l'avait fortifié plus régulièrement dès l'an 900.

C'était un fief qui, en 1146, relevait des évêques de Tournay.

Arnould, onzième châtelain de Tournay, bâtit et fonda dans ce château, en 1231, la paroisse de Saint-Nicolas, comme on la voit aujourd'hui.

L'an 1287, le château Burbruile était encore tout-à-fait séparé par ses fortifications particulières, de celles de Tournay.

L'an 1313. Baudin de Lan-

des, quatorzième et dernier châtelain de Tournay, vendit et échangea cette forteresse avec tous ses droits de souveraineté en Tournay et Tournésis, à Philippe-le-Bel, roi de France, contre les terres et seigneuries de Landas, Bouvignies et Wannehain, érigées lors en une seule baronie, indépendante et indivisible, sauf le sort souverain.

Édouard III, roi d'Angleterre, momentanément maître de ce château, lors du siège de 1340, en étendit les fortifications depuis et y compris le couvent de Saint-André, jusques et y com-

pris l'hôtel de Monsieur Derasse, près de la rue des jardins, à l'endroit encore appelé de nos jours *le fort l'anglais.*

Henri VIII, roi d'Angleterre, de 1513 à 1518, l'agrandit jusqu'à la porte dite du château et y construisit la fameuse et magnifique tour de ce nom ;

Il y sacrifia pendant cinq ans qu'il *posséda* cette ville, les cinquante mille écus annuellement que lui donnait la ville de Tournay, pour aides et subsides ordinaires et extraordinaires.

Louis XIV démolit ce château en 1669, et le vendit à la ville, deux cents mille florins;

Il s'étendait jusqu'à l'Escaut, depuis le fort l'anglais jusqu'à l'arsenal.

L'on voit d'une déclaration royale du mois de janvier 1674, que les religieuses de Saint-André jouissaient de leur nouveau local, à l'endroit du vieux château Durbuisle;

Ce monarque y laissa subsister la poterne y bâtie, et même on l'a dit en 1231.

Voyez cet ouvrage, vol. 2, *page* 216 ;

Volume 3, *page* 19 ;

Volume 6, *page* 23 ;

Volume 10, *page* 123 ;

volume 12, *page* 130 ;

volume 27, *page* 181 ;

volume 68, *page* 5 ;

volume 69, *pages* 91, 92 ;

CITADELLE DE TOURNAY.

Elle fut construite par Louis XIV ; dès l'an 1669 ;

La paroisse Sainte-Catherine fut démolie à cet effet.

En jettant les fondemens, l'on y trouva des tombeaux, des urnes, des lampes et monnaies romaines ;

Les couvens des sœurs-noires et des sœurs-grises furent également démolis et transférés.

Elle fut achevée en avril 1674, et coûta deux millions cinq cent mille soixante-dix-sept livres dix-huit sols deux deniers tournois, (faisant de nos jours, trois millions de livres tournois ;

La duchesse de la Vallière y accoucha en 1671, du duc de Vermandois ;

Bâtie sur les plans du maréchal de Vauban, et exécutée par le chevalier de Mégaigny, par le traité de Chambord, du 16 septembre 1669 :

Tournay donna cent mille florins, et le Tournésis pareille somme pour sa construction, en obtenant chacun un agrandissement de territoire, et Tournay, cent mille francs en sus, par résolution des consuls, du 23 septembre 1692, et le Tournésis encore alors soixante-dix mille francs ;

Louis XIV y employa aussi les

deux cents mille florins que lui donna le magistrat de Tournay, pour prix du château de Saint-Nicolas-Dubruisle, à charge de démolition ;

Ainsi Tournay et le Tournésis, contribuèrent pour plus d'un tiers du coût de la construction de la citadelle de Tournay, savoir :

Quatre cents mille florins tournois, faisant sept cent trente-quatre mille six cent vingt-quatre livres tournois.

Item, cent soixante-dix mille livres tournois.

Total, neuf cent quatre mille six cent vingt-quatre livres tournois.

Cette citadelle fut prise en 1709, par les alliés, commandés par le prince Eugène et le duc de Marlbourouq;

Elle sauta par la trahison de quelques bandits vendus à la France, en juin 1745, et fut rendue à Louis XV, le 19 juin dito;

Les autrichiens cherchèrent en vain à la rétablir en 1792, 1793 et 1794;

L'ébranlement en a miné les

fondemens, et en l'année 1814, elle ne pouvait pas tenir deux jours contre six mille hommes avec du canon.

Voyez cet ouvrage, volume 69, *page* 92 ;

Voyez encore histoire manuscrite de Tournay, volume 75, 30e. *cahier.*

indépendamment des sommes données pour la construction de la citadelle, les souverains divers qui régnèrent à Tournay, établirent en sus à différentes reprises des impositions pour son entretien.

L'an 1290, Philippe-le-Bel s'empara des impositions municipales de Tournay, pour l'entretien de ses fortifications.

Voyez cet ouvrage, vol. 12, *page* 20.

Il y eut des impositions particulières diverses à Tournay, pour l'entretien des fortifications de Tournay, que les consaux rachetèrent en payant annuellement à Sa Majesté quatre mille florins, comme il se voit du compte de 1788.

Voyez cet ouvrage, volume 16, *page* 87.

L'on voit qu'en 1787, chaque bonnier de terre de l'ancienne banlieue de Tournay, était frappé d'un patard quatre deniers pour l'entretien des fortifications en 1788, et les terres de la nouvelle banlieue de quatre patards au bonnier, audit titre.

Voyez cet ouvrage, volume 16, page 69.

Le vingt-deuxième denier du droit de jauge et d'égard sur la bière, établi d'après les règlemens des consuls, des 17 janvier et 3 septembre 1763, et qui, en 1788, produisit cinq

mille six cent quarante - deux florins deux patards trois deniers, était versé dans la caisse de Sa Majesté, pour l'entretien de ses fortifications.

Voyez cet ouvrage, volume 16, page 66.

Aujourd'hui 1832, la citadelle de Tournay, est achevée.

Sa construction a coûté huit millions quatre cent soixante-cinq mille six cent huit francs, faisant quatre millions quatre-vingt-neuf mille florins de change.

Le génie belge et hollandais, a effacé ici totalement, par la sublimité et la sage prévoyance de cette construction, tout ce que le génie tant vanté de Mégrigni et de Vauban y avait déployé.

Celle achevée par Louis XIV, le 24 août 1674, coûta quatre millions trois cent septante-neuf mille cinq cent quatrevingt livres tournois.

Mais aussi la citadelle construite par Louis XIV n'approchait sous aucun rapport de celle d'aujourd'hui, tant pour

la solidité et aisance que pour la prévoyance et la magnificence.

Pour corriger son côté faible près la porte Valenciennes, on y a fait construire de 1822 à 1825 deux forts qui balayent les approches vers l'Escaut, jusqu'à Chercq et qui rendent ainsi la nouvelle citadelle inabordable.

Voyez cet ouvrage, volume 7e, pages 329 à 344.

Tournay, aujourd'hui 1832, est parfaitement et solidement fortifié dans tout son contour.

Cette ville est, avec sa citadelle, le boulevard de notre royaume vers la France, qui ne pourrait l'attaquer avec quelqu'espérance de succès qu'avec une armée de siège de quarante mille hommes et soixante mille hommes en deux armées d'observations à Cisoing et Fontenoy.

Encore alors, Tournay, fourni de vivres et munitions de guerre, pourrait avec la citadelle, résister pendant trois mois, la famine seule pouvant la réduire.

Dès l'an 1795, Tournay, fut chef-lieu de l'arrondissement de

ce nom, qui comprend pour la justice, Leuze, Ath, Lessinnes, Péruwelz etc, avec villes, bourgs et villages dont la population est de cent quatre-vingt mille habitans.

Depuis 1817, Tournay, sous le rapport administratif, forme le chef-lieu d'un district composé de quatrevingt-trois villages, ayant une population de quatrevingt-un mille neuf septante-trois habitans.

Quoique nous ayions traité la partie historique de Tournay, dans le volume précédent, un

titre ancien et précieux, nouvellement découvert, par le très savant Monsieur Gismot, bibliothécaire de la ville de Douai, donne de grandes lumières sur l'origine des comtes et châtelains de Tournay et de son district.

L'on peut placer l'origine des comtes et châtelains de Tournay au sixième siècle, d'autant que Clovis qui y résidait, mort en 511, imita, ainsi que ses enfans, les romains dans leurs institutions politiques.

Les rois mérovingiens placèrent, à l'instar des romains, des comtes pour gouverner les villes

et leurs districts conquis par eux sur les romains.

L'on voit dans la vie de St.-*Eloi*, évêque de Tournay, né à Cadillac dans le Limousin en 588, décédé en 665, qu'un comte de la race des Francs, nommé *Dobton*, était gouverneur de Tournay, pour le Roi de France Dagobert, auquel il était parent.

» *Aycbat quod* comes *quidam* » *ex genere francorum, cogno-* » *mine Dobton* (*Atho*) *congregatâ,* » *non minimâ multitudine fran-* » *corum, in urbe Tournaco ut* » *erat illi injunctum ad dirimen-* » *das res et actiones.* »

Tournay et son territoire étaient lors appelés *comté de Tournay*, et au huitième siècle, *pagus menapiscus et Tornacum*.

Ce fut alors qu'Heloïde, riche héritière fut mariée en premières nôces à un seigneur que l'on croit avoir été comte de Tournay.

Elle eut de ce mariage un fils nommé Rodulphe, qui, comme son père, fut comte de Tournay, vers la fin du neuvième siècle.

Il mourut l'an 926.

« *Rodulphus comes, filius Helaidis, obiit anno* 926.

(Chronique de Flodoard.)

Il est vrai que Flodoard ne nomme pas Tournay dans ce passage ;

Mais dans ce malheureux siècle et dans le précédent, Tournay venait récemment d'être saccagé, détruit et rendu désert, par les cruelles invasions des Normands ;

Tournay, qui n'existait alors que par ses ruines, n'était pas un endroit assez notable pour être alors nommé sous ce rapport.

Quoiqu'il en soit, ladite Héloïde épousa en secondes nôces

Rotgaire, premier de ce nom et comte du Laonnois.

Ce Rotgaire mourut en 926.

La même chronique de Flodoart s'en exprime en ces termes :

« *Inter Rodulphum regem* » (*Raoul*) *et Heribertum comi-* » *tem, pro Laudunensi comitatu* » *Heribertus que odoni, filio suo* » *dari petebat, concedente illum* » *rege, cuidam filiorum Rotgarii,* » *nomine Rotgario, simultas exa-* *ritur ;*

« *Rodulphus* (*Raoul*) *in bur-*

» *gundium revertitur, cum Rot-*
» *garii filiio, cum uxore suâ,*
» *ad custodiam Lauduni relic-*
» *tis.* »

De cette seconde union d'Héloïde avec Rotgaire, premier de ce nom et comte du Laonnois, provinrent plusieurs enfans, entre'autres Rotgaire II, qui devint comte de Tournay et du Tournésis, par la mort de son frère utérin Rodulphe.

Il succéda aussi au comté du Laonnois, par nomination de Raoul, Roi de France, l'an 927.

Ce Rotgaire II, fut en même temps abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Amand, en Tournésis, et dont il fut l'un des bienfaiteurs.

Ce fut alors qu'Herbert, comte du Vermandois, (Picardie, près Saint-Quentin), outré de ce que le comté de Laon avait été donné par le Roi de France, Raoul, audit Rotgaire II, comte de Tournay et Tournésis; alla l'attaquer au château de Mortagne, (Tournaisis), où il faisait sa résidence.

Il parvint à l'en chasser et détruisit ledit château de fond

en comble, et se mit ensuite à ravager tout le tournésis.

« *Heribertus comes* (ajoute Flodoard) *quandam munitionem* (château de Mortagne) *filiorum Rotgarii quam dicunt mauritaniam* (forteresse de Mortagne) *super scaldim, fluvium, vicepit et domuit.* »

Rotgaire II ne tarda pas à se dédommager de cette perte aux dépens d'Herbert

Ce dernier avait reçu en 930, en foi et hommage d'Arnould Legrand, comte de Flandres,

la chatellenie de Douai, qui appartenait ci-devant à Hugues Legrand, roi de France et de Bourgogne, père de Hugues Capet, et petit-fils de Robert Lefort, (Henaut, vol. 1er., page 111.)

Ledit Hugues Legrand, pour venger cette injustice, vint assiéger la ville de Douai, l'an 931.

Il s'en rendit le maître et la donna avec sa chatellenie, en foi et hommage et à titre de fief relevant de lui comme duc de France, audit Rotgaire II, comte de Tournay et du Tour-

nésis, dont Herbert, comte du Vermandois venait de s'emparer, ce qui diminua notablement la puissance dudit Rotgaire II.

Sur ce, Arnould Legrand, fils de Baudoin et comte héréditaire et souverain de la Flandre, allié et beau-frère dudit comte du Vermandois ayant été informé de cette invasion, vint à son tour assiéger le château de Mortagne en Tournésis et s'en rendit maître.

« *Itaque* (Flodoard) *sub ipsis diebus mauritania munitio* (forteresse de Mortagne) *capitur, ab Arnulfo, filio Balduini* »

Postérieurement, le comte du Tournésis, Rotgaire II, se ligua avec ledit Hugues, le grand duc de France, et avec ledit Herbert, comte du Vermandois.

Il tint le comté de Tournay et du Tournésis en foi, hommage et fief relevant de l'empereur Othon I, contre la feauté et hommage qu'il devait pour le comté de Tournay à Louis IV, dit *d'outre mer*, roi de France, et à son fils Rotgaire, haut suzérain du Tournésis. (973)

Louis *d'outre mer*, indigné de la félonie de Rotgaire II,

vint avec une armée dans le Tournésis, et y prit la forteresse de Mortagne sur Rotgaire II, qu'il fit prisonnier.

Louis *d'outre-mer* rendit depuis la liberté à Rotgaire II; qui dut lui donner des ôtages pour garans de sa féauté.

Ledit Louis *d'outre-mer* rendit ensuite la châtellenie de Douai à Arnould Legrand, comte de Flandres.

Ce monarque rendit au surplus le comté de Laon audit Rotgaire II, et dont ce dernier avait été dépossédé l'an 928.

Ce Rotgaire II, qui depuis fit son séjour à Laon et à Hillon, sur la Meuse, s'engagea dans des guerres éloignées du Tournésis et négligea beaucoup ainsi l'administration de Tournay et Tournésis.

« *Rex Ludovicus, tussiacum super Mosam, cum Villis* (Villis) *ad ipsam pertinentibus quasque Rotgarius* (secundus) *tenebat, ipso reddente recepit, dum eas hostili manu repetit.* »

Passim Flodoard chroniçon.

Le comte de Tournay Tourné,

sis, Rotgaire II, avait placé un commandant en sa forteresse de Mortagne Tournésis, alors la résidence des comtes de cette contrée.

Après la mort de Rotgaire II, arrivée en 964, des seigneurs dudit Tournésis, profitèrent de l'absence de ses enfans mineurs, et *parvinrent* ainsi à s'emparer, à leur *préjudice*, du comté de Tournay Tournésis.

L'un d'eux se fit nommer châtelain de Tournay.

Un autre s'empara de la for-

teresse de Mortagne, en Tournésis, aidé en ce, des forces d'Arnould Legrand, comte de Flandres.

Cette emprise fut consentie, agréée et légitimée depuis par le roi de France, Lothaire, lorsqu'il soumit le Tournésis à ses armes.

C'est en effet à cette époque, (965), que l'on voit paraître le nouveau châtelain de Tournay, qui se nommait *Gerulfe de Rumes*.

Il abandonna bientôt ce nom, pour prendre le titre de comte

et châtelain de Tournay Te
nésis.

Il suivait en celà la prat
usitée, au dixième siècle,
les hauts seigneurs paladins,
s'emparèrent des contrées à
dévotion, pour cacher ainsi l'
gine de leurs usurpations.

Ce Gerulphe de Rumes, (
sième châtelain de Tournay,
que Poutrain toujours aussi i
rant que téméraire, place
le premier de nos châtelai
ce Gerulphe de Rumes, di
était issu probablement de Ro
ou Radoux Ier., second seig

de Rumes, et de plusieurs autres villages du Tournésis, tels que Bailleul, Hollain, Merlin, Warcoing, Hérinnes.

Le tout ainsi qu'il appert d'un diplôme donné au mois d'août 899, par le roi Charles-le-simple.

« *Item expiscariâ Rodonis* (Rodoux ou Radoux de Rumes) *medictas de Baillolo* (Bailleul) *res etiam, quas Rodulfus abbas, ad petitionem magistri sui Hugbaldi* (moine de Saint-Amand né à Tournay) *monachi sancto Amando et fratribus tradidit.*

Id est, in ipso Balliolo (Bail-

leul) *quidquid mortuis heridibus fiscalinis, in ejus dominicatum devenit ;*

Simulque, in Wasscinio (Wazenne, près Lille) *mansas quatuor* (48 bonniers) *res quoque eas* RODO (Rodoux) *filius Rodonis eis dedit in Haldione* (Hollain, village du Tournésis), *Merlinio* Merlin, village du Tournésis), *Warconio* (Warcoing, village du Tournésis), *Hàrnàs*, (Hérinnes, Tournésis adjoint), *Ruma*, (Rumes grand village du Tournésis), *cum prœstariis, quas post mortem ipsius et fratris ejus odonis receperunt.* »

Miræus Diplomatica Belgica, volume 3, *in-folio*, *page* 291.

C'est ainsi que Gerulphe de Rumes, issu des Radoux ou Rodoux de Rumes, se maintint dans son usurpation de la châtellenie de Tournay, sur les fils de Rotgaire II.

Un de ces fils de Rotgaire II, figure par sa signature donnée à l'abbaye de Cisoing, l'an 968.

Gerulfe II, fils de Gerulfe I, hérita de son père la châtellenie du Tournésis.

Il signa en prenant cette qua-

lité, une chartre en l'an 1002, donnée en faveur de l'abbaye de St.-Amand, Tournésis, et que l'ignorant Poutrain date de l'an 1022 et 1032.

Rodulphe, l'un des fils du comte de Tournay, Rotgaire II, figure aussi dans cette chartre, en qualité d'avoué de l'abbaye de Saint-Amand.

Ce Rodulphe laissa un fils nommé Rodulphe II, qui, plus heureux que son père, chassa et expulsa les Gerulphe de la châtellenie de Tournay, en l'an 1018.

Ce Rodulphe II était aidé en ce, par les forces imposantes de Guéric Lesor, châtelain du Burbant, (châtellenie d'Ath), et de son oncle maternel Harduin Decroy, alors évêque de Tournay.

Gerulfe II, chassé de Tournay et de Mortagne, se retira en son village de Rumes, patrimoine de ses ancêtres, et dont il reprit le titre et le nom.

Quant à Rodulphe II, il céda l'advouerie du chapitre cathédral de Tournay, aux évêques de cette cité, qu'il remit à cet effet entre

les mains de sondit oncle, Harduin Decroy, évêque de ce diocèse.

Harduin, en récompense, reconnut son neveu Rodulphe et ses successeurs, héritiers à perpétuité de la châtellenie de Tournay Tournésis, que ledit Rodulphe déclara comme un fief relevant du temporel des évêques de Tournay.

Pontrain, toujours ignorant et grand bavard, trouve inconciliable avec l'état politique du moyen âge, le titre de prince du Tournésis, que prirent quel-

quefois les châtelains de Tournay.

Cependant l'on voit en 1146 Aleaume, châtelain d'Amiens, prendre le titre de prince.

Hugues D'Oisi, châtelain, prit aussi le titre de prince à la même époque, ce qui résulte de l'obituaire de l'abbaye de Cantimpré à Cambray.

Pour faire évanouir les fausetés et les ignares absurdités de l'ignorant Poutrain, nous transcrivons ici le titre extrait des archives de l'abbaye de Mar-

chiennes, qui nous donne l'origine des châtelains de Tournay.

Anno Domini 1128, *in restauratione monasterii nostri, à Balduino.*

Marchionis Flandrensium Rodulphus de Tornaco elnonensis (abbaye de Saint-Amand) *advocato antè Harduino episcopo, avunculo suo, dedit sanctæ rictrudi, et lithuvino abbati pro remedio animæ suæ patris sui Rodulphi, et avi sui Lotharii, Laudunensis pagi comitis, partem nemoris in Brelonio* (village de Brillon, au baillage de St-Amand, Tournésis.)

Nous donnons ci-après la généalogie des comtes et châtelains de Tournay, depuis Héloïde, épouse du père de Rodulphe, qui fut premier châtelain de Tournay, jusqu'à Veredic, dont la filiation est connue, et ensuite jusqu'à Bauduin de Landas; dernier châtelain de Tournay, qui, en 1313, céda la châtellenie de Tournay-Tournésis, à Philippe-le-bel, roi de France, et pour laquelle il obtint en échange, de ce monarque, les trois terres unies et marquisat de Bouvignies, Landas et Wannehain.

PREMIER CHATELAIN.

HÉLOÏDE.

Héloïde, riche héritière, mariée en premières nôces à Rodulphe, qui fut le premier comte et châtelain de Tournay et du Tournésis, et avoué de l'abbaye de Saint-Amand.

DEUXIÈME CHATELAIN.

ROTGAIRE Ier.

Rotgaire Ier., comte de Laon, deuxième comte et châtelain de *Tournay*, à titre de son alliance

avec ladite Héloïde, devenue veuve de son premier mari, compté pour le premier châtelain de Tournay.

Ledit Rotgaire mourut en 926.

Ladite Héloïde avait eu de son premier mariage avec le premier châtelain de Tournay (qu'on croit être Rodulphe), un fils nommé Rodulphe ou Radoux, troisième châtelain.

TROISIÈME CHATELAIN.

RADOUX.

Radoux, troisième châtelain du Tournésis, avoué de l'abbaye de Saint-Amand.

QUATRIÈME CHATELAIN.

ROTGAIRE II.

Rotgaire II; comte et châtelain du Tournésis et de Laon, avoué de l'abbaye de St.-Amand, en Tournésis.

CINQUIÈME CHATELAIN.

RADOUX OU RODULPHE II.

Radoux ou Rodulphe II, avoué de ladite abbaye de St.-Amand, dépossédé de sa châtellenie de Tournay, par l'usurpation de Gerulfe, seigneur de Rumes.

Ce Rodulphe épousa une nièce d'Harduin de Croy, alors évêque de Tournay.

Il fut père de Rodulphe ou Radoux III.

SIXIÈME CHATELAIN.

RADOUX OU RODULPHE III.

Radoux ou Rodulphe III, sixième châtelain de Tournay, avoué de l'abbaye de St.-Amand, en Tournésis.

Ledit Rodulphe III, mourut vers 1066.

SEPTIÈME CHATELAIN.

VEREDIC OU VEDERIC.

Un seigneur du Tournésis, nommé Veredic, succéda à la châtellenie de Tournay, après la mort de Rodulphe III, sixième châtelain.

L'histoire ne nous a pas découvert ni indiqué jusqu'ici comment et à quel titre cela se fit.

Tout ce que l'on sait, c'est que Veredic décéda vers 1076 à 1080.

HUITIÈME CHATELAIN.

EVRARD RODULPHE IV, DIT RADOUX.

A Veredic, succéda dans la châtellenie de notre ville, comme huitième châtelain d'icelle, Evrard Rodulphe IV, dit Evrard Radoux.

L'on ignore l'année de sa mort.

Il eut pour successeur Walter De Mortagne.

NEUVIÈME CHATELAIN.

WALTER DE MORTAGNE.

Walter De Mortagne, fils d. Veredic, septième châtelain.

Ledit Walter vivait l'an 1116.

L'on ignore l'époque précise de son décès.

Il eut pour successeur Evrard II, dit Radoux.

DIXIÈME CHATELAIN.

EVRARD II dit RADOUX.

Evrard II, dit Radoux, alias *Rodulphe*, fut dixième châtelain de Tournay.

Il vivait en 1157.

On ne connait pas la date précise de sa mort.

ONZIÈME CHATELAIN.

EVRARD III dit RADOUX.

Au châtelain Evrard II, succéda Evrard III qui vécut jusqu'en 1189.

L'on ne sait pas l'époque précise de son trépas.

Il eut pour successeur son fils Bauduin.

DOUZIÈME CHATELAIN.

BAUDUIN.

Bauduin fut douzième châte-

lain de Tournay et y décéda l'an 1213.

Il eut pour successeur Evrard Radoux IV.

TREIZIÈME CHATELAIN.

EVRARD RADOUX IV.

Evrard Radoux IV fut treizième châtelain de Tournay.

Son existence est constatée jusqu'en l'année 1213.

Il eut pour successeur en cette charge, un nommé Arnould.

QUATORZIÈME CHATELAIN.

ARNOULD.

Arnould, quatorzième châtelain de Tournay, vécut jusqu'en 1247.

L'on ignore l'année de sa mort.

Il eut pour successeur Jean Evrard V.

QUINZIÈME CHATETAIN.

JEAN EVRARD V.

Jean Evrard V, quinzième châtelain de Tournay vécut jusqu'en 1279.

Sa fille Marie lui succéda dans cette charge.

SEIZIÈME CHATELAIN.

MARIE DE MORTAGNE.

Marie De Mortagne, seizième châtelain de Tournay, mourut sans génération, en 1311.

Elle eut pour successeur son oncle Bauduin II.

DIX-SEPTIÈME CHTELAIN.

BAUDUIN II.

Ce Bauduin vendit et échan-

gea, en 1313, la châtellenie de Tournay et du Tournésis, qui était un fief relevant des évêques de Tournay, avec Philippe-le-bel, roi de France.

Celui-ci lui donna en échange pour lui et son fils Jean de Landas, et leurs successeurs à perpétuité, les terres de Bouvignies, de Landas et de Wannehain, érigées en leur faveur en une baronie une et indivisible et qui ne pourrait jamais être démembrée.

Philippe-le-bel déclara ce fief seigneurial exempt de toute dépendance et de tous droits, sauf le ressort de la souveraineté.

La maison de Landas, a cependant obtenu d'esclisser cette baronie, et aujourd'hui 1832, aucun de ses descendans ne possède pas même une seule de ces trois terres.

SIC TRANSIT GLORIA MUNDI.

Voyez cet ouvrage, vol. 1er., *pages* 15, 24, 45, 99, 115, 124, 128.

Vol. 2, *pages* 85, 119, 121 *et* 123.

Volume 3, *pages* 133, 134, 151 *et* 196.

Volume 4, *pages* 37 *et* 53.

Volume 52, *pages* 92 *inclus* 105.

Item Acta sanctorum Belgii selecta, per Iosephum Ghesquierrum, è societate Iesu, vol. 4, *in-4°., page* 250, *ad vitam sanctorum belgii, Bruxelles, apud Mathæum Lemaire*, 1787.

Recueil des historiens de France, par Dom Boucquet, bénédictin de la congrégation de St-Maur, in-folio, volume 8, *pages* 180, 184, 185, 187, 212 *et* 213.

Item, volume 29, *pages* 473, 567, 587 *et* 624.

Mirœus diplomatica belgica, nova collectio, in folio, tome 1, *page* 380.

Tome 2, *pages* 837 *et* 1175.

Tome 3, *pages* 19, 291 *à* 294.

Item, Antiquités, histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens, par André De La Morlière, Paris, 1642, *in-folio, pages* 56 *et suivantes.*

Spicilegium Domi Lucæ Dachery, édition in-4°., 1723, *tome* 2, *page* 880.

Édition in folio, tome 1, *colonne* 361.

Gallia christiana, *édition in-folio*, *volume* 3, *page* 995.

Item, *volume* 9, *pages* 56, 227 *et* 995.

Moreau, *discours sur l'histoire de France*, *tome* 10, *page* 245, *édition de Paris*, 1777 *à* 1789, *en* 21 *volumes*.

Étrennes tournaisiennes, *curieuses et amusantes*, *pour l'année* 1786, *volume in-24*, *page* 93, *à Tournay*, *chez Varlé*, *imprimeur libraire*, *marché aux poteries*.

PONTS DE TOURNAY.

PONT A L'ARCHE.

Ce pont est situé sur l'Escaut et conduit d'un côté à l'église Saint-Jean et de l'autre à celle de Saint-Piat.

On lui a donné ce nom, parce*qu'en* l'an 1298, l'on construisit au-dessus de l'Escaut une voûte très élevée en pierre de taille *bleue*, recouverte d'un toit solide qui faisait la somité d'une large et vaste galerie, qui conduisait de la rive gauche à la rive droite de l'Escaut.

Cette superbe et solide arche était flanquée et défendue de chaque côté de l'Escaut, de deux solides et magnifiques tours, qui, de ce côté, fermaient la prolongation des fortifications de la ville de Tournay, qui finissait alors à cet endroit.

Sur la rive gauche de l'Escaut, près de l'une de ces tours, se trouvait la porte des récolets, qui fut reconstruite en 1314, en harmonie avec le nouveau pont à l'arche construit en bois, seize années antérieurement, (1298), pour prolonger sur l'Escaut le cordon de nos fortifications de

la paroisse de Saint Piat à celle de Saint-Jean.

A côté de cette arche et en dedans desdites fortifications, se trouvait l'an 1214, un petit pont construit en bois, pour l'usage des piétons.

Louis XIV le fit démolir, et fit *construire* un nouveau pont en *pierres* de taille, l'an 1686, lorsqu'il fit démolir la porte des récolets qui *se mariait* au pont à l'arche, à la rive droite de l'Escaut, paroisse de Saint-Piat.

Ce pont à l'arche en pierres fut démoli en 1787.

On construisit dès-lors au même endroit, un pont tournant, dont les fondemens solides furent construits en pierres de taille.

Lors de la démolition du pont dont nous venons de parler, en 1787, sept personnes perdirent la vie et se noyèrent.

Cet accident fut causé par l'imprudence du capitaine du génie, Bergé, qui dirigeait ces travaux et qui n'avait pas prévu assez prudemment les suites de la démolition de la clef de la voûte dudit pont.

La seconde tour qui défendait le pont à l'arche, située sur la rive droite de l'Escaut, en la paroisse de Saint-Jean, subsistait encore en 1828.

Le sieur Deposes, propriétaire, la vendit pour la somme de cinq mille florins à la régence de Tournay, qui la fit démolir en 1829.

J'ai vu jusqu'en 1790, les vestiges de la tour située sur la rive gauche de l'Escaut et appelée tour d'Enfer.

Cette tour était aussi mariée

à cette superbe et magnifique voûte ou arche qui subsiste encore aujourd'hui 1832 et qui excite l'admiration des connaisseurs.

Mais malheureusement cette arche est négligée, et si elle n'est bientôt mise à l'abri des injures du temps, elle se remplira de *lézardes* et finira, en s'écroulant, par combler pour quelques mois le cours de la navigation de l'Escaut.

Cette superbe et magnifique arche a, en largeur, onze pieds, en élévation, (au-dessus de rez-

de chaussée), vingt-huit pieds, et en distance d'une rive de l'Escaut à l'autre, septante pieds.

Elle fut construite en pierres en 1581.

Cette arche, couverte de bâtimens solides, défendit fructueusement l'approche de Tournay, au siège de 1340, contre les anglais qui avaient attaqué Tournay en cet endroit, avec leurs petits vaisseaux flottants sur l'Escaut, dont le lit était alors deux fois plus large au moins qu'aujourd'hui 1832.

Le lit de l'Escaut fut rétréci

de 1683 à 1686 par Louis XIV qui bâtit les quai, tels qu'ils se voient aujourd'hui.

Voyez cet ouvrage, vol. 11, *page* 64.

Vol. 13, *page* 199.

PONT AUX POMMES.

Ce pont fut construit originairement en bois, au 9me. siècle.

Il aboutit par la rive gauche de l'Escaut, à la rue des puits-leaux, paroisse Saint-Piat, et par la rive droite de ce fleuve, à la

rue de pont, paroisse de Saint-Brice.

C'est le plus ancien pont de Tournay.

Notre magistrat fit démolir l'ancien pont de bois et y fit construire en remplacement un pont en pierres de taille, et qui fut voûté l'an 1315.

On appelait ainsi ce pont aux pommes, parceque les marchands de ces fruits les y étalaient.

Une grande partie de la voûte de ce pont fut démolie ès-années 1787 et 1788.

Plusieurs personnes perdirent la vie lors de cette démolition.

A cette époque, on construisit un pont tournant.

Voyez cet ouvrage, volume 9, *page* 282.

Volume 11, *page* 64.

Volume 12, *pages* 140 *et* 145.

Volume 66, *page* 254.

Volume 87, *pages* 753 *et suivantes.*

Volume 92, *pages* 159 *et* 160.

Volume 94, *tout à la fin.*

PONT NOTRE-DAME.

Ce pont était construit anciennement en bois, mais il fut emporté lors de la grande et subite *inondation* qui survint et qui gonfla prodigieusement les eaux des environs, au mois de février et de mars de l'an 1315.

Le magistrat en fit construire *un nouveau* en forme de voûte et en pierres de taille.

Ce pont aboutissait à l'extérieur du *fort l'anglais* qui défendait de ce côté-là le château de Saint-Nicolas Dubruisle.

Le pont en pierres, que le magistrat de Tournay fit construire après l'inondation de 1315, ne fut achevé qu'en 1318.

Les lits de l'Escaut très limoneux encombrèrent les voûtes de ce pont de pierres, de manière que le mal ne fit que s'aggraver, et l'expérience le démontra, lorsque dès l'an 1683, Louis XIV resserra son lit, en y bâtissant les quais.

Dès-lors, la vase s'y accumula prodigieusement et releva notablement le niveau de son lit, au point, qu'un demi-siècle après

la navigation devint impraticable durant cinq à six mois de l'année.

Nos magistrats, protecteurs de toutes nos branches de commerce et particulièrement de celle importantes de la navigation et de nos pierres et chaux, demandèrent et obtinrent du gouvernement, dès l'an 1786 à 1789, d'y construire des ponts tournans, en remplacement des ponts de pierres.

Le pont de notre-dame fut achevé dès-lors, comme on le voit aujourd'hui 1832.

Voyez cet ouvrage, années 1315 *à* 1318.

Volume 12, *pages* 140 *à* 150.

Volume 13, *pages* 285 *à* 299.

Volume 20, *pages* 34 *et* 35

PONT DE FER.

Ce pont fut construit, à ce que l'on croit, dès le onzième siècle ;

On l'appelait alors *pont du château Dubruisle*, nom qu'il conserva jusqu'en 1684.

Ce nom lui fut donné parce qu'il conduisait au château de Saint-Nicolas Dubruisle, où les

châtelains de Tournay, seigneurs de Mortagne avaient garnison et y faisaient quelquefois leur résidence.

Ce pont, alors construit en bois, était si étroit, qu'un homme seul pouvait tout au plus y passer de front.

Ce pont était défendu alors par une tour située sur la rive gauche de l'Escaut, en la paroisse de Saint-Quentin, pour mettre les habitans de l'ancienne cité de Tournay à l'abri de l'invasion ou usurpation par les armes des châtelains de Tournay.

L'inondation de 1315 ayant emportée ce petit et étroit pont de bois, le magistrat de Tournay qui n'avait alors plus rien à craindre de la puissance de ces châtelains, qui deux années avant avaient, comme on l'a vu ci-devant, vendu et échangé leur châtellenie de Tournay avec le roi de France, Philippe-le-bel, le magistrat de Tournay, dis-je, trouvant dès-lors cette tour de défense inutile envers une puissance qui n'existait plus, fit démolir cette tour en 1316.

Il fit bâtir alors en remplacement du petit pont de bois

enlevé, un pont de pierres voûté, sur les fondemens duquel il fit construire depuis un pont tournant, l'an 1788.

Le pont du château avait pris le nom de *pont de fer*, dès l'an 1684.

A cette époque, Louis XIV bâtit les quais, rétrécit le lit de l'Escaut qu'il fit entourer magnifiquement de grillages en fer.

Il fit entourer spécialement et avec plus de soin, le pont du château qui prit dès lors pour ce, *le* nom de *pont de fer* qu'il a conservé jusqu'aujourd'hui 1832.

Voyez cet ouvrage, vol. II, page 150.

PONT ORNU *ou de pont de bois.* (Supprimé.)

Ce pont construit en bois, existait très anciennement à l'issue de la rue des fossets, vers la rive gauche de l'Escant.

On l'appelait pont ornu ou orme, c'est-à-dire *de la sottise*, parcequ'il était inutile, en ce qu'il était si mal construit en bois et si étroit, que les chariots ne pouvaient le traverser qu'avec autant de difficulté que de danger.

Les filles de joie, racrochaient ceux qui traversaient ce pont *dangereux*.

Ce qui n'était d'abord qu'au physique, devenait ensuite au moral, lorsque les passagers étaient assez faibles que de se plonger dans la fange et l'ornière de la débauche avec ces *prostituées*.

Cela fut cause que Louis XIV fit démolir ce pont produit de la *sottise*, vers l'an 1684.

Les brasseries bourgeoises, établies en la rue des *fossets*,

en 1609, en avaient retenues le nom.

On les appelait *brasseries du pont de bois*, alias *pont ornu*.

voyez cet ouvrage, *vol.* 13, *pages* 285 à 299.

volume 20, *pages* 34 *et* 35.

Dictionnaire roman wallon, celtique, et tudisque, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, in 4°., *page* 17, *au mot* ornu, *imprimé à Bouillon en* 1777.

ANCIENNES PORTES DE TOURNAY.

1. PORTE DU MALLE.

Cette porte s'appelait anciennement ainsi, parcequ'elle fut d'abord construite dès le 5e. siècle, ensuite reconstruite dès le onzième siècle, et enfin restaurée en 1262, à l'endroit où se tenait le tribunal ou *mallum*, que présidait le comte placé par les rois de France, pour rendre justice à nos concitoyens.

Delà, la rue où était situé *ce mallum* a retenu le nom de

rue du malle et par corruption *rue des maux.*

Cette porte du malle, était située au haut de la rue perdue, anciennement *rue des arbres*, au confluent du marché à la paille.

Elle fut partiellement démolie en 1541 et totalement en 1665.

Voyez cet ouvrage, volume 5, *page* 120.

volume 11, *page* 49.

volume 14, *pages* 83 *et* 87.

volume 66, *page* 222.

2. PORTE DE PRIMES.

Cette porte fut construite l'an 1302.

Elle était située vers le milieu de la rue de Saint-Martin, vers la rue dite *rue St.-Nicaise*, en la paroisse Notre-Dame.

Cette porte se trouvait à l'endroit de ladite rue St.-Martin, où se trouve aujourd'hui un puits à gauche en montant.

C'était en cet endroit que finissait, en 1202, l'enceinte de la ville de Tournay, l'abbaye de Saint-Martin se trouvant à cette époque, hors des murailles et fortifications de Tournay.

Cette porte fut démolie l'an 1551.

L'on a vu en cet ouvrage, que les bâtimens et tours qui défendaient cette porte et qui la surmontaient, servaient, en 1383, de prisons pour les criminels incarcérés, et soumis à la justice du baillage royal du Tournésis.

Le magistrat reclama la propriété de cette porte et l'obtint de la justice des rois de France, en 1422.

L'histoire marque que dans les dépendances de cette porte de primes, se trouvait un bâtiment dont le magistrat fit depuis le local de sa trésorerie, et qui,

de 1383 à 1422, fut le lieu où le baillage royal du Tournésis interrogeait ses justiciables, prévenus de crimes.

voyez cet ouvrage, vol. 10, *page* 115.

volume 11, *page* 49;

volume 14, *page* 87;

volume 15, *pages* 73, 107 *et* 108;

volume 18, *page* 166;

volume 66, *page* 254;

La porte de primes était ainsi appelée, parceque les enfans de chœur (dit *primitiers*) de l'église

cathédrale de Tournay demeuraient dans une maison qui tenait à ladite porte de primes.

Lors de la démolition de cette porte, en 1551, ces enfans de chœur furent transférés en la rue du châtelet qui prit alors le nom de *rue des cloîtraux*.

3. PORTE DELEVIGNE.

Cette porte était située en la rue de ce nom ou *rue des vignobles*, parcequ'au moyen âge on y cultivait la vigne pour faire du vin.

Depuis, (1559), cette rue prit le nom de rue des jésuites, parceque les pères de cette compagnie vinrent y établir un collège de leur ordre.

La porte delvigne fut construite, à ce que l'on croit, vers l'année 1202.

Elle se trouvait vers le milieu de la rue des jésuites, entre l'issue de la rue de bèves et celle du château l'abbaye.

Le magistrat de Tournay la fit boucher lors du célèbre siège de l'an 1338 à 1340.

Elle fut démolie en 1551.

voyez cet ouvrage, vol. 12, *pages* 251 *et* 232.

volume 13, *pages* 285 *et* 286.

volume 18, *pages* 7 *et* 8.

4. PORTE DU BORDIEL.

Cette porte était située en la paroisse de la Magdelaine, près du Pendroit dit floc-à-brebis, alors appelé rue du *bordel ou bordiel.*

On a vu que cette rue était ainsi appelée, parceque le magistrat de Tournay, avait ordonné aux filles de joie, dites ribaudes,

de s'y réfugier, sous la surveillance d'un de leurs préposés à la police de la ville, qu'on appelait au 12e., 13e, et 14e. siècles, *roi des ribauds*.

La porte du bordel fut construite en 1202 et fut bouchée au siège de 1340.

On l'a démoli en 1551.

Voyez cet ouvrage, volume 11, *page* 136.

Volume 12, *page* 249.

Volume 13, *page* 285.

5 PORTE DES RÉCOLETS.

Cette porte fut construite ès-

années 1314 et 1315 aux frais des magistrats de Tournay, à l'instance de Philippe-le-bel, roi de France.

Cette porte se trouvait située sur la rive gauche de l'Escaut, près le pont dit *pont à l'arche*, paroisse de Saint-Brice, vis-à-vis la rue merdenchon.

On l'appelait porte des récolets, parceque le couvent des pères récolets en était peu éloigné.

Cette porte fut bouchée lors du siège de 1340 et démolie en 1551.

Voyez cet ouvrage, volume 11, *page* 49.

Volume 12, *page* 252.

Volume 14, *page* 87.

Volume 15, *page* 107.

6. PORTE DE FERIN DUBUS.

Cette porte était située vers le milieu de la rue de cologne, à l'endroit de ladite rue, où se voit la maison aujourd'hui occupée par la veuve Brunfaut, plombier, et occupée jusqu'en 1791, par le marchand de chandelles, Bernard Taffin.

Le jardin de cette maison fai-

reste encore partie des anciennes fortifications de notre ville, qui joignoient ladite porte de Ferin Dubus.

Cette porte fut construite avant 1202, aux frais d'un grand prévôt, nommé Ferin Dubus.

Voyez cet ouvrage, volume 11, *page* 49.

Volume 14, *page* 87.

Volume 15, *page* 107.

7. VIEILLE PORTE DE MARVIS, dite *la tour des sots.*

Cette porte était située en la paroisse de Saint-Brice.

Elle se trouvait près la rue du séminaire, à l'endroit de l'hôtel construit en 1770, par Monsieur Pontus, marchand de bas, vendue par les héritiers de ce dernier, en 1803, à la veuve Eugène Benoit.

Cette porte, construite en 1202, était bâtie avec beaucoup de solidité.

Le rien de marvis en arrêtait les boulets.

Elle était surmontée et flanquée de belles, solides et très vastes tours avec bâtiments, où

l'on enfermait les prisonniers avec sûreté, même les prisonniers de guerre.

Les prisonniers bourguignons qu'on avait placés dans ces tours, lors du siège de 1477, y mirent le feu, que l'on parvint, non sans peine, à éteindre.

Le magistrat établit et prépara postérieurement ce local, pour y recevoir les fous et les folles, et y incarcérer les personnes des deux sexes, qui menaient une vie déréglée.

Pour donner un plus bel aspect

à la rue de marvis, nos magistrats sollicitèrent et obtinrent du gouvernement, l'autorisation de pouvoir démolir cette porte et ses appendances.

Cette démolition eut lieu ès-années 1770 et 1771.

Dès lors, le magistrat plaça les insensés dans un pavillon dit *irrégulier* des casernes de Saint-Jean, (près le rempart), où ils sont restés jusqu'aujourd'hui 1832

Voyez cet ouvrage, *vol.* 11, *page* 49.

Volume 12, *page* 251.

Volume 14, *page* 87.

volume 20, *pages* 210, 211 *et* 216.

volume 91, *années* 1771 *et* 1772.

volume 92, *pages* 121, 471 *et* 472.

8. VIEILLE PORTE MORELLE.

Cette porte, située en la rue de ce nom, paroisse Saint-Brice, fut construite en 1202.

Elle fut démolie en 1668, lorsque Louis XIV alongea l'enceinte de la ville jusqu'à la porte morelle actuelle.

L'ancienne porte morelle était baignée par le rieu de marvis.

Les pères jésuites profitèrent de ce rieu, lors de la construction de leur couvent, au commencement du 17e. siècle, en le faisant passer par leurs jardins.

Ils en élargirent le cours et l'approfondirent.

Un pont large qu'ils y construisirent, entretenait la communication de ces deux rives.

Un grillage en fer et bien *serré*, empêchait la communi-

cation des poissons voraces d'avec les poissons paisibles que les jésuites y élevaient.

L'eau de ce rieu servait à la fabrication des bières de ces pères jésuites.

Lors de la suppression des jésuites, (1774), ce rieu fut supprimé en 1776, par le principal Finet.

La vieille porte morelle, démolie en 1668, était située à l'endroit où est aujourd'hui l'hôtel de Sainte-Aldegonde.

L'on croit qu'un grand prévôt

de Tournay, au 13me. siècle, a donné le nom à cette porte, aux frais de construction de laquelle il contribua.

Voyez cet ouvrage, année 1668.

9. PORTE DE LA POTERIE.

Cette porte était située en la rue de Paris, vers l'extrémité d'icelle rue.

On croit qu'elle fut construite dès le 11e. siècle.

Cette porte fut bouchée en 1338 et démolie en 1551.

On l'appelait porte de la poterie, parceque vers cette porte, se trouvaient les marchands de poteries qui y avaient leurs demeures ;

Mais lors de la démolition de cette porte, en 1551, le magistrat assigna pour marché aux poteries l'endroit près de la cathédrale et vers la rue des chapeliers.

voyez cet ouvrage, vol. 12, page 249.

volume 101, première partie, article, rue de Paris.

10. PORTE BLANDINOISE.

Cette porte se trouvait située en la paroisse de Sainte-Marguerite, à l'extrémité haute de l'ancienne rue d'Audenarde, depuis dite *des augustins*, au bout de la rue blandinoise.

Cette porte fut bouchée en 1338 et l'on en voit encore les marques, vers la muraille aboutissante au rempart.

voyez cet ouvrage, vol. 12, *page* 249.

volume 13, *page* 285.

11. PORTE Ste.-CATHERINE dite aussi *porte de St.-Piat.*

Cette porte était située à l'extrémité de la rue de Sainte-Catherine, près la paroisse de ce nom, démolie comme on l'a vu, lors de la construction de la citadelle.

Cette porte bâtie en 1202, fut démolie en 1670.

Cette porte de Saint-Piat appartenait anciennement aux évêques souverains de Tournay.

Elle fut cédée au magistrat de cette cité, parmi une rente foncière

irrédimible, consistant en une Keultre de prêtre et une fourche en près, évaluées à 19 sols 4 deniers, payables à St.-Jean-Baptiste, de deux en deux ans.

Voyez cet ouvrage, vol 14, *page* 87.

Volume 21, *page* 183.

12. PORTE DES VERRIERS.

Cette porte est probablement la plus ancienne de Tournay.

Elle était située à l'extrémité de l'ancienne *rue de l'étoile*, aujourd'hui appelée *rue de Cour-*

trey, au confluent de cette rue, vers l'ancien marché au poissons.

Charles-le-Quint requit le magistrat de Tournay, de la démolir ainsi que la porte de Feria Dubus, située vers le milieu de la rue de cologne, ce qui fut effectué en 1532.

Alors, il fit combler les fossets sur la gauche de cette porte des verriers, fossets qui défendaient les fortifications de notre ville à cet endroit.

On y pratiqua une rue qui porte encore aujourd'hui 1832, le nom *de rue des fossets*.

La porte des verriers étoit ainsi appelée, parcequ'en la rue qui conduisait à cette porte, demeuraient les fabricants de verre peints qui décoraient les vitraux des églises

Voyez cet ouvrage, année 1532. *Volume* 70, *pages* 214 *à* 216.

NOUVELLES PORTES DE TOURNAY.

1. PORTE DE VALENCIENNES.

Cette porte étoit construite à l'extrémité basse de l'esplanade, tenant vers l'Escaut, en 1668.

2. PORTE DE MARVIS.

Cette porte fut construite en 1668, par ordre de Louis XIV, lorsqu'il alongea l'enceinte de cette ville depuis la vieille porte de marvis dite *tour des sots*.

3. PORTE DE MORELLE.

Cette porte fut aussi construite en 1668, par ordre de Louis XIV, qui prolongea ainsi son enceinte, qui était bornée lors par la neuve rivière ou coupure d'eau qu'il fit creuser avec des écluses près l'enceinte exterieure des moulins à l'eau, rive gauche de l'Escaut.

Cette coupure d'eau, dite *la nouvelle rivière*, longeait les murailles extérieures de la ville depuis lesdits moulins à l'eau jusques passé la nouvelle porte des sept-fontaines, où elle se jettait de nouveau dans l'Escaut, près du hameau de Constentin, à Kain, près Tournay.

4. PORTE DU CHATEAU.

Cette porte, située en la paroisse de ce nom, fut construite également en 1668 par ordre de Louis XIV.

Elle fut construite à l'endroit

où se trouvaient les fortifications du château de Saint-Nicolas-Dubruisle, que Louis XIV fit démolir à cette époque.

Voyez cet ouvrage, vol 62, *pages* 320 *à* 354.

Vol. 66, *pages* 57 *et* 58.

Volume 72, *pages* 331 *à* 333.

Volume 87, *pages* 121 *à* 141.

5. PORTE DES SEPT-FONTAINES.

Cette porte est située en la paroisse de la Magdelaine.

Cette porte est ainsi appelée, parcequesept-fontaines ou sources

y alimentaient les eaux des fortifications de la ville.

Cette porte fut construite à neuf, en 1668 et le cordon, de la ville alongé jusques-là, comme on le voit aujourd'hui.

Anciennement l'enceinte de Tournay n'allait que jusqu'à la porte du bordiel dont nous venons de parler.

6. PORTE DE LILLE.

Cette porte, située en la paroisse de Sainte-Marguerite, s'appelait anciennement, (lors de sa

primitive construction, en 1202), *porte de coquerelle.*

Elle fut restaurée et augmentée dans ses points de défense en 1315, ensuite sous Louis XIV, de 1668 à 1689.

On en démolit plusieurs fortifications, sous Joseph II.

Cette porte fut démolie par les français ès-années 1808 et 1809.

Guillaume Ier. la fit rétablir à neuf, ès-années 1816 à 1820, ainsi que toutes celles de Tournay.

Voyez cet ouvrage, vol. 11, *page* 165.

Volume 66, *page* 215.

7. PORTE SAINT-MARTIN.

Cette porte fut construite par Charles-le-Quint, en 1522, à l'endroit où on la voit aujourd'hui.

Elle fut achevée dans ses fortifications adjacentes en 1551, époque à laquelle on démolit la porte de primes, dont nous avons parlé ci-haut, et qui était devenue inutile.

Ce fut de ce côté, que la

princesse d'Epinoy, commandant la ville de Tournay, en 1581, alors assiégée par Alexandre Farnèze, duc de Parmes, ce fut de ce côté, dis je, que cette héroïque princesse déploya la plus énergique résistance.

Joseph II, commença à démolir les alentours de la porte Saint-Martin, en 1785.

Les français achevèrent cette destruction en 1808 et 1809.

Guillaume Ier. reconstruisit à neuf sur un nouveau plan, cette porte ainsi que les autres, de 1816 à 1820.

Ce plan, n'en déplaise à la grande nation parisienne, vaut beaucoup mieux que celui exécuté, de 1670 à 1686, par le maréchal Vauban.

Voyez cet ouvrage, vol. 10, *page* 115.

Volume 70, *page* 215.

Ayant omis le pont des trous, nous allons obvier à cette omission.

PONT DES TROUS.

Ce pont, situé sur l'Escaut (sur le rempart), aboutit aux rem-

parts du château et de la magdelaine.

Dès le 6e. siècle, il existait à cet endroit un pont avec des écluses.

Chilpéric, petit-fils de Clovis le donna (comme faisant partie de son domaine royal) en 575, à Chrasmer, évêque de Tournay et à son clergé, avec tous ses autres droits régaliens dans Tournay et son district.

On appelle encore aujourd'hui l'endroit où se trouve ce pont, le bout *du sart* ou *du sasse*, ce qui signifie écluses.

Il en est encore fait mention en l'ordonnance organisatrice de la cité de Tournay, donnée à ses habitans par Charles VI, en 1383.

Le pont des trous s'appelait ainsi, parceque des lucarnes en éclairaient le passage, et encore à cause des fentes ou grands trous qui servaient, en forme de grandes coulisses, pour lever ou baisser les écluses, au moyen desquelles on retenait ou on laissait couler les eaux de ce fleuve.

L'édifice qui couvre ce pont

de pierres, est du style du 11e. siècle.

Il est d'une forme sombre et mesquinne, de l'architecture de ce siècle.

Les souverains de Tournay, se resaissirent du droit de passage que l'on y percevait sur les bateaux qui le traversaient.

Ce droit de passage produisit au pouvoir souverain, (en 1790), deux mille trois cent cinquante florins seize patards, huit deniers.

Deux tours notablement élevées

et attenant ledit pont des trous, sur les rives droite et gauche de l'Escaut, en défendaient l'approche contre l'ennemi qui se serait hazardé de l'attaquer, pour s'emparer de ses écluses.

Le sieur Péterinck, manufacturier, obtint, vers 1770, l'autorisation d'y construire des petits moulins à vent, destinés à concasser et broyer les débris de porcelaine, pour en faire la pate à de nouvelles porcelaines.

A cet effet, il enleva les toitures, mais cette conception inepte échoua, ainsi que celle

essayée depuis par le fils Debeltignies, de deux moulins à l'eau, à l'extrémité opposée, près les remparts de Saint-Jean.

Le résultat de cette deuxième ineptie fut de produire l'anéantissement du travail des ailes tournantes, rive gauche de ce fleuve, dont la manœuvre, pendant les sièges et durant les temps de coit, servait merveillesement à moudre les blés, pour fournir de suite à la subsistance de la garnison et du peuple.

voyez cet ouvrage, vol. 1er., *pages* 196 *et suivantes.*

vol. 94, *pages* 1916 *et* 1917.

Circonscription de la première

enceinte de l'ancienne ville de Tournay, rive gauche de l'Escaut.

D'après ce qui précède, Tournay était circonscrite dans sa première circonvallation, comme suit :

A l'orient, elle avait les rives de l'Escaut pour bornes, était défendue par deux tours encore existant dans les maisons de Messieurs Dumortier-Willaumez rue des fossés et Paul Dumortier, rue de Courtray, vis-à-vis le vieux marché aux poissons.

A cet endroit où se trouvait *la porte des verriers*, les fortifications se plongeaient jusques vers le bas de la rue de cologne, où se trouvait *la porte du Ferin Dubus*.

Delà, les fortifications se prolongeaient derrière la rue perdue, et allaient se joindre à la rue du malle où des maux, près le marché à la paille, où se trouvait *la porte du malle*.

Ces fortifications se prolongeaient encore par le jardin des arbalètriers, derrière le roc St.-Nicaise, et allaient joindre la *porte de primes*, rue St.-Martin.

De cet endroit, les fortifications intérieures de Tournay, se plongeaient par les jardins des hôtels de Saint-Genois, d'Enmetières, de l'hôtel-de-ville ancien, (aujourd'hui le parc des ânes) et joignaient *la* rue Paris, vers la rue de la tête d'or, à l'endroit où se trouvait *la porte de la poterie.*

Les mêmes fortifications longeaient l'ancien fossé des fortifications, sis à l'ancien hôtel-de-ville, (aujourd'hui la police municipale) et descendaient les rues de la tête d'or et des puits-leaux et venaient se joindre à

l'Escaut, vers les moulins de l'évêché, rue de la triperie.

Quant à la nouvelle enceinte dite et comprenant la rive droite de l'Escaut, elle consistait dans les trois villes de Saint-Jean des chauffours, de Saint-Brice et de Saint-Nicolas Dubruisle.

La ville de Saint-Jean des chauffous rappartenait aux comtes de Saint-Pôl qui la rendirent au magistrat, en 1286.

Elle était défendue par l'Escaut d'un côté et séparée d'un autre côté de la ville de St.-Brice, par le rieu de marvis.

Ce ruisseau se jettait dans l'Escaut, près le pont à l'arche, et aussi dans les fossés de Saint-Nicolas-Dubrnisle, après avoir traversé les jardins du couvent des pères jésuites.

Quant à la ville de St-Brice, Guéric le Sort, châtelain du Burbant, en reclama la souveraineté comme située à la rive droite de l'Escaut.

Cette prétention ne se soutint pas, car les seigneurs de Mortagne tenaient la ville de Saint-Brice, en 1298, des évêques de Tournay.

Elle fut ensuite réunie à la juridiction de nos magistrats, en 1311, lorsque le dernier châtelain de Tournay, Jean de Landas, la vendit au magistrat avec la ville et château de Saint-Nicolas-Dubruisle, qui subsista jusqu'en 1668, et que Louis XIV fit démolir.

Le château de Saint-Nicolas-Dubruisle, était borné d'un côté par l'Escaut et ses fortifications.

Du côté de Saint-Brice, il était borné par *le fort l'anglais*, rue des jardins, traversait les

jardins de l'hôtel du maire Derasse, près de la rue codiau.

Il s'étendait depuis cette dernière rue jusqu'à près de l'arsenal, vers l'Escaut; (l'ancien couvent de Saint-André y était compris.)

Il se prolongeait jusqu'aux remparts actuels de la paroisse du château, dits le *sart* ou *le bout du sart*, à cause des écluses du pont des trous.

Henri VIII, assura et completta les fortifications dudit château de Saint-Nicolas-Dubruisle,

vers l'extérieur appelé *le bruisle*, par une belle tour dont on voit encore les vestiges.

L'on sortait de ce château du côté de la compagne, appelé *le bruisle* ou faubourg du bruisle, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la porte du château.

A compter du milieu de la rue du château, jusqu'au bout du sart, se trouvaient des curois et terreins arrosés d'un rieu qui se jette dans l'Escaut encore aujourd'hui 1832, près de l'arsenal, dit *l'entrepôt*.

Du côté de Saint-Brice, le

château de St.-Nicolas-Dubruisle avait des jardins depuis la rue codiau jusqu'à l'abliau, l'Escaut, la rue d'obignies et l'église paroissiale de Saint-Brice elle même.

Il avait encore les rues de pont, des tanneurs, où étaient des jardins et vignobles entremélés de quelques maisons placées en forme irrégulière.

Partie de la paroisse St.-Brice fut fortifiée séparément du château de Saint-Nicolas-Dubruisle, par nos magistrats, et ce, à la sollicitation de Philippe-Auguste, roi de France.

On commença à y travailler dès l'an 1203, avec l'assentiment des seigneurs de Mortagne, qui tenaient la seigneurie de Saint-Brice, en foi et hommage des évêques de Tournay.

Ces fortifications, alors situées à l'extrémité du jardin des pères jésuites, du côté des casernes des capucins, faisaient partie du château de Saint-Nicolas.

Ces fortifications allaient aboutir, par la vieille porte morelle située rue du quesnoy, à la vieille porte marvis, par la rue du séminaire.

Ces mêmes fortifications longeaient le rieu de marvis, tombaient dans la rue des moulins, après avoir traversé les jardins Pontus et Freniaux.

Elles traversaient ensuite le jardin de Monsieur Boucher-Pétillon, paroisse Saint-Jean, et se joignaient à l'Escaut, rive droite, par la tour achetée en 1829, par la ville, au sieur Dapsens et dont nous avons parlé à l'article *pont à l'arche*.

Quant à la seigneurie Saint-Jean des chauffours, elle était en 1202, sans défenses ni fortifications notables.

On y cuisait la chaux à faire pierres.

Ce ne fut qu'en 1315, vingt-neuf ans après que la ville eut acheté cette seigneurie des comtes de Saint-Pôl, que l'on commença à y faire quelques défenses ou fortifications vers la campagne, c'est-à-dire vers les hameaux proximes d'Allain et Warchin.

Charles-le-Quint, et depuis Louis XIV, firent régulariser ces moyens de défenses aux 16e. et 17e. siècles.

Guillaume Ier., rendit ces for-

tifications beaucoup plus solides, mieux conçues et d'un très difficile accès.

C'est ainsi que par le laps des siècles, les trois villes de Saint-Nicolas-Dubruisle, de St.-Brice et de Saint-Jean des chauffours, qui avaient leurs forteresses séparées, jusqu'au 14e. siècle, se trouvèrent réunies en une seule dans les siècles suivans, et par leur communication par quatre ponts construits sur l'Escaut, furent réunies à l'ancienne ville, qui, jusqu'en 1202, avait hors de ses murailles, les paroisses de Saint-Jacques, de la

Magdelaine, de Sainte-Marguerite et de Saint-Nicaise, ainsi que partie des paroisses de Saint-Piat et de Notre-Dame.

Celà se conçoit aisément, puisqu'alors, Tournay avait pour ses portes de sortie :

1. *La porte des verriers*, rue de Courtray, anciennement de l'étoile.

2. *La porte de Ferin Dubus*, rue de cologne.

3. *La porte du malle*, rue des maux.

4. *La porte de primes*, rue Saint-Martin.

5. *La porte des poteries*, rue de Paris.

6. *La porte delvigne*, au milieu de la rue des jésuites.

7. *La porte de Ste.-Catherine*, rue Saint-Piat, vis-à-vis les rues de bèves et de merdenchon.

8. *La porte des récolets*, près le pont à l'arche.

Il résulte de ceci que les églises paroissiales de Saint-Brice, de Saint-Quentin et de Saint-Piat

sont les plus anciennes de Tournay.

Celà se prouve encore par le *castrum Sancti Petri*, qui est constaté avoir existé avec son église et son couvent de religieuses y adjacent, au milieu du 10e. siècle, puisque l'évêque de Tournay, l'indigne Fulcher, supprima ce couvent de religieuses en 954, époque à laquelle il supprima également le chapitre collégial de l'église paroissiale de Saint-Quentin.

Quant à la paroisse St.-Piat, elle fut établie très anciennement

ment vers l'endroit où cet apôtre fut martyrisé en 302, hors de son enceinte.

La ville fut alongée dans son circuit fortifié jusqu'aux portes des sept-fontaines, de coquerelle et de Saint-Martin, ès-années 1202 à 1315.

Les murailles fortifiées qui accroissaient l'enceinte de Tournay ne se firent et ne s'exécutèrent que lentement.

Elles furent commencées ladite année 1202, sous Philippe-Auguste.

Elles furent achevées en 1315, sous Philippe-le-bel.

Comme on l'a vu plus haut, les portes de l'ancienne enceinte de Tournay, rive gauche de l'Escaut, furent successivement démolies aux 16e. et 17e. siècles.

PAROISSES DE TOURNAY.

PAROISSE DE NOTRE-DAME.

Nous n'entendons point parler ici de l'église cathédrale de Tournay, dont les premiers fondemens furent jettés au commen-

cement du 4e. siècle, par Irénée, disciple de Saint-Piat et ayeul de Saint-Eleuthère.

Nous parlerons seulement de l'église paroissiale de Notre-Dame, contigue à ladite église cathédrale, à son latéral gauche, en entrant par le grand portail de ladite église.

La paroisse de Notre-Dame, était originairement un oratoire, que l'évêque et le chapitre cathédral de Tournay érigèrent en paroisse, en l'an 1200.

Ce fut en cette année, qu'Agnès

De l'Escaut, la dota de trois bonniers de terre.

Cette chapelle paroissiale tombait en ruines l'an 1751.

Le chapitre cathédral de Tournay, qui en est le curé primitif, (ainsi que de toutes les paroisses situées à la rive gauche de l'Escaut), profita de cette occurence pour se soustraire à l'obligation qui lui incombait, comme gros décimateur de l'extérieur de ladite paroisse, de la faire reconstruire suppletoirement de la caisse capitulaire, à défaut de fonds exis-

tant dans la caisse de la fabrique de ladite paroisse.

Mais le digne curé de cette paroisse, Monsieur De Courtray, ainsi que les marguelliers et notables s'y opposèrent avec une fermeté chrétienne inébranlable.

Plusieurs tentatives furent faites près de Monsieur le curé De Courtray, en lui promettant un canonicat de Tournay, s'il voulait y donner son consentement;

Mais tout fut inutile, ce digne pasteur n'écouta que son devoir et le cri de sa conscience.

Enfin, le chapitre cathédral, après avoir tergiversé pendant quatre années, s'obligea, par transaction notariée du 15 avril 1755, à contribuer à la rebâtir, comme on la voit aujourd'hui 1832.

Cette paroisse a une issue intérieure avec l'église cathédrale, par son latéral gauche.

Les biens de la fabrique de cette paroisse, se sont successivement accrus des biens des fabriques des églises de Saint-Nicaise (en partie), et de St.-Pierre, supprimées, la première en 1769, et la seconde en 1803.

Par suite des ces accroissemens successifs, la paroisse de Notre-Dame jouissait en 1822, d'un revenu annuel de quatre mille cent vingt-un florins de change.

C'est avec cette belle dotation et à l'aide de la sagesse de son économique administration, que la fabrique de ceste paroisse fit en 1821, l'acquisition d'une superbe cloche, du poids de 3968 livres, (3856 kilogrammes.)

Cette cloche, baptisée sous le nom de *Marie-Joséphine Léopold*, au commencement de mars de

ladite année 1821, a coûté quinze mille francs.

Elle fut fondue à Louvain, par André Vandergheinst.

Cette cloche est la plus belle et la plus harmonieuse des cloches de Tournay, après celle du beffroi.

Voyez cet ouvrage, volume 2, *pages* 25 *et* 26.
volume 9, *page* 158.
volume 10, *page* 81.
volume 66, *page* 82 *à* 84.
volume 68, *pages* 4 *et* 5.

vol. 91, *page* 48, 156 *à* 160.
vol. 92, *pages* 341 *et* 342.
vol. 98, *pages* 625 *à* 628.

Nous ne parlerons plus des fondations particulières affectées à cette paroisse, nous nous contenterons de citer les volumes de cet ouvrage, où il en est fait mention.

Volume 26, *page* 56, pour la fondation de Jean Leveau.

Volume 26, *page* 161, pour la fondation de Jean Leluytre.

Volume 26, *page* 165, pour

la fondation faite par Marie Croiseau.

Volume 28, *page* 84, pour la fondation faite par Catherine Wautier, l'an 1688.

Volume 28, *page* 145, pour la fondation faite par Marie-Anne Dubus.

Volume 75, *pages* 587 *à* 774, pour la fondation de l'immaculée conception.

Le clergé de la paroisse de Notre-Dame, en 1784, était composé comme suit :

CURÉ.

Monsieur Callens.

VICAIRES.

MM. Nollet.

Lecomte.

CHAPELAINS.

MM. Delannoy.

Yseux.

Pétillon.

Picquart.

CHANTRES BÉNÉFICIERS.

MM. Ségard, aîné.

Ségard, jeune.

Les biens de la fabrique de

la paroisse de Notre-Dame, tarifiés en 1830, par la régence, consistaient en une somme de quatre mille cent vingt-un florins septante-un cens.

Les biens de la table des pauvres de la même paroisse, consistaient en un revenu annuel de

L'unitaire fransman, Jean-Baptiste Bonnier, fils d'un tailleur du village de Phalempin, s'en est emparé en 1798, sans délégation légale.

La circonscription de la pa-

roisse de Notre-Dame, agrandie d'une partie de la paroisse de Saint-Nicaise en 1770, et de celle de Saint-Pierre, en 1803, fut réglée par un décrêt de Monseigneur François Hirn, évêque de Tourney, en date du 16 octobre 1803, comme il suit :

Elle commence au pont aux pommes, rive gauche de l'Escaut, remonte les rues des puits leaux, de la tête d'or, de la ture et des jésuites, et suit la muraille des jardins de l'ancien gouvernement (jardins qui se trouvent, avec celui de Monsieur De Nieuport, entre eux de l'abbaye

de Saint-Martin et l'esplanade) jusqu'au rempart, en ne prenant que la droite de cette partie de la rue des jésuites.

Elle suit encore le cordon de la ville jusqu'à la porte de St.-Martin, descend ladite rue de St.-Martin jusqu'au beffroi, en conservant les deux cotés de ladite rue, y compris la maison qui fait le coin de la grande place, située à gauche de cette rue.

Elle traverse ensuite la grande place en ligne droite, avec le coin de la rue des orfèvres.

Elle descend cette dernière rue

ainsi que les rues des chorraux et des fossés, dont elle prend les deux côtés.

Elle poursuit jusqu'à l'Escaut, à l'angle qu'il présente, et remonte la rive gauche de l'Escaut jusqu'au pont aux pommes, qui est le point de départ.

Cette paroisse conserve tout ce qu'elle peut avoir eu jusqu'ici *extrà muros* de la banlieue de la ville.

En outre, par le présent décrêt, elle comprend sept maisons et trois petites fermes, situées près

de la succursale d'Ere, mais qui sont du ressort de Tournay, section de la rive gauche de l'Escaut.

Cette paroisse a quatre oratoires, savoir :

Saint-Eloi, rue Saint-Martin.

Saint-Leger, à l'hôpital des aveugles.

Saint-Pierre, ancienne paroisse.

Notre-Dame auxiliatrice, faubourg de Saint-Martin.

Voyez organisation du diocèse

de Tournay, *in*-12, *pages* 34, 35 *et* 36.

PAROISSE SAINT-PIERRE.

Cette paroisse était, à mon avis, l'une des plus anciennes de Tournay.

Elle était comprise, ainsi que le couvent des religieuses qui y existait très anciennement, dans l'enceinte du château de Saint-Pierre, appelé et connu sous le nom de *castrum Sancti Petri*, château de Saint-Pierre.

L'on croit que ce château fut

construit après l'invasion des vandales et autres nations barbares qui s'emparèrent et saccagèrent Tournay, l'an 407.

Ce château, situé sur la rive gauche de l'Escaut, fut pris, saccagé et détruit par les normands, lors de leur invasion dans les gaules, l'an 881 et les années suivantes.

Il paraît que ces barbares laissèrent subsister l'église paroissiale et le couvent de religieuses y attenant.

Hériman, abbé de St.-Martin

et qui écrivit l'histoire de la restauration de son abbaye, au 12e. siècle, assure que Fulcher, évêque de Tournay, en 954 et 956, supprima le couvent de religieuses, situé près ladite église paroissiale de St.-Pierre.

Cette paroisse étoit donc de la plus haute antiquité, dédiée au prince des apôtres, après qu'Irénée, disciple de Saint-Piat et ayeul de Saint-Eleuthère, eut érigé et doté l'église mère de Tournay, c'est-à-dire l'église cathédrale de cette cité, à la gloire et sous l'invocation de la

Vierge Marie, reine du ciel et de la terre.

L'incendie de toutes les archives du chapitre cathédral et des paroisses de Tournay, opérée par les huguenots le quinze août 1566, nous a privé des documens qui auraient pu nous donner des éclaircissemens certains sous la date de la construction de l'église Saint-Pierre.

Quoiqu'il en soit, le ministère évangélique y était exercé par des chanoines dénommés à cet effet par le chapitre cathédral de Tournay.

Les paroisses de Tournay, situées à la rive gauche de l'Escaut, furent toutes érigées en églises paroissiales, desservies par des vicaires perpétuels, en l'an 1200, par une résolution capitulaire, sanctionnée par l'évêque Etienne.

Dès-lors, le chapitre nomma à la cure de Saint-Pierre, tantôt des chanoines ou des grands vicaires, tantôt des chapelains prêtres ou des ecclésiastiques du diocèse.

Monsieur Cuitte fut le dernier curé de la paroisse de Saint-Pierre.

Il mourut curé de Notre-Dame, en 1805, après la suppression de sa paroisse, l'an 1803.

Dès-lors, Saint-Pierre fut érigé en oratoire public.

Le maire Henri Derasse, y établit en 1811 et années suivantes le quartier général de ses dégoutantes soupes *à la rumfort*.

Les membres de la régence de Tournay, la firent démolir en 1821.

Le clergé de la paroisse de

Saint-Pierre, en 1784, était composé comme suit :

CURÉ.

Monsieur De Baisieux.

VICAIRE.

Monsieur Duchatelet.

CHANTRES.

MM. Moulron, prêtre.
Delemazure, laïc.

Il y avait à Saint-Pierre, deux bénéfices forains, dont le chapitre cathédral de Tournay était patron et collateur.

L'on voit du compte rendu

le 29 janvier 1796, par le receveur Dumortier, pour l'année 1795, que la recette pour cette dernière année, était de douze cent six livres, douze sols.

Le montant des [illegible] payemens pour ladite [illegible] était de quatorze cent trois [illegible] trois sols neuf deniers.

Le compte porte les signatures suivantes :

J. Cuitte, curé.

D. J. Simon.

Mabille.

Mascart.

Penneincq

Serré, fils.

Lenniaux.

Coniart.

Midavaine - Boucher.

Allard-Vinchent.

L. H. J. Labaize, secrétaire.

Le compte du bouillon des pauvres malades de la paroisse Saint-Pierre, rendu le 27 février 1798, au magistrat de Tournay, Monsieur Debonnaire-Commar, par ledit receveur Dumortier, prouve que *la fondation spéciale des pauvres malades de la paroisse de Saint-Pierre*, jouissait

d'un revenu annuel de deux cent dix-huit livres.

La fondation de la table des pauvres de la même paroisse, jouissait en 1795, d'un revenu annuel de cinq cent soixante livres dix-huit sols ;

Ce qui appert du compte rendu par le receveur Jean-François-Joseph Dumortier, présenté le 26 janvier 1796.

La somme des mises portait cent cinquante-deux livres, sept sols huit deniers.

Ce compte porte les mêmes signatures que celui précédent.

En outre, un compte particulier dudit receveur Dumortier, fut par lui présenté le 28 janvier 1796, à Messieurs les pasteurs, pauvriseurs et égliseurs de la paroisse de Saint-Pierre, administrateurs institués pour la fondation pieuse, dite le veuvé Saint-Pierre, située près le presbytère de ladite paroisse et instituée l'an 1618, par Monsieur Antoine Carpentier, curé d'icelle, pour y loger et doter sept pauvres veuves.

Il résulte de ce compte que

la fondation ci-dessus jouissait, outre son local, d'un revenu annuel de cent sept livres, dix-neuf sols, six deniers.

Ses mises étaient de cent cinq livres sept sols neuf deniers.

Ce compte porte également les mêmes signatures que celles annotées au compte de 1796.

La fabrique de la paroisse de Notre-Dame jouit maintenant des biens de la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Pierre.

Quant aux fondations spéciales *des pauvres de Saint-Pierre*, *du*

bouillon des pauvres malades de Saint-Pierre et le veuvé de St.-Pierre, un fransman phalempinois, fils d'un petit tailleur de ce village, s'en est emparé sans délégation légale.

Cette usurpation fut faite contrairement à la loi du premier mars 1793, ainsi qu'à l'article 14 de la constitution de 1795.

Ce téméraire continue à se maintenir dans cette usurpation depuis plus d'un quart de siècle, bravant ainsi toutes les lois divines et humaines.

L'an 1285, Monsieur Roger Warisson donna aux pauvres de Saint-Pierre, cinq quartiers de terre labourable, situés au village de Saint-Genois, en la couture *des sauvages*.

Voyez cet ouvrage, volume 3, *page* 33.

Volume 10, *page* 81.

Volume 23, *page* 144.

Volume 28; *pages* 196 *et* 197.

Calendrier de Tournay, année 1784, *pages* 43 *et* 44.

Voyez Organisation du diocèse de Tournay, 1803, *pages* 35 *et* 36.

PAROISSE DE St-QUENTIN.

Cette paroisse, l'une des plus anciennes de Tournay, était située comme on l'a vu, dans la deuxième enceinte, ainsi que les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Pierre.

On n'a pas de données bien certaines sur l'origine de cette église paroissiale qui avait un chapitre collégial, composé d'un doyen et de huit chanoines.

Cependant une tradition constante porte, que Saint-Eloi, évêque de Tournay et de Noyon,

en 649, (décédé en 665), fonda et dota l'église et le chapitre collégial de Saint-Quentin, en mémoire du glorieux St.-Quentin, martyrisé le 31 octobre 287, en Picardie.

L'on voit dans Hériman, que ce chapitre collégial de Saint-Quentin à Tournay, existait au 10e. siècle, après l'invasion des normands, en 881.

Fulcher, évêque de Tournay supprima le chapitre collégial de Saint-Quentin, en 954 et s'empara de ses biens.

Il est apparent que cet indigne pontif aura brûlé tous les titres et documens qui constataient les fondation et dotation de cette église, comme il fit à l'égard des titres et documens du couvent des religieuses, près l'église paroissiale de Saint-Pierre, qu'il supprima alors également.

L'église paroissiale de Saint-Quentin qui est restée debout, conserva quelques biens, entr'autres la seigneurie de Saint-Quentin, qui s'étendait dans les villages de Pecq, Espierres Warcoing, etc.

L'on voit encore aujourd'hui

les traces du clos capitulaire, à l'entour de ladite église paroissiale de Saint-Quentin et qui font partie du presbytère du curé et de la demeure du magister ou clerc de cette paroisse.

Agnès De l'Escaut augmenta sa dotation de trois bonniers de terre, vers l'an 1200, époque à laquelle le chapitre y érigea des vicaires perpétuels.

Ces vicaires, qui avaient le titre et rang de curé, avaient droit d'entrée et de présence au chœur de l'église cathédrale de Tournay, et venaient en rang

immédiatement après tous les grands vicaires de hautes formes.

L'an 1284, Henry, riche praticien tournaisien, fonda en l'église paroissiale de St.-Quentin, bénéfice et chapellenie.

La principale dotation consistait en six bonniers et demi de terre labourable, situés à Camphain, et que la grande nation révolutrice parisienne vendit à son profit en 1794.

Nonobstant le droit d'asile conservé par les synodes et par les ordonnances des rois aux

cimetières des églises, les prévôts jurés de Tournay, comme hauts justiciers, firent appréhender au corps sur le cimetière de cette paroisse, en 1374, le nommé Jean Godefroy, accusé d'avoir commis un crime capital.

Le personnel du clergé de cette paroisse, en 1784, était composé comme suit :

CURÉ.

Monsieur Taffin.

CHAPELLAINS.

MM. Fleurquin.

Cocquelet.

Vermer.

CHANTRES.

Monsieur Coeffé, prêtre.

Les revenus de la fabrique de l'église de Saint-Quentin, en 1830, tarifiés par la régence, consistaient en la somme de deux mille quatre cent quarante-un florins cinq cens, plus un extraordinaire fourni par la régence de trois cent septante-huit florins 58 cens.

Ces revenus furent appréhendés en 1797, sans délégation légale,

ainsi que les revenus de la table des pauvres et de la fondation du bouillon des pauvres de cette même paroisse, par le même villageois de Phalempin, J. B. B.....

La circonscription de cette paroisse fut déterminée de nouveau, par décrêt de Monseigneur François Hirn, cinquante-cinquième évêque de Tournay, en date du seize octobre 1803.

Cette paroisse commence au coin de la rue de St.-Nicaise, suit toute la rue des maux (du malle) et le côté de la grande

place jusqu'au coin de la rue Saint-Martin.

Delà, revient traverser la grande place en ligne droite, avec le côté de la rue des orfèvres, suit ce côté de la place et descend les rues de cologne et du cigne, qu'elle prend des deux côtés jusqu'au pont de fer.

Elle remonte ensuite la rive gauche de l'Escaut jusqu'à la rue des fossés, au point où se borne la paroisse de Notre-Dame, et prend les deux côtés de la rue de l'étoile (dite rue de Courtray), jusqu'à la rue de cologne.

L'église de Saint-Quentin a perdu la rue perdue qui se trouve comprise dans la 2e. section de la justice de paix.

Cette paroisse avait dans son administration diverses fondations pieuses et charitables, qui furent également appréhendées par le même Jean-Baptiste B....., dont nous venons de parler.

Ces fondations étaient celles suivantes :

1°. La fondation de parentelle, faite en 1706, par ma grande tante maternelle, Dame Jacque-

Marie - Catherine Duchambge, veuve de Monsieur Lehardy, conseiller au baillage du Tournésis, pour y loger et pitancer à six filles, natives de Tournay.

Cette fondation, dont le receveur devait être parent à la fondatrice, jouissait d'un revenu annuel de quatre cent cinquante livres.

Les administrateurs et collateurs étaient, un parent à la fondatrice, le mayeur des échevins de Tournay et le curé de Saint-Quentin.

Voyez cet ouvrage, vol. 26, pages 139 à 146.

Volume 75, pages 216 à 276.

Volume 92, pages 871 et 872.

2°. La fondation instituée en 1706, par la même, pour donner l'enseignement aux pauvres de la paroisse de Saint-Quentin.

Le maître d'école avait, outre le logement, deux cents livres annuellement.

Cette fondation jouissait, en 1773, d'un revenu annuel de : A. cent quatrevingt livres, pour distribuer à deux pauvres hon-

teux, et B de six cent vingt livres qui n'avaient pas de destination spéciale.

3°. La fondation faite l'an .... par Jean Hermulz, dite le veuvé de Saint-Quentin, pour y recevoir et loger sept veuves.

Cette fondation jouissait d'un revenu annuel de cent trente livres.

Le curé et les notables de Saint-Quentin, en étaient les administrateurs.

Voyez cet ouvrage, vol. 26, pages 175 à 189.

Volume 92, *pages* 200 *à* 291.

4°. La fondation faite l'an 1771, par Monsieur De Malenghin, chanoine de Tournay, pour le bouillon des pauvres malades de la même paroisse.

Les revenus de cette fondation consistaient en un capital de deux mille trente-six florins, placés à intérêts.

Voyez cet ouvrage, vol. 26, *pages* 135 *à* 189, 202 *et* 203.

Volume 92, *pages* 940 *et* 941.

5°. La fondation faite l'an

par Monsieur Danel, curé de Saint-Quentin;

Les revenus de cette fondation consistaient en un capital de cinq cent cinquante florins; placés à intérêts pour les pauvres malades de la même paroisse.

Voyez cet ouvrage, vol. 26, *page* 204.

Volume 92, *pages* 940 *et* 941.

6° La fondation faite l'an 1771, par Monsieur De Melin, chanoine de Tournay;

Les revenus de cette fondation consistaient en un capital de mille quatre cent quatrevingt-un florins cinq patards, placés à cours de rente, pour le bouillon des pauvres malades de la même paroisse de Saint-Quentin.

Le curé et les notables de ladite paroisse en étaient les administrateurs.

Voyez cet ouvrage, vol. 26, *pages* 176, 202 *à* 210 *et* 267.

Volume 92, *pages* 941 942.

L'église de Saint-Quentin existait au dixième siècle.

La nef, d'un style différent de celui du chœur, est aussi plus ancienne ;

La façade représente le style du 12e. siècle.

En réaumé, cette paroisse passe pour une des plus anciennes.

Elle est située, non dans la deuxième, mais dans la première enceinte de Tournay.

PAROISSE DE St.-PIAT.

L'on ne peut préciser l'époque de sa fondation et de son érection ;

Il est cependant constant que cette église était renfermée dans

la deuxième enceinte de Tournay.

Une tradition constante porte que lors de l'édit de Constantin, en 310, édit qui permettait l'exercice public de la religion chrétienne dans son empire, les fidèles de Tournay, bâtirent une église en commémoration, sous l'invocation de leur glorieux apôtre, Saint-Piat.

Ce St. missionnaire, venu d'Italie pour prêcher à Tournay, la foi chrétienne, en 286, fut martyrisé dans cette dernière ville, en haine

de sa croyance, en 303, par la puissance payenne des Romains.

Son supplice eut lieu à l'endroit où se voit aujourd'hui une pompe d'eau vive.

Quoiqu'il en soit de l'antiquité de cette église, toujours est-il constant qu'elle fut érigée en paroisse, avec un curé inamovible, l'an 1200, ainsi que les paroisses de Notre-Dame, de Saint-Pierre et de Saint-Quentin.

Ces quatre églises faisaient partie, comme on l'a vu, de l'ancienne cité de Tournay.

Ce fut en ladite année 1200, que noble demoiselle Agnès De l'Escaut, augmenta la dotation de l'église paroissiale de Saint-Piat, de six bonniers de terre.

En 1445, cette église paroissiale de Saint-Piat, eut l'avantage de recevoir canoniquement la chasse de ce Saint-Apôtre de Tournay, située à Seclin village à trois lieues de Tournay, dans la châtellenie de Lille.

En 1535, le curé de cette paroisse ayant embrassé le luthéranisme, fut séquestré pour son apostasie, dans les prisons de l'officialité de Tournay.

Le fiscal du baillage, Formanoir, ouvrit ces prisons et fit ainsi évader ce curé apostat et ses acolites.

Ledit Formanoir, pour cet acte arbitraire et anarchique, fut condamné par les prévôts jurés de Tournay, à une amende de huit mille huit cent quatrevingt-quatre florins, cinq patards.

Le vaisseau de l'église paroissiale de Saint-Piat, est beau et régulier.

Les revenus de la fabrique de cette église, en l'année 1816, se

montaient à la somme de treize cent treize francs septante-un centimes, suivant le compte rendu par le receveur de ladite fabrique.

En 1830, la régence de Tournay, porta son budjet de dépenses à deux mille cinq cent vingt-un florins cinquante centimes, argent de change.

Le curé de la paroisse Saint-Piat, en 1776, était un nommé Delattre, et de 1784 à 1794, ce fut un nommé Castelain, tous deux saints pasteurs.

Depuis 1795 jusqu'à ce jour

1832, le curé de cette paroisse est un nommé J. B. B....., frans-man, fils d'un tailleur du petit village de Phalempin.

Le clergé de Saint-Piat, en 1784, était composé comme suit :

CURÉ.

Monsieur Castelain.

VICAIRE.

Monsieur Delobel.

CHAPELLAIN.

Monsieur Dusaussoy.

CHANTRES.

MM. Pritelle, prêtre.
Dubus, prêtre.

En 1672, lorsqu'on supprima la paroisse de Sainte-Catherine, pour ériger la nouvelle citadelle et son esplanade, l'on réunit les biens de cette paroisse à celle de Saint-Piat.

Outre sa table des pauvres et le bouillon des pauvres malades, l'église paroissiale de St.-Piat, possédait plusieurs belles fondations pieuses et charitables, St dont nous avons déjà donné le narration.

La circonscription de la paroisse de Saint-Piat, fut fixée par décret canonique, donné par

feu Monseigneur François Hirn, cinquante-cinquième évêque de Tournay, en date du seize octobre 1803, comme suit :

Cette paroisse commence à la droite du pont aux pommes, remonte la rive gauche de l'Escaut, jusqu'au cordon de la place, suit ledit cordon, (la citadelle y comprise) jusqu'au point du rempart, vis-à-vis l'angle des jardins de l'abbaye de Saint-Martin ;

Elle traverse ensuite l'esplanade et descend la rue des jésuites, dont elle ne prend que

la droite jusqu'à la rue de la ture, et puis les côtés jusqu'à la rue Saint-Piat.

Cette paroisse comprend en sus les rues des brasseurs, des carliers et des clairisses.

La paroisse Saint-Piat ; conserve également tout ce qu'elle possédait *extrà muros* de la banlieue de la ville.

Dans cette succursale ; se trouvent trois oratoires publics, savoir:

1°. Notre-Dame de grâces, faubourg de Valenciennes.

2. L'oratoire public de Saint-Jérôme, aux jésuitesses, rue madame.

3. Le séminaire épiscopal de Tournay, au couvent du collège des pères jésuites.

Voyez organisation du diocèse de Tournay, in-octavo, pages 36 *et* 37.

La nef de l'église Saint-Piat est plus ancienne que le chœur et les chapelles de ladite paroisse, mais la façade est du même temps que la nef, qui porte le caractère du 11 siècle.

On distingue encore les traces des différentes restaurations que cette église a subies.

PEINTURE.

Au maître hôtel, se voit un tableau représentant notre seigneur crucifié.

Ce tableau était autrefois placé dans la chapelle de la citadelle, bâtie par Louis XIV.

Ce tableau, peint par Jacques Vanooster, assez dans la manière de Vandyck, a surtout beaucoup de finesse dans le dessein.

Ce tableau a considérablement perdu de son mérite, depuis qu'on l'a retoilé et que le fonds en a généralement été repeint.

Dans le chœur, à côté des formes, se trouvent deux tableaux;

Le premier peint sur toile par Arnoult Dewès, de Lille, représente *notre Seigneur chassant les marchands du temple.*

L'autre qui est également peint sur toile, a pour sujet, *notre Seigneur enseignant les lois dans le temple.*

Ce dernier tableau qu'on dit être du même peintre, n'a pas, à beaucoup près, le mérite du précédent.

A la chapelle de St.-Nicolas se voit un tableau, peint par Gilis, fils, de Tournay, représentant ce Saint ressuscitant un enfant.

A la chapelle de Ste.-Catherine, on remarque un tableau représentant la cène, il est peint d'après Rubens.

A la chapelle de Saint-Hubert (autrefois chapelle de St.-Pierre),

on voit de chaque côté, deux tableaux, peints tous quatre par Monsieur Hennequin, peintre français, depuis professeur à l'académie de Tournay, et membre de la commission des beaux arts.

L'un de ces tableaux représente Saint-Hubert, priant sur le tombeau de St.-Lambert.

L'autre représente le même Saint-Hubert, devenu évêque, faisant creuser sa fosse.

Le troisième représente Saint-Hubert, lors de son voyage à

Rôme, comme pélerin, dans le moment où des anges lui apportent la crosse et l'étole qui manquaient à son costume épiscopal.

Le quatrième représente encore Saint-Hubert, faisant reprendre à Pepin, Alpaïde sa légitime épouse.

Ces quatre tableaux on coûté à la confrerie de St.-Hubert, la somme de huit cents francs.

Dans le garde meuble de l'église, repose un tableau représentant le martyre de Sainte-Catherine.

Ce morceau, qui est une copie

d'après Rubens, était autrefois placé, à la chapelle de Saint-Pierre, aujourd'hui St.-Hubert.

SAINTE-MARIE MAGDELAINE.

Ainsi qu'on l'a vu, cette paroisse fut établie hors l'enceinte primitive de Tournay.

C'était anciennement une chapelle construite en l'honneur et sous l'invocation de *Ste.-Marie Magdelaine*, et que Wautier De Marvis, évêque de Tournay, érigea en paroisse en 1251.

Ce Saint-Prélat pourvut en même temps à la dotation du curé de la magdelaine, en lui

assignant un neuvième dans la dime du village d'Helchin.

L'on voit du compte rendu le 20 mai 1817, pour l'année 1816, par maître Jean-Baptiste Grumiau, trésorier receveur de la fabrique de l'église de la magdelaine, que cette fabrique jouissait alors d'un revenu annuel de six mille deux cent soixante-francs quarante-sept centimes.

Sa dépense, pour la même année, était de cinq mille deux cent nonante-trois francs quatrevingt-huit centimes.

La table des pauvres de la

même paroisse jouissait en 1721, d'un revenu annuel, en argent, de mille six cent quatrevingt-six livres, neuf sols deux deniers, et en nature, de quatrevingt-neuf rasières, six hotteaux, deux bassinets de grain.

Ses mises en argent, portaient neuf cent septante livres dix-sept sols, et en nature, quatrevingt-cinq rasières, six hotteaux, dix bassinets.

Cela résulte du compte qu'en a rendu le trois juillet 1741, le receveur Michel Guytois.

La régence de Tournay fixa les revenus du budjet de cette paroisse en 1830, à la somme de deux mille quatre cent soixante-huit florins 32 centimes de change.

Les revenus de la table des pauvres furent appréhendés par le même J. B. B....., qui s'empara également des fondations particulières et de charité attachées à cette paroisse et que nous avons déjà énumérées en cet ouvrage.

Quant aux biens de la fabrique, les curés et marguillers de cette paroisse y furent maintenus en possession, en exécu-

tion de l'arrêté royal du 19 août 1817.

En 1784, le clergé de la paroisse de la magdelaine était composé comme suit :

CURÉ.

Monsieur Vanwambeke.

CHAPELLAINS.

MM. Herrebout.
Pottier.

CHANTRES.

MM. Allard, prêtre.
Clément, laïc.

La circonscription de la pa-

roisse de la magdelaine fut fixée le 16 octobre 1801, par Monseigneur François Hirn, évêque de Tournay, comme suit :

Cette paroisse reste dans ses anciennes limites *intrà muros*, mais elle perd tout ce qu'elle possédait *extrà muros*.

Voyez organisation du diocèse de Tournay, page 44, in-octavo, 1803.

Du reste, d'après les circonscriptions des paroisses de Saint-Jacques et de Sainte-Marguerite, on verra facilement ce qui reste à celle de la magdelaine.

Voyez cet ouvrage, vol. 10, *pages* 109 *et* 109.

Volume 57, *page* 8.

Volume 76, *pages* 222, 258 *et* 244.

Calendrier de Tournay, 1784, *page* 44.

PAROISSE SAINT-JACQUES.

Cette paroisse est moins ancienne que les paroisses de Notre-Dame, Saint-Pierre, Saint-Quentin, St.-Piat et Magdelaine.

Il est apparent que l'établissement de l'église de St.-Jacques comme église paroissiale, ne porte

pas une époque plus ancienne, que la fin du 12e. siècle, puisque le curé de ladite paroisse posa la Ire. pierre du chœur, en 1317.

La confrérie du Saint-Sacrement y fut érigée l'an 1373, et la confrérie de Notre-Dame de la gesine, *ou verte priorée*, en 1354.

Les sept autels de cette église furent pillés et saccagés en 1566, par les huguenots.

Ladite paroisse de St.-Jacques fut rebénite le 7 mai 1571, par l'évêque suffragant de Tournay.

La fabrique de cette paroisse jouissait d'un revenu annuel de deux mille cinq cent quarante livres, ainsi qu'il résulte du compte rendu par la demoiselle Jeanne Gilles, veuve du sieur Fortuné Durieu, le 18 janvier 1804, pour l'année 1802.

La somme totale des payemens portait, pour ladite année 1802, celle de deux mille cent trente livres, treize sols un denier.

Ses revenus annuels, tarifiés par la régence en 1830, furent fixés à deux mille cent trente-trois florins 90 centimes de change.

La fondation du bouillon des pauvres malades de cette paroisse jouissait d'un revenu annuel, pour les années 1791 à 1797, de deux mille neuf cents florins.

Les payemens, durant ce même terme, portaient dix-neuf cent trente-quatre florins quatorze patards.

En 1671, dame Judith Manuk, veuve de Monsieur Dusay, fonda en la paroisse de Saint-Jacques, à Tournay, un bouillon en faveur des pauvres malades de cette paroisse.

Ses revenus annuels se mon-

taient, de 1791 à 1797, à environ cinq cent cinquante florins.

Voyez cet ouvrage, vol. 26, *pages* 193 *à* 198.

Volume 92, *pages* 933 *à* 935.

Le clergé de cette paroisse, en 1784, était composé comme suit :

CURÉ.

Monsieur Wibaut.

VICAIRE.

Monsieur Wibaut.

CHAPELLAIN.

Monsieur Charles.

CHANTRES.

MM. Laurent, prêtre bénéfie.

Pannier, prêtre.

La circonscription de la paroisse de Saint-Jacques, fut fixée par un décret canonique de Monseigneur François Hirn, cinquante-cinquième évêque de Tournay, en date du 16 octobre 1803.

Elle conserve ses anciennes limites, à l'exception des rues du cigne et de la tête d'argent et d'une partie de la rue de cologne.

Mais, en revanche, elle prend la rue perdue et la rue blandinoise, cette dernière des deux côtés jusqu'à la rue des augustins.

La paroisse de Saint-Jacques a pour oratoire :

1. L'église des Urselines, rue des carmes et 2. la chapelle de Montifaut, rue des augustins.

Cette paroisse avait plusieurs veuvés et fondàtions particuliers aussi énumérés en cet ouvrage, et qui furent également appréhendés par le même J. B. B.....

Il est faux, ainsi que l'énonce la commission des beaux arts, que l'église Saint-Jacques ait été fondée en 501.

Elle ne le fut certainement pas avant le treizième siècle, car son édifice actuel paraît tenir au style du 14e. siècle.

Voyez cet ouvrage, *vol.* 10, *page* 81.

Volume 12, *pages* 149 *et* 150.

Volume 17, *page* 245.

Volume 26, *page* 194.

Volume 68, *page* 4.

Volume 87, *inédit*, *année* 1810.

Calendrier de Tournay, 1784, *page* 44.

Voyez organisation du diocèse de Tournay, page 44.

PAROISSE DE Ste.-MARGUERITE.

Cette paroisse est située près de la porte de coquerelle, aujourd'hui appelée porte de Lille.

Elle fut fondée l'an 1288, par très illustre dame De Mahault, qui possédait alors le village et terre à clocher de Chin-Ramegnies.

Cette pieuse dame dota ladite

paroisse de quatorze bonniers de terre situés audit village de Chin-Ramegnies.

L'ancienne paroisse de Sainte Marguerite, fut supprimée l'an 1674, en vertu de sentence canonique prononcée par Monseigneur Gilbert De Choiseul, évêque de Tournay, en date du 19 août 1673.

Sa maison pastorale, avec les fonds et héritages en dépendant, furent réunis à la maison de l'abbaye de Saint-Médard.

Ce jugement canonique de sup-

pression en date du 19 août 1673, fut confirmé, ratifié et approuvé par lettres patentes de Louis XIV, en date du 6 juin 1674 et enregistrées au parlement de Tournay, le 30 juillet suivant.

Par un édit précédent de ce monarque, en date du 28 février 1676, et nonobstant les vives oppositions à cette suppression, que le magistrat de Tournay fit valoir audit parlement, les biens de la fabrique de la paroisse de Ste.-Marguerite, furent adjugés aux fabriques des paroisses proximes de Saint-Nicaise et de Sainte-Marie Magdelaine.

L'abbaye de Saint-Médard, qui avait son monastère établi proche l'ancienne église paroissiale de Sainte-Marguerite, la consacra à l'usage de ses services religieux.

Mais comme elle tombait en ruines, Monsieur Vanderheyden, avant dernier abbé de Saint-Médard, en construisit une nouvelle, vers l'an 1760.

Elle coûta à l'abbaye de St.-Médard, soixante mille francs.

Cet état de choses dura jusqu'en 1783, que ladite abbaye

achete du gouvernement autrichien le convent et maisons adjacentes du collège des pères jésuites, situés rue Saint-Piat, à Tournay, pour la somme de cinquante-deux mille florins.

Dès-lors, l'église abbatiale de Saint-Médard, près la porte de Lille, fut de rechef rétablie en paroisse, sous l'invocation de *Sainte-Marguerite*.

Les biens de sa fabrique lui furent restitués et les religieux de cette abbaye furent désignés pour y exercer à perpétuité les fonctions de curé et de vicaire.

Le clergé de cette paroisse en 1784, était composé comme suit :

CURÉ.

Monsieur Pillard, religieux de l'abbaye de Saint-Médard.

VICAIRE.

Monsieur Pierlot, religieux de l'abbaye de Saint-Médard.

CHANTRE.

Monsieur Poignet, laïc.

Il ne reste de l'époque de sa fondation, en 1288, que le clocher.

Il résulte du compte rendu

des biens de la fabrique de cette paroisse, en 1828, qu'elle jouissait d'un revenu annuel de six cent dix-huit florins quatrevingt-quatre cents.

L'église, telle qu'on la voit aujourd'hui 1832, fut construite, en 1771, par l'abbaye de St.-Médard, où était lors son monastère.

Elle est ornée de plusieurs tableaux, mais peu dignes de remarque, la sculpture est du même genre.

Le compte des biens de la

table des pauvres usurpés par l'unitaire fransman phalempinois J. B. B..... donnait pour l'an.... un revenu annuel de

La circonscription de cette paroisse a été déterminée par décret canonique de Monseigneur François Hirn, cinquante-cinquième évêque de Tournay, du 16 octobre, comme suit :

Elle commence à la porte de Lille, suit le vieux marché aux vaches des deux côtés, à l'exception des maisons qui font partie des rues dites blandinoise et des carmes, lesquelles sont comprises

dans la section de la rive gauche de l'Escaut;

Elle suit également la rue dorée qu'elle prend des deux côtés jusqu'à la rue Saint-Nicaise, continue la rue de Saint-Nicaise, jusqu'à l'entrée de la rue Saint-Martin, prend toute la rue aux poids et les rues de France, des aveugles et du réduit des dominicains, plus toutes les habitations situées derrière la grande garde et la ruelle et la rue qui aboutit à la rue Saint-Nicaise, plus la rue prévôt et ensuite le cordon de la place depuis la porte de Saint-Martin, jusqu'à la porte de Lille.

Elle conserve tout ce qu'elle avait *extrà muros* de la banlieue de Tournay, ainsi que toutes les habitations de ladite banlieue, qui sont de la justice de paix de la première section, jusqu'à la rive gauche de l'Escaut.

Monsieur Perdu De l'Espinois, ancien magistrat juré de Tournay, décédé en cette paroisse en 1803, y fonda à perpétuité une messe hebdomadaire, qui doit s'y célébrer tous les dimanches de l'année, à onze heures.

Cette paroisse avait plusieurs belles fondations pieuses et cha-

ritables, sous son administration et dépendance.

Ces fondations, qui ont déjà été relatées en cet ouvrage, furent également appréhendées par le même unitaire J. B. B.....

La paroisse de Sainte-Marguerite a une chapelle oratoire, sous l'invocation de Saint-Lazare, dite *Notre-Dame de la Ladrerie*, située au faubourg de Lille, à droite en sortant de Tournay.

PAROISSE DE Ste.-CATHERINE.

Cette paroisse fut fondée en

1261, par Jean Evrard, quinzième châtelain de Tournay.

Elle fut dotée par le même Evrard et par Marie Colard, de cinq bonniers de terre, situés aux villages de Weze et de Lesdain.

La demoiselle Colard, dite *Lecat*, fonda ensuite en ladite paroisse de Sainte-Catherine, une messe qui devait être chantée à perpétuité, le deux avril de chaque année, fête de *Sainte - Marie l'égyptienne*.

Ladite paroisse de Sainte-Ca-

therine était située vis-à-vis l'ancien hôpital Delplanque, aujourd'hui *l'hospice de la vieillesse.*

Ladite paroisse de Sainte-Catherine, fut démolie de 1668 à 1672, lors de la construction de la citadelle.

Les biens de la fabrique de Sainte-Catherine, ceux de la table des pauvres de la même paroisse, plus les fondations pieuses et charitables qui en dépendaient, furent dès-lors réunis à la paroisse de Saint-Piat.

Voyez cet ouvrage, vol. 10, pages 216 et 217.

Volume 21, page 183.

PAROISSE SAINT-NICAISE.

L'ancienne paroisse fut fondée, dotée et érigée en paroisse, en 1255.

Avant cette époque, c'était une chapelle succursale de la paroisse de Saint-Quentin.

La demoiselle Marie-Anne Catenné, fit abandon de sa maison et jardin et y fit construire à ses frais une nouvelle église érigée en paroisse en 1269.

Cette même demoiselle dota cette église de sept bonniers de terre et y fonda en sus plusieurs veuvés dont nous avons déjà parlé en cet ouvrage.

Cette paroisse de Saint-Nicaise fut supprimée injustement et sans aucun motif raisonnable, sur la sollicitation du chapitre cathédral de Tournay, qui en était le curé primitif.

Nonobstant l'opposition justement motivée des notables de la paroisse de Saint-Nicaise, la suppression fut prononcée par un décret subreptice, donné à

Helchin, le 19 juillet 1769, par Monseigneur le comte de Salm Reiffercheidt, 53e. évêque de Tournay.

Ce décret fut confirmé par le gouvernement autrichien, par arrêté donné à Bruxelles le 19 juin 1770.

Les marguillers de St.-Nicaise avaient borné leur demande, au chapitre cathédral de Tournay, à une somme de quinze cents florins une fois, pour la réparer;

Mais ces offres furent rejettées avec hauteur et le chapitre par-

vint ainsi à supprimer la paroisse Saint-Nicaise.

Le chapitre préféra bâtir une chapelle succursale au faubourg Saint-Martin, avec un presbytère y contigu, (ce qui lui coûta plus de dix mille florins) plutôt que d'en donner quinze cents aux marguillers de Saint-Nicaise pour conserver leur paroisse.

Cependant la dîme du faubourg de Saint-Martin, dépendant de la paroisse de Saint-Nicaise, rapportait annuellement au chapitre cathédral de Tournay, deux mille sept cents florins.

La paroisse de Saint-Nicaise s'étendait dans Tournay, depuis la rue Saint-Martin (au puits) jusqu'à la rue prévost.

Le curé de cette paroisse était un nommé Charles-Philippe Duray, qui, ayant abandonné son troupeau dans l'espoir d'obtenir un canonicat de Tournay, donna sa démission de la cure de Saint-Nicaise, le 8 juillet 1769;

Mais sa trahison et sa cupidité furent déçues, car il dut se contenter de la cure de Saint-Jacques, à Tournay, où il mou-

rut de langueur, universellement méprisé, l'an 1771.

Les bénéficiers de la paroisse étaient les sieurs Charles-Auguste Leman et Jean-Baptiste Ségard, qui adhérèrent tous deux à la suppression de ladite paroisse de Saint-Nicaise.

Par acte du 23 juin 1769, leurs bénéfices avec leurs exonérations furent transmis dès-lors à l'église paroissiale de Notre-Dame.

Il y avait en outre un bénéfice forain à la collation dudit

chapitre cathédral, qui donnait un revenu annuel de mille florins et que ledit chapitre attacha à la dotation du vicaire de la chapelle qu'il venait de construire audit faubourg de Saint-Martin, nommée Notre - Dame auxiliatrice.

L'extérieur de la paroisse de Saint-Nicaise, s'étendait jusqu'au rieu de Barges, au sentier d'Ère à Tournay et à la chaussée de Douai à Tournay.

L'intérieur de cette paroisse supprimée, fut attribué à la paroisse de Saint-Quentin et l'ex-

térieur à la paroisse de Notre-Dame.

La dotation territoriale de la cure de Saint-Nicaise consistait en quatorze bonniers de terre situés aux villages de Froidmond et de Marquain, plus, d'une part et quotité dans quatorze bonniers de terre, situés à Templeuve en Dossemez.

Les biens de sa fabrique, donnaient un revenu annuel d'environ cent livres.

Ces biens et ceux de la table des pauvres furent partagés par le chapitre cathédral de Tour-

avec l'assentiment du vicariat du diocèse, entre les curés et marguillers des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Quentin.

La suppression de la paroisse de Saint-Nicaise, excita le mécontentement universel et attira au chapitre une nuée de pasquilles et de chansons que sa conduite blâmable, lui avait méritées.

L'hôtel du marquis d'Havelin, roc Saint-Nicaise, est en partie bâti sur le local de l'église dudit St.-Nicaise et de son cimetière.

Voyez cet ouvrage, vol. 10, *page* 205.

Volume 24, *page* 52.

Volume 27, *page* 190.

Volume 92, *pages* 188 *à* 396.

Nous avons donné la description des paroisses situées à la rive gauche de l'Escaut, nous allons maintenant donner celle des paroisses situées à la rive droite de l'Escaut.

PAROISSE DE S^t^.-NICOLAS DURRUISLE.

Cette paroisse est la plus ancienne des trois paroisses de la nouvelle ville.

Elle fut fondée au 10e. siècle par Robert, comte de Flandres.

On appelait aussi cette paroisse *l'île de Saint-Pancrace*, attendu qu'elle était entourée d'eau, savoir :

Du nord par l'Escaut, du couchant par le rieu de marvis, du midi aux fossés du château de Saint-Nicolas Dubruisle et du nord aux mêmes fossés dudit château.

Un bénéficier castral, sous l'invocation de ce Saint, y était érigé et fondé de toute antiquité

pour y célébrer tous les jours de l'année, à perpétuité.

Sa dotation pour son exonération, consistait en une redevance de deux muids de blé, à prendre sur les revenus du moulin Dubruisle, qui était situé dans le château de ce nom.

Ce bénéfice, lors de la démolition dudit château, en 1669, fut transféré en la chapelle de l'hôtel-de-ville de Tournay.

C'était en cette île de Saint-Pancrace, depuis le château de Saint-Nicolas Dubruisle, que les

souverains battaient monnaie, à Tournay.

Ils continuèrent à y battre monnaie jusqu'à la prise de Tournay, par Louis XIV, en 1667.

A cette époque, ce prince fit démolir ce château et transféra lors l'hôtel des monnais à Lille; contradictoirement à l'article 44 de la capitulation du 4 juin.

L'ignorant Pontrain, si fécond en *bolourdises*, a donc erronément établi l'île de St.-Pancrace *ou le fort rouge*, en la rue perdue, où il soutient que l'on battait monnaie.

Voyez cet ouvrage, vol. 16, *page* 131.

Volume 71, *pages* 282 *à* 286.

La paroisse de Saint-Nicolas, existait en 804, comme chapelle castrale de l'île de Saint-Pancrace.

Edouard III, roi d'Angleterre, au commencement du 14e siècle, étendit l'enceinte de cette paroisse jusqu'au noviciat des jésuites et la rue codiau.

Il fit bâtir en ce dernier endroit un fort, appelé de nos jours *fort à l'anglais* et dont

les vestiges existaient dans le jardin de l'hôtel de feu le maire Derasse.

L'étendue du château de St.-Nicolas Dubruisle, allait vers la rive droite de l'Escaut, jusques vis-à-vis la rue des fossés, où se trouvait alors un pont de bois, qui communiquait de la rive droite de l'Escaut à la rive gauche.

Louis XIV, en faisant démolir le château de Saint-Nicolas, en laissa subsister l'église paroissiale, qui devint la paroisse du parlement de Tournay et de tous ses membres et suppôts.

La démolition du château de Saint-Nicolas Dubruisle, ordonnée en 1669, fut effectuée ès-années 1670 et 1671.

Dans l'accord signé à ce sujet, le 9 janvier 1669, entre Louis XIV et le magistrat de Tournay, il y est dit :

» Que Sa Majesté fournira du fonds dudit château, la place suffisante, le long de la rivière, pour y construire un port ou quai, depuis l'angle du château, du côté des arches, jusqu'à l'autre extrémité dudit château, regardant le *pont de bois ;*

» A continuer le port ou quai, suivant ladite ligne, sur *le becquerel* et autres fonds de la ville, si loin que lesdits du magistrat le jugeront utile et nécessaire pour la commodité du public ;

» Ledit espace contenant en largeur, du fond dudit château à l'endroit le plus large, environ quinze toises, qui, par évaluation, le fort portant le faible, font environ sept toises et demie dudit fonds dans toute l'étendue dudit port ou quai ;

» Le tout pour le plus grand

ornement ou embélissement de ladite ville, pour l'utilité du commerce et pour y pouvoir commodément charger les munitions de guerre et de bouche, qui seront amenées à l'arsenal et les marchandises et denrées qui arriveront dans ladite ville.

» Qu'à cet effet, Sa Majesté permettra auxdits magistrats de faire démolir les murailles dudit château, autant qu'ils le jugeront nécessaire, pour profiter des matériaux provenant desdites démolitions qu'ils auront fait faire à leurs frais, pour les employer à la construction dudit port ou

quai et du pavé qui sera nécessaire tant sur ledit port qu'ès-rues qui seront faites dans ledit château ;

» Que des ruines des tours, murailles et remparts dudit château, du côté dudit becquerel, sera comblé le fossé, du côté de la ville, qui est à présent *entre ledit château et becquerel*, pour pouvoir y former une rue qui regnera depuis la rivière jusqu'au rempart et grosse tour dudit château, du côté de la compagne.

» Que Sa Majesté permettra auxdits magistrats de construire

un *marché* aux poissons, à l'endroit appelé *le pâté*, servant présentement *d'entrée audit château* ;

» Et à cette fin de combler le fossé regnant autour *dudit pâté*, pour faire le tout d'un même alignement, suivant le cours de la rivière ;

» A la charge de faire, par lesdits du magistrat, la démolition dudit pâté, à leurs frais et dépens, et moyennant de pouvoir employer à leur profit, les matériaux qui en proviendront, et devront ledit port et marché

aux poissons et rues, dressés suivant le plan qui en sera présenté à Sa Majesté par lesdits du magistrat. »

D'après une carte authentique du vieux château de St-Nicolas Dubruisle, dessiné par François Dewith, d'Amsterdam, l'on voit l'état exact de cette ancienne forteresse, démolie ès-années 1669, 1670 et 1671.

Monsieur Miroux, curé de la paroisse du château, en 1740, en fit bâtir le presbytère à ses frais, à charge que les curés de cette paroisse y seraient logés gratuitement à perpétuité.

Le clergé de la paroisse du château, en 1784, était composé comme suit :

CURÉ.

Monsieur Defrance.

VICAIRES.

MM. Lebailly, chapellain et directeur des verdelots.

Berlèmont, bénéficier.

CHANTRES.

MM. Paris, prêtre,

Durant, laïc.

En 1804, la fabrique de cette paroisse jouissait d'un revenu

annuel de seize cent nonante-deux livres neuf sols, ainsi qu'il appert du compte rendu le 16 avril même année, par la veuve Dath, receveur.

Feu le maire H. Derasse, jaloux de l'édification que les fidèles de cette paroisse donnaient par leur piété au peuple de Tournay, spécialement la noblesse qui l'habitait en partie, le maire Derasse, dis-je, surprit, en 1800, du ministre des cultes, à Paris, un décret qui érigeait cette paroisse en église annexe de St.-Brice.

Les biens de la fabrique de

Saint-Nicolas furent appréhendés par la fabrique de Saint-Brice, en 1811.

En 1815, les marguillers de la paroisse de Saint-Nicolas, s'adressèrent au ministre des cultes, pour avoir la révocation subreptice du décret qui érigeait leur paroisse en annexe;

Les fabriciens de Saint-Brice s'y opposèrent par les plus infernales chicanes, et le directeur du culte catholique, Goubau, ajourna la décision à la signature du nouveau concordat du roi des Pays-Bas avec la cour

de Rôme, et les choses en restèrent là.

La circonscription de la paroisse de Saint-Nicolas fut fixée par un décret de feu Monseigneur François Hirn, cinquante-cinquième évêque de Tournay, comme suit :

Elle commence au coin de la rue du becquerel, suit ladite rue jusqu'à la rue de l'épinette et n'en prend que le côté gauche:

Elle comprend tout le marché aux bêtes, excepté le côté droit, qui fait partie de la pa-

roisse de Saint-Brice, se rend au rempart, au coin où se terminent les casernes, fait le tour du cordon de la place jusqu'à l'Escaut, et remonte la rive droite de l'Escaut jusqu'à la rue du becquerel, point de son départ.

Cette paroisse a conservé tout ce qu'elle possédait *extrà muros* de la banlieue de Tournay.

Elle possédait plusieurs belles fondations de charité qui ont également été appréhendées par le même J. B. B.....

L'on a vu plusieurs fois en cet

ouvrage, que cette paroisse avait été supprimée l'an 1808, par les intrigues et les sollicitations inopportunes de feu le maire Derasse, qui à cet effet, resta plusieurs semaines à Paris, pour obtenir cette suppression qu'il arracha au ministre des cultes, Bigot.

Celui-ci s'apperçut bientôt que cette suppression était contraire au concordat de 1801, et à la loi organisatrice du mois de germinal an dix, faisant suite audit concordat, lesquels requéraient le concours mutuel des autorités spirituelles et temporelles pour

l'érection comme pour la suppression des paroisses.

Il est constant que feu l'évêque de Tournay, François Hirn, non seulement n'a jamais concouru à cette suppression, mais qu'au contraire il s'y est constamment opposé.

Feu le maire Derasse, voulait par-là humilier la noblesse de Tournay, qui demeure en grande partie sur cette paroisse et la rendre ainsi sujette et vassale des marguillers de Saint-Brice, sa paroisse.

Pour donner suite à cet acte

illégal il décocha au presbytère du château, deux des marguillers de Saint-Brice, qui après diverses menaces, obtinrent par la force, l'enlèvement des papiers concernant les biens et fondations de ladite paroisse du château.

Avec ces pièces, l'un deux, A. H .... fils de l'honnête serrurier de nom, procureur avoué et avocat de son métier, fit faire défenses, par exploits d'huissiers à tous les occupeurs et débirentiers des biens appartenant à ladite paroisse, de payer leurs redevances en d'autres mains qu'en

celles du receveur de la fabrique de Saint-Brice, qui était alors un s^r. Casterman, depuis banqueroutier, remplacé ensuite par un sieur Busine, demeurant vis-à-vis l'athenée de Tournay.

Bientôt, ledit procureur avoué maître H..... s'empara par subrogation du presbytère de ladite paroisse du château, qu'il loua au sieur abbé Dysembart, qui en était le desservant provisoire, pour la somme annuelle de cent cinquante florins courant de Brabant.

Le prédit maître H..... sem-

para aussi des revenus de ladite cure du château, spécialement de trois bonniers de terre situés à Mourcourt.

L'accumulation de ces voies de fait excita l'indignation universelle, ce qui parvint aux oreilles de Monseigneur François Hirn, évêque de Tournay.

Ce dernier, pour obvier au grand scandale de cette spoliation inouie, chargea Monsieur Hanguillart, ancien curé de St.-Jean-Baptiste, à Tournay, et l'autorisa, comme commissaire spécial, d'ouïr et clôturer les comptes des biens de la paroisse du châ-

teau, distinguement et séparément de celle de Saint-Brice, et ce, en vertu des attributions à lui accordées par le décret impérial de 1809, concernant l'administration des fabriques des églises.

Le maire Derasse, un peu étonné de ces petites contrariétés, voulut bien, par grâce, reconnaître comme annexe la défunte paroisse du château, moyennant pàr les fidèles d'icelle payer, de leurs deniers particuliers, le desservant de ladite annexe, ajoutant que la noblesse avait bien le moyen de payer son recteur.

Cela eut effectivement lieu, et

biens de leur église, dont ils avaient été si illégalement privés.

C'est alors que les mensonges dudit maître Augustin furent démontrés au grand jour!

Enfin, après l'audition des parties, le Régent de la Belgique et l'évêque de Tournay concurremment avec lui, émanèrent le 7 juin 1831, le décret ci-après, qui ordonne la restitution desdits biens à la paroisse du château.

« AU NOM DU PEUPLE BELGE.

« Nous Baron Surlet De Chokier, Régent de la Belgique.

Vu la demande de plusieurs habitans notables de Tournay, tendante à ce que l'église de St.-Nicolas, annexe de Saint-Brice, ait une administration temporelle, distincte de celle de sa succursale ;

Vu les observations contenues dans la requête adressée au gouvernement précédent par les marguilliers de l'église de St.-Brice, le 6 juin 1830, et dans le mémoire adressé par ces mêmes marguilliers à l'ancien gouverneur du Hainaut, le 4 août suivant ;

Vu les avis émis successive-

ment sur cette demande par la régence de Tournay, Monseigneur l'évêque diocèsain et la députation des États du Hainaut.

Sur le rapport et la proposition du ministre de l'intérieur, du 6 juin 1831.

Voulant rendre à l'église de Saint-Nicolas à Tournay, la gestion de ses biens, tout en lui conservant son caractère d'annexé de l'église de Saint-Brice, en la même ville.

Avons arrêté et arrêtons :

Article 1er.

L'église de Saint-Nicolas, à Tournay, annexe de l'église de Saint-Brice, en la même ville, aura provisoirement et jusqu'à ce qu'une nouvelle circonscription de paroisses ait lieu, une administration temporelle, entièrement distincte de celle des biens de l'église de Saint-Brice.

Article 2.

MM. l'évêque de Tournay et le gouverneur de la province de Hainaut, nommeront dans le plus bref délai, un conseil de fabri-

que, pour ladite église de St.-Nicolas, en se conformant au décret impérial du 30 décembre 1809.

Article 3.

Monseigneur l'évêque de Tournay, fixera une époque rapprochée à laquelle le nouveau conseil de fabrique entrera en fonctions.

Article 4.

Les marguillers de l'église de Saint-Brice, remettront aux nouveaux marguillers de l'église de Saint-Nicolas, tous comptes, pa-

piers, titres de propriété, registres et autres documens quelconques concernant les biens propres à cette dernière église, et ce dans le mois qui suivra le jour où les marguillers de St.-Nicolas leur auront donné connaissance de leur entrée en fonctions.

Article 5.

Les marguillers de l'église de Saint-Nicolas, commenceront leur gestion immédiatement après leur nomination.

Article 6.

Les questions ou propositions

relatives à la liquidation des anciens comptes des deux églises seront adressées à la députation des États du Hainaut, laquelle, après avoir consulté Monseigneur l'évêque de Tournay, les transmettra avec toutes les pièces et son avis au ministre de l'intérieur qui nous les soumettra, afin de recevoir notre approbation, s'il y a lieu.

Article 7.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 7 juin 1831.

(Signé) E. Surlet De Chokier.

Par le Régent,

Le ministre de l'intérieur,

(Signé) E. De Sauvage.

Pour copie conforme,

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur,

(Signé) Ph. Doncker.

Pour copie conforme,

Le greffier des États du Hainaut;

(Signé) Fremiot. »

Ce décret, que la raison et

la justice commandaient depuis trop long-temps; consterna MM. les marguillers et fabriciens de Saint-Brice, et notamment leur grand soufleur, maître A.....: qui, accumulant chicane sur chicane, ne procéda à cette restitution qu'au mois de septembre suivant.

L'on assure que ledit maître A....., pour cacher sa hideuse défaite, alla coucher ce jour-là à sa compagne, située à Rumillies, et que les paysans de ce village, qui n'aiment *ni ses grands airs ni ses fanfaronades*, appel-

lent assez plaisamment le château *de pet en l'air.*

Effectivement, si l'on considère cette petite petaudière dans l'ensemble de sa construction, qui est aussi élevée qu'elle est étroite, le dicton de *pet en l'air* lui convient assez bien, sans toutefois vouloir en conclure que ce marquisat de fraîche date ainsi que son château, soit une chose fort étrange dans le temps où nous sommes.

Quoiqu'il en soit, pour en venir au fait, le gazon territorial de ce moderne marquisat consiste

en ladite petaudière, avec un petit jardin et un petit bosquet qui, réunis, sont frappés annuellement d'une imposition foncière de *vingt-un cens*;

Les impositions directes dudit *château*, y compris tout à la fois valeur locative, foyers, portes et fenêtres, portent annuellement une somme de *six florins*.

Ajoutez à cela trois petites maisonnettes de journaliers et cinq bonniers de terre divisés en plusieurs lots, voilà la totalité du marquisat de *pet en l'air*, avec

ses appendances, dépendances et annexes, rien réservé ni excepté.

C'est là que le fils du serrurier P..., va se délasser des ses travaux d'avoué et d'avocat!!!

Ce n'est pas le seul avocat et avoué qui est érigé en *grimaudin* procureur en son château de *galiurdine*, (comme sous le siècle de Louis XIV,) fatigué de la société, de ses grands airs et de ses futilités;

Un autre moderne *grimaudin*, en son château à la Tombe, se donne les mêmes ridicules que

maître A.....! et ce, dans le courant de notre grand siècle à vapeurs.

Nous donnerons au surplus dans le volume suivant, *description du village de Rumillies*, un tableau plus circonstancié de notre moderne marquisat *de pet en l'air*.

Voyez cet ouvrage, vol. 27, pages 187 et 188.

Volume 31, pages 297 à 305.

Volume 99, 2e. partie, pages 4 inclus 42.

Volume 99, 2e. partie, pages 230 et suivantes.

Voyez aussi les œuvres de Dancourt, comédie des vacances du procureur.

PAROISSE SAINT-BRICE.

Cette église paroissiale, ainsi que son lourd et haut clocher, paraissent avoir été bâtis vers la fin du 10e. siècle.

En 1003, Guéric Lesor, souverain du Barbant, (châtellenie d'Ath,) vint en brûler les maisons adjacentes.

Les châtellains de Tournay, qui tenaient la seigneurie de St.-Brice en fief relevant du tem-

porel des évêques de Tournay, ayant voulu s'opposer à la prétention de Guério, ce paladin vint s'emparer à main armée de la seigneurie de St.-Brice, et brûla une partie de cette église.

La paroisse de Saint-Brice fut fortifiée dans son contour, depuis le pont à l'arche jusqu'au jardin du noviciat des pères jésuites, près les casernes *des capucins*.

L'on voit encore, en ce dernier endroit, la tour qui défendait cette paroisse de ce côté, et contre les invasions des tournaisiens de la rive gauche de l'Escaut, et contre

le château de Saint-Nicolas Dubruisle.

Les fortifications de St.-Brice furent achevées en 1298.

L'on voit encore aujourd'hui, du côté de Saint-Jean, les murailles fortifiées entre lesquelles coulait et coule encore aujourd'hui le rieu de marvis.

La seigneurie fortifiée de St.-Brice s'appelait *le bourg*.

En 1353, deux cents maisons de cette paroisse furent incendiées, et ce nombre n'étonnera personne, lorsqu'on saura qu'à

e époque, les maisons étaient
oque toutes couvertes en chau-
.

En 1703, sa population était
e huit mille âmes.

Saint-Brice était une église
décanale du diocèse de Cambrai,
dans l'archidiocèse du Brabant,
qui s'étendait en 1559, jusqu'à
la Dyle, à Louvain, alors séparé
de l'évêché de Liège par cette
rivière.

La paroisse et seigneurie de
Saint-Brice, avait sa coutume,
ses poids et mesures et son ma-

gistrat particulier, de même que la paroisse de Saint-Nicolas Dubruisle.

Cependant la coutume et le magistrat particuliers de cette dernière paroisse furent réunis et confondus en 1311, dans la magistrature de ladite ville et seigneurie de Saint-Brice.

Le magistrat particulier de St.-Brice, tenait ses séances en ladite paroisse, à l'hôtel-de-ville de St.-Brice, dont nous avons déjà parlé en cet ouvrage.

Cette paroisse menaçant ruines

en 1784, on dut y interdire momentanément l'office divin pendant les travaux qui contribuèrent à sa restauration et reconstruction.

La fabrique de cette paroisse jouissait en 1830, d'un revenu annuel ordinaire de trois mille cinq cent soixante-huit florins vingt-huit cens de change.

La régence lui alloua en sus six cents florins de change.

Cette paroisse avait plusieurs fondations spéciales, qui ont déjà été énumérées en cet ouvrage et

qui ont également été appréhendées par le même J. B. B.....

Cette paroisse avait encore sous sa dépendance et administration plusieurs belles fondations qui ont subies le même sort que celles ci-dessus.

Cette même paroisse renferme en outre les confréries suivantes :

Le Saint-Sacrement.

La Sainte-Croix.

Saint-Donat.

Notre-Dame de Bonsecours.

Les Trépassés.

Et Saint-Nicolas.

Le clergé de la paroisse de St.-Brice, en 1784, était composé comme suit :

CURÉ DOYEN.

Monsieur Duquesne.

LIEUTENANT.

Monsieur Delehaye.

VICAIRE.

Monsieur Barow.

TRÉSORIER SACRISTAIN.

Monsieur Rigau.

CHANTRES.

MM. Desruez, prêtre.

Leduc, prêtre.

La nef de cette paroisse, comme celles de la plupart des églises, est plus ancienne que la construction du chœur et des chapelles.

La tour quarrée de cette église, célèbre par son ampleur et son élévation, est du style du 12e. ou 13e. siècles.

La circonscription de cette paroisse fut fixée par un décret de feu Monseigneur François Hirn, cinquante-cinquième évêque de Tournay, comme suit :

Elle commence à la gauche de la porte de marvis de deux

côtés, jusqu'à la rue haigne, descend cette rue qu'elle prend des deux côtés jusqu'au pont à l'arche, traverse la rue des tanneurs en ligne droite, et descend la rive droite de l'Escaut jusqu'au becquerel.

Delà, poursuit ladite rue du becquerel jusqu'à la rue de l'épinette n'en prenant que côté droit, suit cette dernière rue et n'en prend aussi que le côté droit, monte le côté droit du marché aux bêtes jusqu'au rempart, et fait le tour du cordon de la place jusqu'à la porte de marvis.

Saint-Brice a pour oratoires, la chapelle du collége et la chapelle des sœurs de la charité, anciennement *du séminaire.*

Nous croyons utile de parler ici de ces deux chapelles.

D'abord quant à la chapelle du séminaire, aujourd'hui le couvent des sœurs de la charité, nous renvoyons, pour ce que nous en avons déjà dit, *au vol.* 29, *pages* 199 *à* 284, *au vol.* 93, *pages* 1596 *à* 1653 *et au volume* 98, *pages* 1348 *et* 1349.

Le parloir de la Supérieure

est orné de plusieurs peintures, qui seraient dignes de mention, si elles n'étaient sa propriété particulière.

Dans le corridor qui y conduit, l'on remarque plusieurs tableaux qui appartiennent à l'établissement.

Sous le rapport de l'architecture, la chapelle est intéressante;

Sa construction moderne a été restaurée en 1821, sur les dessins de Monsieur Renard, architecte de la ville de Tournay, qui a

au en faire un objet de curiosité pour les étrangers.

Les tribunes grillées y ont été ajoutées pour les différentes classes d'orphelins, de malades incurables et de pensionnaires, que renferme la maison.

Son édifice est solide, bien voûté et distribué, ses jardins sont vastes, bien tenus et plantés.

Au maître autel de la chapelle, se voit un tableau représentant un calvaire, aux pieds duquel sont grouppés St.-Vincent de Paul et Saint-Charles Borromé.

Ce tableau a été peint en 1824, par ledit Monsieur Hennequin.

ATHÉNÉE DE TOURNAY.

Son architecture est du 17°. siècle et du style des couvents de l'ordre des jésuites.

Au maître autel de la chapelle, se voit un tableau qui représente Jésus au temple, parmi les docteurs ;

La tête de la Vierge qui vient chercher son divin fils, est fort belle.

Ce tableau a été peint en 1825, par Monsieur Cels, alors professeur de dessin à l'académie de Tournay.

Dans une des deux chapelles latérales, se voit un tableau d'autel, représentant une Vierge dans une gloire d'anges.

Cette composition, qui est de l'école italienne, a été malheureusement restaurée par une main inhabile.

Dans l'oratoire, on remarque deux tableaux, dont l'un, placé à l'autel et qui est une copie

d'après Rubens, représente St.-Jean avec Jésus-Christ, enfant, au milieu de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph.

Le second, qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée, représente un couronnement d'épines.

Ce tableau, peint sur bois, dans la manière de Léonard Devina, est original.

Voyez cet ouvrage, vol. 28, *pages* 204 *à* 287.

Volume 29, *page* 11.

Volume 67, *page* 328.

Volume 68, *page* 125.

Volume 69, *pages* 235 à 248.

Volume 89, *pages* 483 à 486.

Volume 92, *page* 1298.

Volume 95, *page* 796.

Revenant à Saint-Brice, cette paroisse avait nombre de fondations qui ont également été appréhendées par le même J. B. B.....

PAROISSE S^t.-JEAN DES CHAUFFOURS.

Cette paroisse, connue dès le 10e. siècle, était un fief seigneurial particulier, dont Guéric Lesor était propriétaire dès l'an 1015.

Cette paroisse se nommait ainsi, parceque les fours à chaux existaient dans cette paroisse, au local du couvent des pères croisiers, supprimés en 1783.

Jean De Chatillon, comte de Saint-Pôl, en était seigneur au 13e. siècle ;

Il vendit cette seigneurie aux magistrats de Tournay, ainsi que les hameaux proximes d'Allain et de Warchain, ainsi que le bois de Breuze, ès-années 1286 à 1289.

Dès-lors, le magistrat de Tour-

nay, réunit la magistrature de Saint-Jean des chauffours à celle de Saint-Brice, partiellement en 1311 et définitivement en 1333.

La seigneurie et paroisse de Saint-Jean des chauffours avait été complettement fortifiée à l'encontre de celle de St.-Brice, en 1298.

Les religieux de l'abbaye de Saint-Amand, en Pevèle, y furent de tout temps, connus patrons de la cure et gros décimateurs.

Il y avait un bénéfice attaché

à cette paroisse, dont le titulaire devait aller célébrer la messe tous les dimanches, au hameau proxime d'Allain.

Ce bénéfice était connu sous l'invocation de la chapelle *de Notre-Dame des chauffours*.

La dotation territoriale de cette paroisse consistait en six bonniers et demi de terre labourable, situés au village de Mourcourt.

Le curé de la paroisse de St.-Jean était ordinairement délégué de l'officialité de Cambrai, pour

les matières spirituelles, concernant le Sacrement de mariage, divorce, séparation, qui se ventilaient dans le doyenné de St-Brice, qui comprenait spirituellement alors les cures de :

Anserœul.
Antoing.
Anvaing.
Arcq-Ainières.
Bary et Gallaix.
Béclers et Thimougies.
Buissenal.
Bury.
Chapelle-à-Wattines.

Celles et Hotroir.

Cordes.

Dergneau.

Ellignies lez-Buissenal.

Escanaffles.

Flines et Rouillon.

Fontenoy.

Forez,-lez-Velaines.

Frasnes.

Gaurain.

Gramets.

Haequegnies.

Havines.

Hérinnes.

Herquegies.

Houtain.

Kain.

La plaine.

Leuze.

Maubray et Calonelle.

Montroeul-au-Bois.

Mont de la Trinité.

Mourcourt.

Moustier.

Obigies.

Péruwelz.

Pipaix.

Popuelles.

Pottes.

Quartes.

Ramecroix.

Roucourt.

Rumegies.

Saint-Sauveur.

Saint-Brice.
Saint-Nicolas. } à Tournay.
Saint-Jean.

Allain.

Warchain.

Thieulain.

Thumaide.

Ramegnies.

Vaulx, sur l'Escaut.

Wattripont.

Willaupuis

Depuis le concordat de 1801, l'évêque François Hirn, par décret du 16 octobre 1801, a érigé Saint-Brice, en église primaire ou décanale, dont dépendent à Tournay, les paroisses de St.-Jean-Baptiste, Saint-Nicolas, St.-Jacques et Sainte-Marie-Magdelaine, plus celles de St.-Amand, à Havinnes, Saint-Omer à Kain, Sainte-Marie-Magdelaine à Rumillies et Warchain, et St.-Pierre à Vaulx.

Voyez organisation du diocèse de Tournay, pages 41 à 46.

Calendrier ecclésiastique des Pays-Bas, année 1777.

L'église de Saint-Jean des chauffours fut rebâtie à neuf, en 1780, par l'abbaye de Saint-Amand, décimateur en cette paroisse.

Les biens de la fabrique de cette paroisse consistaient pour les années 1718, 1719 et 1720 en un revenu de six cent septante-neuf livres, neuf deniers, ainsi qu'il résulte du compte rendu en 1722, par Petiau, receveur.

Le clergé de cette paroisse, en 1784, était composé comme suit :

curé.

Monsieur Degeest.

VICAIRE.

Monsieur Vandereken.

CHANTRE.

Monsieur Verdy, laïc.

Cette paroisse avait une table des pauvres et aussi un bouillon des pauvres, qui furent également appréhendés par le même J. B. B.....

La circonscription de cette paroisse fut fixée par un décret de Monseigneur François Hirn,

en date du 16 octobre 1803, comme suit :

Elle commence à la rive droite de l'Escaut, à la droite du pont à l'arche, remonte la rive droite de l'Escaut jusqu'aux moulins à l'eau, situées sur l'Escaut, fait le tour du cordon de la place jusqu'à la porte de marvis, descend la rue des croisiers qu'elle prend des deux côtés et se rend au pont à l'arche, par les rues tournantes et aboutissantes au quai des quatre bras.

Elle comprend aussi la rue du glattignies, les deux petites

rues aboutissantes à la rue haigne et finalement la rue des moulins.

Cette paroisse conserve tout ce qu'elle avait *extrà muros* dans la banlieue de Tournay.

L'église Saint-Jean a une célèbre confrérie sous le nom de *Saint-Jean-Baptiste*, instituée en 1621, par le Saint-Père, Grégoire XV.

Le jubilé deux siècles de cette confrérie fut célébré en cette paroisse, en 1822, avec beaucoup de piété et de pompe.

Cette paroisse avait plusieurs

fondations qui ont déjà été spécifiées en cet ouvrage et qui ont aussi été appréhendées comme celles des autres paroisses.

Voyez organisation du diocèse de Tournay, page 42.

Calendrier de Tournay, 1784, *page* 69.

Voyez cet ouvrage, vol. 3, *page* 138.

Volume 11, *pages* 22, 31, 63 *et* 64.

Volume 14, *page* 156.

Volume 62, *page* 135.

Volume 75, *pages* 382 *à* 388.

Ayant donné la description des paroisses, nous aurions cru manquer au lecteur, en ne faisant pas mention de notre superbe cathédrale.

CATHÉDRALE DE TOURNAY.

Elle date du 3e. siècle, et doit sa construction petite et primitive à Saint-Irénée, ayeul de Saint Eleuthère.

Telle qu'elle existe aujourd'hui, la cathédrale se compose de deux parties, chacune d'une architecture différente.

La grande nef, trois tours et

une partie des façades datent incontestablement du huitième ou neuvième siècles, tandis que le chœur et la quatrième tour ne remontent qu'aux douzième ou treizième siècles.

Le chœur fut considérablement endommagé lors du siège de Tournay, et on le reconstruisit sur les nouvelles façades d'architecture sarrasme, que les croisés nous apportèrent de la Palestine.

La cathédrale, l'un des plus anciens monumens qui existent, a subie, à diverses époques, de maladroites restaurations et de

prétendus embélissemens qui ont beaucoup affaibli son mérite aux yeux de l'admirateur éclairé.

Des galeries, d'une structure délicate et élégante, regnaient au portour du chœur, mais elles ont été supprimées.

Les colonnes legères qui ornaient les pillers de la grande nef, ont disparu pour faire place à des pillers plats, et une voûte moderne ornée de roccailles du siècle de Louis XV, a été substituée aux lambris en compartimens.

La façade principale n'est plus

reconnaissable, une construction du 17e. siècle forme, en avant de l'ancienne, un péristyle insignifiant.

Dans la partie supérieure a été percée une grande fenêtre, que le bon goût ne saurait avouer.

Les deux portails latéraux, malgré les assimilés du temps et du vandalisme révolutionnaire, sont encore dignes de remarque.

Un jubé soutenu par des colonnes de marbre, forme l'entrée du chœur.

Les bas reliefs et les figures

qui le décorent, sont d'un fini précieux et datent de 1552.

Il est à regretter qu'une figure de Saint-Michel, terrassant les démons et qui surmonte ce monument, nuise à son effet.

A la gauche du maître autel, se voit encore aujourd'hui la chasse ou *féerte*, formant les reliques de Saint-Eleuthère.

Cet ouvrage, qui est en or et exécuté avec une grande délicatesse, est du style du 13e. ou 14e. siècles.

PEINTURE.

Dans le nombre assez considérable des morceaux de peinture qui décorent l'intérieur des différents édifices dont nous avons à parler, nous avons cru devoir choisir, pour les mentionner, seulement ceux qui ont paru notablement dignes de l'attention des amis des arts, en négligeant, au moins provisoirement, des copies, des reminiscences, d'un mérite douteux;

Nous avons usé de la même réserve, à l'égard des objets de sculpture et d'architecture.

En entrant dans la croix de l'église cathédrale, l'on voit à droite, près des fonds baptismaux, un tableau représentant Saint-François, portant un crucifix à la main et accompagné d'un petit ange, tenant un livre ouvert ;

Cette peinture n'est pas sans quelque valeur.

A l'autel de marbre de la chapelle de Sainte-Anne, on remarque un tableau peint sur bois, par Mathieu Vannegre, en 1623, et représentant la sainte famille, avec une gloire d'anges.

Cette composition est d'un dessin correct et d'un grand fini ; les figures de grandeur naturelle et il y a de la finesse et de la suavité dans la couleur.

Viennent ensuite deux volets, représentant l'un, une visitation, l'autre une adoration des rois, on les croit de Lucas De Leyde.

Se voient ensuite les tableaux dont nous allons parler :

Un tableau représentant Saint-Louis, recevant l'oriflamme, à son départ pour la Palestine.

Cette peinture tient à l'école allemande.

Un tableau peint par Lucas François, provenant de l'abbaye de Saint-Martin et ayant pour sujet, le christ sortant du tombeau, un oriflamme à la main.

Un autre tableau provenant de ladite abbaye, représentant notre Seigneur qu'on élève en croix, assez bonne copie d'après Rubens.

Un tableau représentant la résurrection de Lazare, par Pierre Pourbus, père.

Un petit tableau représentant les principales parties de l'histoire de la Vierge, telles que l'annonciation, la visitation, la naissance du Christ ;

Nous ignorons par quel artiste il est peint, cependant il semble être sorti de l'école lombarde, à en juger par les détails précieux qu'il offre.

Toutefois il serait impossible d'étudier et d'analyser ce beau morceau, tant qu'il n'aura pas été descendu à la portée des yeux.

On ne peut que jetter un regard de regret sur la place qu'occupait autrefois, derrière le maître autel, un tableau de Rubens, représentant le martyre des Machabés, composition digne de ce grand maître.

Ce tableau, haut de dix pieds et large de sept, fut enlevé par les français en 1795 et transporté au musée de la ville de Nantes, où il est propablement encore.

Dans une petite chapelle contigue, faisant face à l'entrée latérale du chœur à gauche, se trouve

un tableau représentant une ste.-famille et plusieurs enfans.

C'est une petite copie assez agréable, d'après Vandyck.

L'autel de cette même chapelle est orné d'un petit tableau, représentant le christ en croix et une Magdelaine aux pieds.

Se voient ensuite des volets sur bois de 4 tableaux à la chapelle Ste.-Anne, dont nous avons déjà parlé, qui ont été peints par Mathieu Vannegre.

Le premier représente Saint-

Joachim en prières, afin d'obtenir du ciel la fécondité pour sa femme, Sainte-Elisabeth, le second la naissance de la Sainte-Vierge, le troisième la présentation au temple, et le quatrième le mariage de Saint-Joseph avec la Vierge-Marie.

A côté, se voit un tableau représentant le jugement de Salomon, peint sur bois par François Franc, le vieux.

On remarque ensuite trois tableaux provenant de l'abbaye de Saint-Martin.

Le premier représente Notre-

Seigneur qu'on conduit au calvaire, accompagné des larrons.

Les deux derniers représentent l'un, la communion et l'autre S.t-Michel terrassant les démons.

Dans le chœur intérieur, dont nous venons d'explorer le circuit, autour des formes, se voient sept tableaux, de grande dimension peints en bas relief, par Dénis Sauvage, tournésien, décédé en 1818, professeur de l'académie de dessin de Tournay.

Les sujets de ces tableaux, tirés de l'Écriture Sainte, sont

limités des estampes de Gerardaudin, qui les avait gravés, d'après N°. 8 de Poussin.

A la sortie du chœur à droite, on remarque à l'autel de la chapelle de Saint-André, un tableau représentant ce Saint, tenant sa croix, environné d'une gloire d'anges et du chérubins.

Ce tableau est peint en bas relief, imitant le marbre, c'est l'œuvre de Monsieur Guerraert, professeur et directeur de l'académie d'Anvers.

Dans la chapelle attenante,

on distingue un tableau de moyenne dimension, représentant *l'adoration des bergers*.

Ce tableau qui ornait autrefois l'église supprimée de l'abbaye des prés de Tournay, a été peint par Lucas De Leyde.

Lorsqu'en quittant la galerie latérale du chœur par la gauche, on entre dans la croix de l'église, on apperçoit, en face en levant les yeux, un grand tableau représentant le purgatoire, d'où les anges retirent les âmes, pour les transporter au ciel.

Ce tableau est généralement

attribué à Rubens, et si l'on en croit la tradition, le chapitre cathédral de Tournay a conservé de ce grand maître, une lettre dans laquelle il parle de cet ouvrage comme un de ceux qu'il affectionnait le plus.

Ce tableau décorait jadis le maître autel, et, quoique placé à une distance beaucoup trop grande du sol, on peut admirer encore le génie que respirent la composition et la parfaite liaison des groupes.

Malheureusement, ce sont là

les seules traces auxquelles on reconnoit cet artiste fameux,

SCULPTURE

Ce que la sculpture a produit de plus parfait pour l'intérieur de la cathédrale, consiste, sans contredit, dans les principaux morceaux qui ornent le jubé construit à l'entrée du chœur et dont nous avons déjà parlé.

On y compte d'abord douze bas reliefs en marbre blanc, dont six, de forme quarré, représentant divers sujets du nouveau testament.

Les six autres, en forme de médaillons, sont placés au dessous des précédents et le sujet est tiré de l'ancien testament.

Le style en est bon, les nuds et les draperies sont d'un dessin correct et pur, et les expressions de tête, pleines de sentiment.

Dans le corps du jubé, sont portées sur des encorbellemens, trois figures en marbre blanc, et qu'on attribue vulgairement aux mêmes ciseaux que les bas reliefs.

Ces trois figures, quoiqu'infé-

Cette composition est d'un dessin correct et d'un grand fini ; les figures de grandeur naturelle et il y a de la finesse et de la suavité dans la couleur.

Viennent ensuite deux volets, représentant l'un, une visitation, l'autre une adoration des rois, on les croit de Lucas De Leyde.

Se voient ensuite les tableaux dont nous allons parler :

Un tableau représentant Saint-Louis, recevant l'oriflamme, à son départ pour la Palestine.

Cette peinture tient à l'école allemande.

Un tableau peint par Luças François, provenant de l'abbaye de Saint-Martin et ayant pour sujet, le christ sortant du tombeau, un oriflamme à la main.

Un autre tableau provenant de ladite abbaye, représentant notre Seigneur qu'on élève en croix, assez bonne copie d'après Rubens.

Un tableau représentant la résurrection de Lazare, par Pierre Pourbus, père.

Nous sommes donc portés à croire que les frères Floris n'ont sculpté que les figures dans les retombées et les monumens qui décorent les frises et les panneaux.

Le grouppe, représentant St.-Michel terrassant les démons, et qui surmonte le jubé, ornait autrefois une chapelle fondée par M. l'archidiacre Navœus, laquelle était située au dessus du bénitier.

Ce grouppe est sculpté avec esprit, et est l'œuvre de Lecreux, célèbre artiste tournésien du 18e.

siècle, élève de Gillis, aussi tournaisien, directeur de l'académie de dessin de Tournay.

Les deux entrées latérales du sanctuaire sont formées chacune de deux pilastres, surmontées d'enfans sculptés en marbre blanc.

Aux pilastres de l'entrée, faisant face à la sacristie, sont adossées deux statues en marbre blanc, de six pieds environ de hauteur; l'une représentant la religion, l'autre la charité évangélique.

Ces morceaux ne sont pas du premier ordre, seulement le fini de la taille en est remarquable.

Les deux enfans qui surmontent ces pilastres, sont d'une hauteur de quatre pieds environ et portent chacun sur la tête un écusson qu'ils y soutiennent d'une main.

Les contours sont ceux de la plus belle nature, on les dit sculptés par Quesnoy, célèbre sculpteur belge en ce genre.

Aux pilastres de l'entrée opposée, sont pareillement adossées deux statues de marbre blanc, de la même proportion que celles dont nous venons de parler.

L'une représente St.-Eleuthère et l'autre Saint-Augustin, et sont l'œuvre de Vervoorden.

Le travail seul est digne d'attention, quoique les mains offrent des difficultés heureusement vaincues.

Deux enfans surmontent également ces deux pilastres, et quoique d'un mérite bien inférieur aux deux autres dont nous venons de parler, les quatre sont attribués au même artiste.

Derrière le chœur, est placé le tombeau de Messire Villain

Begaud, évêque de Tournay, sur lequel est couchée la statue en marbre blanc de ce prélat, sculpté dans sa grandeur naturelle par un bon maître.

Ce monument qui était autrefois à la distance de quatre pieds du sol, se trouve aujourd'hui élevé à plus de douze pieds, ce qui fait qu'il est peu ou point visible.

Il est couronné de deux enfans sculptés en marbre blanc, de quatre pieds de proportion, l'un éteignant un flambeau et l'autre pleurant appuyé sur un écusson.

Le ciseau de l'artiste, qu'on croit être Quesnoy, a su rendre ces ouvrages remarquables par les sentimens et l'esprit dont il les a empreints, et surtout par l'expression vraie des têtes.

Au dessous du monument qui vient d'être décrit, se trouve un bas relief en marbre blanc, sculpté en ronde bosse, dont le sujet est un christ au tombeau, près de celui de Notre-Dame des sept douleurs.

Cette dernière figure exprime bien la tristesse, ses mains jointes sont d'un assez bon fini.

Les deux figures qui l'accompagnent, ne la vaillent pas à beaucoup près, mais cet ouvrage, dans son ensemble, a du mérite, et on le dit de Pierrard.

La chapelle qui forme le fond de l'église, est ornée d'une Vierge, en marbre blanc, d'environ cinq pieds, dont l'auteur mériterait d'être connu.

Vers le milieu de la nef, sur la droite, est la chaire de vérité construite entièrement en bois.

Au bas se voient trois figures d'environ cinq pieds, représentant les vertus Théologales.

aux pieds de la chaire sont des enfans bien modelés et pleins de sentimens.

Plusieurs autres enfans soutiennent une draperie qui termine agréablement le dessus de la chaire.

Les figures ont été sculptées par Gilis, tournaisien, et les ornemens son de Jean Gaulier, aussi tournaisien, très habile *ornemantiste*.

Enfin, à l'entrée de l'église, est placée sur un piedstal, entre les arcades, un salvator en mar-

bre de porphire, d'une hauteur de neuf pieds.

Cette statue grandiose est d'un bon style et remarquable dans les détails, les doigts de la main droite ont été mutilés.

CITADELLE DE TOURNAY.

Le périmètre intérieur de la citadelle moderne est le même que celui de la citadelle qui avait été construite par Louis XIV, les glacis seuls sont plus étendus.

La citadelle ancienne de Tournay, avait coûté deux millions

deux cent vingt-sept mille sept cents-sept florins, dix-huit sols, neuf deniers, faisant de nos jours, trois millions deux cent vingt-six mille huit cents francs.

La nouvelle a coûté huit millions quatre cent soixante-cinq mille six cent huit francs.

Les deux forts dits *numéros* 1 *et* 2, ont coûté ensemble deux cents mille florins de change.

Le premier, situé pour défendre les approches de la citadelle, du côté de Saint-Maur et de Chercq, peut contenir trois cents

hommes, et dix pièces de canon, et peut communiquer à la citadelle par un chemin couvert.

Le second, situé vers le village de Saint-Maur, communique à la citadelle par un chemin couvert, et peut contenir deux cents hommes de garnison, avec posé de six à huit pièces de canon.

Voyez cet ouvrage, vol. 72, pages 329 à 344.

Volume 77, page 104.

GOUVERNEURS et COMMANDANS de TOURNAY.

5me. SIÈCLE.

Censorinus, tribun militaire, en 484.

Volume premier, page 125.

6me. SIÈCLE. — VACANT.

7e. SIÈCLE.

Le comte Dotto, seigneur de la race des Francs, en 732.

Volume 2, *pages* 5 *et* 62.

8me. SIÈCLE. — VACANT.

9me. SIÈCLE — VACANT.

10me. SIÈCLE. — VACANT.

11me. SIÈCLE.

Lambert comte De Louvain,

pour le comté de Flandres ; Baudouin souverain de Tournay, en 1056.

Volume 3, *page* 148.

12e. SIÈCLE. — VACANT.

13e. SIÈCLE. — VACANT.

14e. SIÈCLE.

Mathieu De Ligne, Maréchal héréditaire du Hainaut, en 1302.

Volume 12, *page* 105.

Le comte Gaucher, grand écuyer du roi de France, en 1315.

Volume 13, *pages* 133 *et* 134.

Jean Du Chatelet, chambellan du roi de France, en 1330.

Volume 12, *page* 270.

Pierre De La Marlière, en 1336.

Volume 12, *page* 335.

Tristan du Bos, en 1337.

Volume 13, *page* 96.

Dénis Feri, en 1337 et 1338.

Volume 12, *pages* 249 *et* 250.
Volume 17, *page* 238.

Godemar Dufay, en 1339.

Begnaud, évêque de Tonnay, sur lequel est couchée la statue en marbre blanc de ce prélat, sculpté dans sa grandeur naturelle par un bon maître.

Ce monument qui était autrefois à la distance de quatre pieds du sol, se trouve aujourd'hui élevé à plus de douze pieds, ce qui fait qu'il est peu ou point visible.

Il est couronné de deux enfans sculptés en marbre blanc, de quatre pieds de proportion, l'un éteignant un flambeau et l'autre pleurant appuyé sur un écusson.

Le ciseau de l'artiste, qu'on croit être Quesnoy, a su rendre ces ouvrages remarquables par les sentimens et l'esprit dont il les a empreints, et surtout par l'expression vraie des têtes.

Au dessous du monument qui vient d'être décrit, se trouve un bas relief en marbre blanc, sculpté en ronde bosse, dont le sujet est un christ au tombeau, près de celui de Notre-Dame des sept douleurs.

Cette dernière figure exprime bien la tristesse, ses mains jointes sont d'un assez bon fini.

d'Angleterre, Henry VIII, en 1513.

volume 66, *page* 62.

Edouard Povin dit *le grand capitaine*, pour Henry VIII, roi d'Angleterre, en 1514 et 1516.

volume 66, *pages* 74 et 75.

Montjoye, en 1516 et 1518.

volume 66, *pages* 82 et 83.

François de Loges pour la France, en 1519 et 1521.

volume 66, *pages* 98 et 99.

Le comte De Lannoy, pour le souverain de Tourney, en 1521.

volume 66, *page* 105.

De Lamotte, lieutenant gouverneur.

volume 66, *page* 99.

Messire François De Montmorency, baron De Montigny, gouverneur-général et grand bailly du Tournésis, en 1563.

volume 3, *pages* 152 *et* 153.

Philippes comte De Lannoy gouverneur, en 1566.

volume 67 *page* 187.

Jean d'Eplechin, commandant.

volume 67, *page* 187.

Jean Duchatelet, seigneur de Mouscois, commandant du château de Saint-Nicolas Dubruisle.

volume 67, *pages* 157, 197 *et* 198.

Prince De Horne De Montmorency, gouverneur-général, en 1566.

volume 67, *page* 187.

Philippes De Noircarme De S^te^.

Aldegonde, gouverneur de Tournay du Hainaut, en 1566.

volume 67 *pages* 268, 287 *et* 288.

Jean De Croy, comte de Rœux, en 1566.

volume 67, *page* 289.
volume 68, *page* 103.

Pierre De Melun, prince d'Epinoy, par les rebelles; — Jean Hannart, seigneur de Bisselinghe commandant du château de Tournay, successeur de M. De Melbais, de 1574 à 1581.

volume 68, *pages* 108, 112 123.

Le Bon, de Licques, pour Philippes II, en 1581.

volume 65, *page* 108, 112 et 113,

17e. SIÈCLE.

Philippes De Croy, comte de Soire, en 1601.

volume 28, *pages* 230 *et* 234,
volume 69, *page* 3.

Dom Gaston, en 1612; il étoit aussi grand bailly.

volume 69, *page* 390.

Le prince de Rubempré, en 1625.

volume 71, *page* 397.

Le duc de Croy-Havré, ensemble grand bailli du Tournésis, en 1636.

volume 71, *page* 439.

Le duc de Croy - Havré, fils du précédent, aussi grand bailli du Tournésis, en 1643.

volume 72, *page* 1re.

Le marquis De Trazignies,

aussi grand bailli du Tournésis, près l'Autriche, de 1643 à 1667.

volume 72, *page* 25.

Le Maréchal duc de Duras, gouverneur, et Mr. De Renouart, maréchal-de-camp, commandant, de 1667 à 1671.

volume 72, *pages* 322 *et* 373.
volume 73, *page* 613.

Le Maréchal duc d'Humières, gouverneur-général, en 1676.

volume 78, *page* 21.

Monsieur De Sandoux, gouverneur particulier, en 1676.

volume 77, page 145.

Bonneau, marquis de Trigni, en 1686.

volume 86, pages 13 et 14.

Le comte De Maulevier, en 1687.

volume 80, à la fin du Fontainebleau.

Henry duc d'Harcourt, Maréchal de France, en 1693; en 1697, ambassadeur en Espagne; il mourut en 1719.

volume 29, pages 189 et 191.

Hautefort, marquis De Nerville, pour la France, en 1709.

volume 83, *pages* 533 *et* 537.
volume 84, *pages* 255 à 270.

Milord comte d'Albemarle, commandant de place, pour les alliés, de 1709 à 1716.

volume 89, *pages* 255 *et* 270.

Milord comte De Murraie, de 1716 à 1720.

volume 85, *pages* 4, 277 *et* 278.

Lamoral prince De Ligne, momentanément en 1720.

volume 85, *pages* 4, 277 *et* 278.

Comte De Rechteren, général de cavalerie, en 1727.

volume 85, *pages* 4, 277 *et* 278.

Baron De Pálandt, général d'infanterie, en 1728.

volume 85, *pages* 4, 277, 278, 315, 216 *et* 317.

Henry De Montesse, lieute-

nant-général de cavalerie, de 1729 à 1739.

volume 90, *pages* 56 *et* 57.

Le Prince Fréderic-Jacques de Hesse-Humbourg, de 1739 à 1742.

volume 90, *page* 56.

Jean-Adrien Adolphe baron de Dorth, colonel d'infanterie, de 1742 à 1745.

volume 90, *pages* 57, 58 *et* 208.

Le marquis De Brézé, lieute-

nant-général, pour la France, de 1745 à 1749.

volume 90, *pages* 279 *et* 273.

Guillaume Prince De Hesse-Philippstadt, lieutenant-général, de 1749 à 1755.

volume 91, *pages* 88 *à* 90.
volume 92, *page* 1156.

Le baron Delenoes, lieutenant-général de cavalerie, de 1755 à 1774.

volume 92, *pages* 1157 *à* 1158.

Defamars, lieutenant-général de cavalerie, de 1774 et 1777,

Bussé, colonel grand-major, en 1777.

Pallé, faisant fonctions de commandant, en 1778.

volume 92, *pages* 1158 *et* 1159.

Le comte De Mouter, général-major de cavalerie, de 1778 à 1781.

volume 92, *page* 1159.

La Bourdonnaye, lieutenant-général, en 1792.

volume 96, *pages* 162 *à* 166.

Omorau, général, en 1792.

volume 96, *pages* 183 *à* 191.

Conolle, maréchal-de-camp, en 1792.

volume 96, *page* 180.

Le marquis Despierre, colonel, en 1793

volume 96, *page* 165.

Le lieutenant-général Custere, en 1794.

Monsieur Couthaud, chef de bataillon, en 1795.

Cochet, chef de bataillon, en 1795.

Omeara, général de brigade, en 1796.

Le brigadier La Regnière, dit *la jambe de bois*, de 1798 à 1804.

Le major du 2e. chasseur à cheval, Guillaume, en 1814.

Le major d'infanterie anglaise, Loths, la même année 1814.

19e. SIÈCLE.

Le colonel comte d'Yves, seigneur d'Yvoir, de 1814 à 1815.

Le colonel Desjardin, de 1816 à 1830.

Le colonel Holton, en 1830.

Le colonel Deleplanque, de 1831 à ce jour.

GRANDS PRÉVOTS et chefs de la magistrature de Tournay.

12e. SIÈCLE.

1127. — Rodulphe, père d'Hériman, abbé de Saint-Martin.

volume 9, *page* 142.

1185. — Castaisne (Cobillaume.)

volume 10, *page* 38.

13e. SIÈCLE.

1247. — Henry.

volume 10, *page* 190.

1260. — Josse Buchau.

volume 10, *page* 212.

1260. — Guillaume Castegne.

volume 10, *page* 212.

1286. — Henry Pouret.

volume 11, *page* 10.

1288. — Henry Pouret.

volume 87, *page* 145.

1288. — Guillaume Castegne.

volume 11, *page* 183.
volume 87, *pages* 145 *et* 225.

1289. — Jean Leplat.

volume 11, *page* 196.

volume 85, *page* 115.

1295. — Jean Pouret.

volume 11, *pages* 47, 183 *et* 195.

14e. siècle.

1373. — Wattier Westin.

volume 13, *page* 136.

1399. — Galière Gargot.

Volume 13, *page* 287.

15e. siècle.

1403. — Jean Wettin.

Volume 18, *page* 96.

1405. — Marc Vilain.

Volume 18, *page* 114.

1405. — Jean Wettin.

Volume 18, *page* 114.

1412. — Jean Coppet.

Volume 14, *page* 200.

1415. — Simon de St.-Genoix.

Volume 18, *pages* 139 *et* 175.

1415. — Jean Wettin.

Volume 18, *page* 139.

1416. — Soyer Grou.

Volume 18, *page* 200.

1419. — Jean de Quarmont, (pendu en 1428.)

Volume 18, *page* 244.

1422. — Jean Wettin.

Volume 18, *pages* 139 *et* 175.

1422. — Simon de St.-Genoix.

Volume 18, *page* 75.

1423. — Caron Destrayelles.

Volume 18, *page* 183.

1424. — Sire Soyer Grou.

Volume 18, *page* 200.

1426. — Jean Wellin.

Volume 18, *page* 175.

1426. — Simon de St.-Genois.

Volume 18, *page* 175.

1428. — Simon Haccart.

Volume 18, *page* 238.

1428. — Jean de Mortagne.

Volume 18, *page* 239.

1377. — Martin De Bary.

Volume 20, *page* 163.

1477 à 1478.—Jacques Cottriel.

Volume 20, *pages* 249 *et* 265.

1478. — Simon Declermes.

Volume 21, *page* 9.

16e. SIÈCLE.

1502. — Nicolas de St.-Geneix.

Volume 66, *pages* 6 et 7.

1505. — Nicolas Defarvacques.

volume 66, *pages* 6 *et* 7.

1521.—Michel de Cambry, écuyer.

volume 28, *page* 131.

1529. — Gervais de Cambry, écuyer.

volume 28, *page* 131.

1529. — Guillaume de Cambry, écuyer.

volume 28, *page* 132.

1532 — Jean de Cambry, écuyer.

volume 28, *page* 132.

1541. — Jean de Cambry, écuyer.

volume 28, *page* 137.

1549. — Guillaume de Cambry, fils de Jean, écuyer.

volume 28, *page* 133.

volume 60, *page* 14.

1549. — Jean de Maulde, chevalier.

volume 69, *page* 14.

1559. — Gabriël de Cambry, chevalier.

Volume 18, *page* 153.

1562. — Nicolas Du Castillon.

Volume 3, *page* 55.

1580. — Noble homme Lepetit, seigneur DeBéthome dans Havines.

volume 100, *page*

17°. SIÈCLE.

1600 — Louis Allegambe, chevalier, seigneur de Rassenghien.

volume 69, *page* 15.

1614—Louis de Calonne, écuyer.

volume 90, *page* 172.

1619 — Jean Haccart, écuyer, seigneur du Poullons.

volume 70, *page* 172.

1620 — Sire Louis De Calonne.

volume 101, *première partie*, *pages* 11 *et* 12.

1626—Pierre Leprévot, écuyer, seigneur de Villers,

volume 95, *page* 16.

1630 — Messire Pierre Fourmanoir, chevalier, seigneur de Merlin.

volume 71, *page* 421.

1637—Messire Maximilien d'Hovines, seigneur Desruisseaux.

volume 30, *page* 40.

1659 — Sire Charles de Monelle, écuyer, seigneur de l'Espinoy et de Rozière.

volume 10, *page* 190.

1260. — Josse Buchau.

volume 10, *page* 212.

1260. — Guillaume Castagne.

volume 10, *page* 212.

1286. — Henry Pouret.

volume 11, *page* 10.

1288. — Henry Pouret.

volume 87, *page* 145.

1288. — Guillaume Castagne.

volume 11, *page* 183.

volume 87, *pages* 145 *et* 225.

1289. — Jean Leplat.

volume 11, *page* 196.

volume 85, *page* 225.

1295. — Jean Pouret.

volume 11, *pages* 47, 183 et 195.

14e. siècle.

1373. — Wattier Westin.

volume 13, *page* 136.

1399. — Gallère Gargot.

Volume 13, *page* 287.

15e. siècle.

1403. — Jean Wellin.

volume 46, *page* 278.

1725 — Messire Jérôme-Albert comte de Saint-Genoix.

volume 85, *page* 55.

1729 — Messire Philippes-Albert de Noircarmes, comte de Sainte-Aldegonde.

volume 8, *page* 74.

1734 — Messire Albert de St.-Genoix.

volume 92, *page* 903.

1739 — François-Joseph Denuisières, écuyer, seigneur de Templeuve, en Dossemer.

volume 64, *page* 480.

1744 à 1745 — Le comte de St.-Genoix, chambellan de Marie-Thérèse.

volume 90, *page* 275.

1747 à 1749 — Fraineau, écuyer, seigneur de Templeuve.

volume 98, *page* 122.

1749 — Jerôme-Albert comte de Saint-Genoix, chambellan de Marie-Thérèse.

volume 14, *page* 160.

volume 19, *page* 262.

volume 98, *page* 117.

1756—Messire Augustin-Robert-Dubois Delioves, écuyer, seigneur du grand manain.

volume 101, *première partie*; *pages* 77, 78 *et* 79.

1760 — De Lahamaide, écuyer, seigneur de Soubrechies.

volume 101, *page*

1762 à 1763 — Messire Louis-François-Joseph Demaisières, écuyer, seigneur de Templeuve.

volume 101, *première partie*, *pages* 9, 20 *et* 21.

1764 à 1769 — Louis-François-Joseph Frasneau, écuyer, seigneur de Templeuve.

volume 9, *page* 160.

volume 101, *première partie*, *page* 17, 18, 69 *et* 70.

1770 à 1787 -- Philippes-Joseph Cazier, chevalier, seigneur Delafontaine.

volume 14, *page* 161.

volume 101, *première partie*, *pages* 74, 75, 85, 92, 96 *et* 99.

1787 à 1793 — Jean - Charles De Lahamaide, écuyer, seigneur de Soubrechies.

volume 14, *page* 161.

volume 101, *première partie*, *pages* 90, 99 *et* 101.

1790 à 1791--Le marquis d'Enetières.

volume 15, *page* 56.

1793 à 1794 -- De Bonnaert.

volume 14, *page* 162.

1795 -- Verdure - Maisonfort, dernier grand-prévôt.

volume 14, *page* 162.

PREMIER MAIRE DE TOURNAY.

1795 à 1796-Verdure-Maisonfort.

PRÉSIDENTS DU MAGISTRAT.

1797 -- Hoverlant De Beauwelaere, auteur de cet ouvrage, nommé législateur.

Il fut remplacé dans cette charge par :

1797 — Monsieur Delhaye, avocat, de Grandmetz.

1797 à 1798—Cuvelier, avocat, de Leuze.

1798 à 1799 — Villers Grandchamp, de Bruxelles.

1799 à 1803 — Defacqz, avocat, de Namur.

19e. SIÈCLE.

BOURGMESTRES DE TOURNAY.

1804 à 1807—Delossy De Warmé.

1807 à 1817 — Henry Derasse, chevalier de l'ordre du

Lion Belgique et de la légion d'honneur.

1817 à 1824 — Messire Vandergracht, chevalier, seigneur de Fretin-Grandrieux, chevalier de l'ordre du Lion Belgique.

1824 à 1830 — Bernard comte De Béthune, chevalier de Malte et du Lion Belgique.

1830 — Charles Lehon.

1831 — Désiré Dehults.

LISTE des premiers conseillers-pensionnaires de la ville de Tournay.

13e. SIÈCLE.

1295 à 1297 -- Henri Pouret.

volume 11, *pages* 47 *et* 59.

14e. SIÈCLE.

1383 -- Jean Bouteiller.

volume 13, *page* 164.

1373 -- Ricarme.

volume 17, *page* 137.

1384 -- Jacques de Chimay.

volume 13, *pages* 169 *et* 190.

15e. siècle.

1477 — Jean Dehavron.

volume 20, *page* 241.

1477 à 1481—Salomon Testelin.

volume 19, *page* 99.
volume 20, *page* 164.

16e. siècle.

1566 — Leclercq.

1567 — Préïse.

volume 28, *page* 178.

1581 — Michel de Cambry.

volume 28, *page* 178.

17e. SIÈCLE.

1600 -- Jean Leclercq.

volume 69, *page* 4.

1642 -- Jean Baptiste Menaut.

volume 20, *page* 40.

1644 à 1646 -- Willoteau.

volume 72, *page* 113.

1664 -- Bargibant.

volume 59, *page* 149.

1653 -- De Bargibant, chevalier.

volume 72, *page* 31.

volume 73, *page* 345.

1666 à 1668 -- Deflines.

volume 69, *page*

1675 à 1677--Jacques De Surmont.

volume 77, *page* 145.

1652 — Beaulieu.

volume 75, *page* 199.

18e. SIÈCLE.

1698 à 1700 — Scacopman.

1700 à 1709 — Cambier.

1709 à 1714 — Dewilde.

1714 à 1745--Vertegense Deleverghem.

1745 à 1749 -- Demullendorff.

1749 à 1761 -- Longueville.

1761 à 1763 -- Dekulberg.

1763 à 1767 -- Hoverlant De Beauwelaere, père de l'auteur de cet ouvrage.

1767 à 1794 -- Hersecap.

DEUXIÈMES CONSEILLERS-PENSIONNAIRES DE TOURNAY.

16e. SIÈCLE.

1560 à 1568--Erasme Duchambge.

1640 -- Robert Defline.

volume 75, *page* 77.

17e. siècle.

1668 — Robert Deslime:

volume 72, *page* 375.

1672 — Jean De Labamaide.

volume 72, *page* 235.

1694 à 1712 — Delsauche:

18e. siècle.

1709 — Portois.

volume 84, *page* 148.

1712 à 1744 — Jacques Heverlant Ducarnois.

1744 à 1759 — Gabriel Heverlant, fils du président.

1759 à 1762 — Cornet-Degré.

1762 à 1794—Cornet-Dezaau, frère du précédent.

1794 à 1795 — Charles Lehon,

volume 81, *pages* 15, 16 *et* 17.

TROISIÈMES conseillers-pensionnaires de la ville de Tournay;

17e. SIÈCLE.

1668 — Ghislain-Mullet.

volume 72, *page* 365.

1675 — Jacques Mollenbay;

volume 71, *page* 100.

1690 — Caniot.

volume 81, *page* 17.

18e. SIÈCLE.

1718 — Jean-Baptiste Cahier, Delafontaine.

Volume 75, *pages* 198 *et* 199.

1714 — Charles Portois.

volume 76, *page* 149.

1742 à 1752 — Dénis-Joseph Jacquerie de la Balesquierre.

volume 81, *page* 78.

1752 à 1762 — Charles Hoverlant De Beauwelaere, père de l'auteur de cet ouvrage.

1762 à 1770 — Havet.

1770 à 1784 — Macau.

1784 à 1786 — De Rasse De Lafallerie.

1786 à 1794—Melchiade Bonaventure de Thionville.

1794 à 1795 — Macau, neveu du précédent.

Liste des conseillers-pensionnaires de la chambre des arts et métiers de Tournay.

17e. siècle.

1678 à 1688 — Michel Bauldry Jacquerie.

Volume 73, *page* 295.

1693 — Ternois.

Volume 81, *page* 21.

18e. siècle.

1740 — Delevingne.

Volume 81, *page* 21.

1760 à 1767 — Heresecap.

Volume 81, *page* 21.

1767 à 1785 — Pontus.

Volume 81, *page* 21.

1785 à 1795.—Barthélémi Vinchent.

Volume 81, *page* 21.

Nous avons cru utile et nécessaire de transcrire ici le budjet des recettes et dépenses de la ville de Tournay, pour l'exercice 1830, fait et arrêté sous l'approbation du collége des États, en séance du conseil de Régence, le 12 novembre 1831.

TITRE PREMIER.

CHAPITRE 1er.

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

1 et 2. Reliquat du compte de 1829.	68,848	01 1/2
A reporter.	68,848	01 1/2

Report.	68,848	01	1/2
3 Intérêts des fonds excédant les besoins du service courant, tant de la caisse municipale que de la caisse de la dette, placés à la banque, du 1er. janvier au 31 décembre 1830.	992	00	
4. Amendes de police de 1828.	91	20	1/2
5. Amendes de police de 1829.		Mre.	
A reporter.	69,931	22	

Report.	69,931 22
Cet article de recette sera reporté au budget de 1832, *le décompte n'en ayant point encore été fait par l'autorité supérieure.*	
6. Cession d'une parcelle de terrain dans le cimetière d'Allain.	150 00
7. Intérêt 1 *o/o* sur le prêt de 500 fl. fait à la fabrique de Saint-Brice, du	
A reporter!	70,081 22

Report.	70,081 22
27 mai 1829 au 31 décembre 1830.	7 92
8. Location d'une partie du bâtiment des croisiers, en 1828, pour le magasin des fourrages.	283 50
9. Contributions, rétributions et amendes des gardes communaux, de 1828 à 1829.	411 00
10. Vente d'arbres de la place-verte,	
A reporter.	70.983 64

Report.	70,783 64
du grand chemin de la Tombe et d'une partie de ceux du quai du château.	1,065 60
Total des recettes extraordinaires.	71,849 24

CHAPITRE II.

RECETTES ORDINAIRES.

1. Cents additionnels aux contributions.	5609 44
A reporter.	5609 44

Report.	5,609 44	
2. Taxes municipales.	91,239 72	172
3. Taxe sur les chiens.	522 00	
4. Péage par les bateaux passant aux quatre ponts tournans.	4,530 00	
5. Droits de grue.	76 70	172
6. Droits perçus au poids public, et pour la location des places aux foires.	559 00	
A reporter.	102,527 87	

Report.	102,527	87	
7. Location des places au marché aux poissons, et à la boucherie.	101	31	
8. Régie des moulins à l'eau.	418	01	1/2
9. Produit des expéditions de l'état-civil et des archives.	68	85	
10. Maisons et usines communales.	2,980	59	1/2
11. Rentes fon-			
A reporter.	106,195	64	

Report.	106,096 64
cières et arrentements.	4 63
12. Vente des herbes des promenades.	25 00
13. Ferme des portes.	2,173 00
Modération a été accordée à quelques adjudicataires:	
14. Cri public.	90 00
15. Vidange des	
A reporter.	108,389 27

Report.	106,389 27
fosses d'aisance des casernes.	830 00
16. Amendes de police de 1830.	Mr.
Même observation qu'à l'article 5 des recettes extraordinaires.	
17. Produit de la glacière.	54 91
18 Produit du pensionnat de l'abbaye.	4,756 34
A reporter.	113,500 52

Report.	113,500	52
19. Indemnités de casernement.	2,017	00
20. Rétributions pour l'admission des élèves aux leçons de l'académie de dessin.	228	00
21. Produit des minervalia de l'école intermédiaire de l'enseignement simultané.	382	70
TOTAL des recettes ordinaires.	116,128	23

A reporter.

TITRE II.

CHAPITRE Ier.

§ 1er.—ADMINISTRATION LOCALE, etc.

	ALLOUÉ	PAYÉ.
1. Indemnités et droits de présence des membres de l'administration locale.	4850 00	4041 81
2. Traite-		

	ALLOUÉ	PAYÉ.
ment du secrétaire.	1800 00	1800 00
3. Traitement du receveur.	1400 00	1400 00
4. Frais d'administration.	7500 00	7500 00
5. Traitement de l'archiviste.	300 00	300 00
6. Contributions des		

	ALLOUÉ	PAYÉ.
biens communaux.	190 00	177 8
7. Traitement des sonneurs et veilleurs du beffroi.	335 00	307 50
8. Traitement de l'architecte, du conducteur et du piqueur des travaux.	1639 50	1089 50
9. Entre-		

tion des bâtimens communaux et de leur mobilier (celui de l'hôtel-de-ville excepté).	4500 00 4498 51
10. Entretien et renouvellement partiel du mobilier de l'hôtel-de-ville.	400 00 384 64
11. Grosses réparations	

	ABRÉGÉ	PAYÉ.
et entretien des pavés:	5000 00	4987 48
12. Achat de pavés.	1500 00	1484 20
13. Entretien des chemins vicinaux.	600 00	539 46
14. Entretien des horloges publiques, et du carillon du beffroi.	404 38	404 38

15. Entre-

	ALLOUÉ	PAYÉ.
tien des promenades et échenillage : (Avenues de maire, quai, place-verte, parc, jardin botanique etc.)	1200 00	944 02
16. Entretien des murs de revêtement de l'Escaut.	1000 00	252 88

17. Entre-

	ALLOUÉ	PAYÉ.
tien des aque-ducs.	400 00	382 78
18. Entre-tien des puits, pompes et fontaines.	1800 00	1736 27
19. Entre-tien des ponts sur l'Escaut.	700 00	636 99
20. Frais d'expertise de bâtimens menaçant ruine, et indem-		

	ALLOUÉ	PAYÉ.
nités pour cession de terrain à la voie publique.	200 00	160 00
21. Remplissage de la glacière.	60 00	58 76
22. Timbres des comptes et journaux du receveur.	50 00	49 48

§ 2.—SURETÉ PUBLIQUE, etc.

	ALLOUÉ	PAYÉ.
23. Traitement et frais de bureau des commissaires de police.	1464 75	1464 72
24. Soldé et habillement de la garde municipale.	7212 00	7212 00
25. Haute-		

	ALLOUÉ	PAYÉ.
paye des vétérans de la dite garde.	262 17	255 06
26. Garde communale.	2245 00	1254 65
27. Eclairage des rues et places publiques, etc.	6200 00	6200 00
28. Entretien des casernes et de leur mobilier.	6500 00	6491 77
29. Feu et		

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
lumière des corps – de-garde de police.	200 00	159 91
30. Traitement du conservateur des casernes et gages des portiers consignes.	1115 00	1115 00
31. Pompes et secours contre les incendies.	950 00	912 50

[illegible]		
[illegible]	PAYÉ.	
206 00	1206 00	
150 00	150 00	
800 00	800 00	

	ACCORDÉ.	PAYÉ.
de conduite des miliciens au chef-lieu de la province.	150 00	92 44
36. Récompenses pour traits de courage et d'humanité.	100 00	89 00
37. Frais de transport à la morgue et d'inhumation.	50 00	28 44

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
38. Frais de bureau de la commission médicale-locale.	150 00	150 00
39. Frais de détention de condamnés par le tribunal de simple police.	60 00	» »
40. Indemnités aux entrepreneurs des boues des		

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
rues et places publiques.	89 00	89 00
41. Assurances contre l'incendie.	313 08	313 08
42. Traitement du chirurgien chargé de la visite sanitaire des filles de mauvaise vie.	50 00	50 00

	ALLOUÉ	PAYÉ.
tien des promenades et échenillage : (Avenues de maire, quai, place-verte, parc, jardin botanique etc.)	1 200 00	944 02
16. Entretien des murs de revêtement de l'Escaut.	1000 00	252 88

17. Entre-

	ALLOUÉ	PAYÉ.
tien des aqueducs.	400 00	382 78
18. Entretien des puits, pompes et fontaines.	1800 00	1736 27
19. Entretien des ponts sur l'Escaut.	700 00	636 99
20. Frais d'expertise de bâtimens menaçant ruine, et indem-		

	ALLOUÉ	PAYÉ.
nités pour cession de terrain à la voie publique.	200 00	160 00
21. Remplissage de la glacière.	60 00	58 76
22. Timbres des comptes et journaux du receveur.	50 00	49 48

§ 2.—SURETÉ PUBLIQUE, etc.

	ALLOUÉ	PAYÉ.
23. Traitement et frais de bureau des commissaires de police.	1464 75	1464 72
24. Soldé et habillement de la garde municipale.	7212 00	7212 00
25. Haute-		

	ARTICLE.	PAYÉ.
ré de Saint-Brice et du recteur de Ste-Marguerite.	236 25	236 25
54. Indemnité de logement au ministre de l'église anglicane.	100 00	100 00

§ 3. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

55. Athénée.	13,760 96	12,565 95
56. Cabi-		

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
net d'histoire naturelle : (Entretien et amélioration.)	600 00	600 00
57. Bourses d'études à l'athénée.	450 00	450 00
58. Écoles gratuites d'enseignement mutuel, rue madame. — École de la fondation Hardy. — Éco-		

	ALLOUÉ.	PAYÉ.	
le des dames Ursulines.	2921 00	2639 32	
59. Récompenses consistant en vêtements accordés aux élèves qui se distinguent le plus, dans les écoles rue madame.	1100 00	1099 80	1/2
60. École d'enseigne –			

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
ment simultané, place St.-Pierre.	1200 00	1043 14
61. Académie de dessin, sculpture, architecture et d'arts et métiers.	4238 00	4211 73
62. Traitement du bibliothécaire, et menues dépenses de la bibliothèque.	375 00	339 34

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
63. Acquisition de livres pour la bibliothèque.	1000 00	649 29
64. École de musique.	600 00	499 35

CHAPITRE III.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

65. Fonds des dépenses imprévues,		

	ALLOUÉ.	PAYÉ
sauf autorisation spéciale du collège des États.	1134 00	» »
66. 2 % des revenus ordinaires constituant le fond de *réserve* à la disposition de l'administration générale.	2703 00	» »
Le total du titre II porte.	104,914 09	94,565 98

TITRE III.

CHAPITRE Ier.

PENSIONS ET ANNUITÉS.

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
67. Au sieur Taffin, ancien receveur du bureau central des taxes.	283 50	283 50
68. Au sieur Desoubry, ancien em-		

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
ployé des taxes.	94 50	70 87 1/2
69. Dernière annuité accordée à l'administration des hospices, pour les femmes connues sous le nom de jésuitesses.	472 50	472 50

CHAPITRE II.

Dépenses diverses, extraordinaires et par rappel d'exercices antérieurs à 1830.

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
70. Fêtes publiques.	1500 00	1241 83
71. Primes d'encouragement pour différentes branches d'industrie et d'utilité publique.	200 00	162 14
72. Primes d'encouragement au directeur du spectacle.	1500 00	1500 00

	ARDOUR.	PAYE.
73. Indemnité à la commission des hospices pour le placement des pauvres-aveugles.	1000 00	1000 00
74. Complément de la dépense de l'éclairage de 1828 et 1829.	1100 68	1100 68
75. Garde communale en 1829.	1478 65	1478 65

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
76. Entretien des mendians à la colonie de Zuids Frederik-Oords, en 1829.	257 31	257 31
77. Plantation de chemins dans la banlieue.	300 00	61 41
78. Replantation d'arbres et pose de bornes à la place-verte.	700 00	696 11

	ARMOIRIES	PAYE.
79 et 80. Maisons de l'arche de l'Escaut.	5000 00	5000 00
81. Frais de la démolition éventuelle de l'arche sur l'Escaut.	1500 00	» »
82. Ameublement de l'évêché, distribution de comestibles		

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
aux indigens, arrivée et séjour du roi.	6900 00	6895 14
83. Redressement de l'alignement de la rue placette – aux-oignons.	1358 75	1358 75
84. Prêt à la fabrique de l'église St.-Brice.	500 00	500 00
85. Réparation de la		

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
maison communale, rue des choreaux.	300 00	299 04
86. Travaux exécutés au bâtiment dit *des Célestines*, en 1829.	2601 93	2601 09
87. Grosses réparations des pompes à incendie.	203 13	203 13
88. Frais		

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
d'impression pour les élections.	200 00	187 10
89. Nouveaux numéros des maisons, rues et places publiques.	50 00	50 00
90. Frais de la réception et de l'installation de monseigneur l'évêque.	1257 87	1257 57
91. Frais		

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
à l'occasion du séjour du colonel-général de la garde communale.	197 28	196 38
92. Complément des frais d'administration de 1829.	683 16	12 678 84
93. Suite de l'arrangement et du classement des archives.	500 00	326 00

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
94. Achat de pavés.	1000 00	1060 00
95. Indemnités aux élèves de l'académie.	350 00	350 00
96. Fonds affectés à la reconstruction du pont tournant sur l'Escaut, dit pont de l'arche.	2500 00	2500 00
97. Musée		

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
d'histoire naturelle et de minéralogie, (ameublement, etc.)	1000 00	998 80
98. Gratification aux commissaires de police.	300 00	300 00
99. Frais du contrat de l'acquisition de l'hôtel-de-ville.	3500 00	3500 00
100. Pre-		

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
mier remboursement à la commission des hospices, pour l'acquisition de l'hôtel-de-ville.	23,625 00	23,625 00
101. Intérêts de six mois sur le montant dudit remboursement.	1890 00	1890 00
102. Déficit de la ré-		

	ALLOUÉ.	PAYÉ.
gie des moulins-à-eau, exercice de 1828.	365 73	365 73
103. Restant du fond de réserve de 1828 à la disposition de l'administration générale.	708 00	» »
Le total du titre III porte.	66,277 99	63,273 50

CHAPITRE DES REPRISES.

TAXE SUR LES CHIENS.

Non valeurs.	70 00
Frais de recouvrement	7 00
Frais d'impressions et de poursuites.	25 00
TOTAL.	102 00

RÉCAPITULATION.

Recettes extraordinaires.	71,849 24
A reporter.	71,849 24

report.	71,849 24
Recettes ordinaires.	116,128 23
TOTAL.	187,977 47
Dépenses du titre II.	94,565 98 1/2
Dépenses du titre III.	63,273 50 1/2
Chapitre des reprises.	102 00
TOTAL.	157,941 49
RÉLIQUAT.	30,035 98

Ainsi fait et arrêté sous l'ap-

probation du collège des États, en séance du conseil de régence, le 12 novembre 1831.

Le Bourgmestre-Président,
D. DEHULTS.

Par le conseil : Le secrétaire,
R. DROGART.

Le budjet de la même ville de Tournay, pour l'exercice 1832, fait et arrêté sous l'approbation du collège des États, en séance du collège de régence, le 17 décembre 1832, donne le résultat suivant :

Recettes.	139,348 72
Dépenses.	138,865 34
Excédant.	483 38

OBSERVATIONS.

Une lacune qui a existée presque constamment jusqu'ici dans les productions de la plupart des historiens, c'est d'y avoir notoirement négligé l'objet intéressant des finances et de la comptabilité des villes et provinces qu'ils ont décrites.

Nous avons cru devoir y obvier, en donnant le compte détaillé des revenus de la cité de Tournay et de la province du Tournésis, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, spécialement aux volumes 15, 16, 52 et 53 de cet ouvrage.

Le compte de 1830, que nous venons de transcrire, est très exact sous le rapport des chiffres.

Mais il ne spécifie pas satisfactoirement les causes et motifs des payemens, et les noms et prénoms des parties prenantes, ainsi que les comptes de 1788 et 1804, insérés dans cet ouvrage, en offraient le modèle, de même que ceux de 1774 et 1789, pour la province du Tournésis.

Au vrai, ce compte de 1830, si riche en chiffres et si stéril en motifs, ressemble assez joliment au compte de la paroisse

du St.-Pinat, que son receveur, J.-B. B....., en a rendu aux fabriciens de cette paroisse, en 1797.

J'insistai beaucoup avec mes collègues, législateurs à Paris, pour que chaque ministre rendit ses comptes.

Le ministre de la guerre, Petiet, fut le seul qui s'en acquittât avec une spécialité et une exactitude admirables, ainsi que les autres ministres, sauf cependant le ministre de la justice, Merlin, qui ne nous donna que des chiffres, ce qu'on appelle assez plaisamment *compte pour rire*.

Il faut espérer qu'il ne trouvera pas d'imitateurs.

Fin de la deuxième partie du volume 101.

ESSAI

CHRONOLOGIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE TOURNAY.

Trois exemplaires ayant été déposés, je poursuivrai les contrefacteurs d'après la loi.

Tournay, 1832.

ESSAI

CHRONOLOGIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE TOURNAY;

PAR

M. HOVERLANT DE BEAUWELAERE,

propriétaire, ex-législateur.

Orné du portrait de l'auteur.

TOME CII.

A TOURNAY,

CHEZ L'AUTEUR, quai de l'Arsenal.

1832.

ÉPIGRAPHE du volume 102.

Sic vos non vobis nedificatis aves.
Sic vos non vobis vellera fertis aves.
Sic vos non vobis mellificatis apes.
Sic vos non vobis fertis aratra boves.

Voyez Virgile.

HISTOIRE

DE TOURNAY.

Ainsi que nous l'avons dit, nous donnerons en ce volume la stratégie des faubourgs et banlieues anciennes et modernes de la ville de Tournay.

Il résulte de la chartre de l'an 875, donnée à Bibrach, par le

par Childéric à Chrasmer, évêque de Tournay, qu'il concéda à ce prélat, les droits de souveraineté qu'il avait tant dans l'enceinte de Tournay, que dans ses appendances environnantes.

« *Tornacensis urbis episcopo* » *Theloneum* (thonlieu) *de navibus super fluvio Scalt*, (Escaut) *qui pertinet ad fiscum* » *Tornacum tàm ultrà* (dehors » la ville) *quàm et citrà decursum, de quolibet commercio*, » (marchandises à bras) *seu et* » *de carrigio* (chariots) *vel de* » *sagenis*, (ou du droit de pêcher le poisson aux filets) une

» *sum de ponte* (droit de pon-
» tenage) *super flumen Scaldi*
» (Escaut) *vel de omnibus venali-*
» *bus, ubicumque venditantur,*
» *seu intrà* (dans l'enceinte de
» Tournay) *muros seu in appen-*
» *diciis* (faubourgs de Tournay)
» *murorum predictæ civitatis,*
» *undecumque theloneus* (thon-
» lieu) *exigitur, sicut fiscus nos-*
» *ter, et regia potestas vindicare*
» *potest;* »

Voyez Ducange, au mot Car-
regium, volume 1er., page 358.

Supplément de Carpentier, vol.
1er. page 839.

Passim Ducange, au mot Ar-
genna, volume 6, page 45.

Item, supplément de Carpentier, volume 3, *page* 676.

Le mot *appendences* (hors des murs) prouve que Tournay, au 6e. siècle, (575), était lors une place de guerre, qui avait sa banlieue ou appendance, hors de son enceinte muraillée, et soumise à sa justice et administration, qui s'étendait jusqu'à la rive gauche de l'Escaut.

La rive droite de ce fleuve bornait alors de ce côté le *tractus nervicanus*, ou contrée habitée par les nerviens (peuples du Hainaut).

« A la rive gauche de l'Escaut existait donc alors une banlieue dite *l'ancienne* et *de Flandres*.

Cette banlieue comprenait les faubourgs de Valenciennes, St.-Martin, Coquerelle (dit *de Lille*) et sept-fontaines.

Ces faubourgs formaient ensemble les appendances *extrà muros* de Tournay, situées dans le pays des ménapiens (*in pago* et *tractu menapisco*,) alliés aux nerviens.

L'on voit la preuve de mon assertion dans l'ouvrage intitulé : *acta sanctorum* des bollandistes,

au mois de mars, 2e. volume, page 178 ;

Il est dit dans la narration de la vie de Charles Le Bon, comte de Flandres, que l'église a canonisé et qui fut assassiné à Bruges par un des serfs de son palais, le 2 mars 1127, il y est dit, dis-je, (d'après le témoignage contemporain de Gauthier, archidiacre de l'église cathédrale de Terronane et qui écrivit sa vie), que Guillaume de Wervike, un des complices de l'assassinat de ce prince, croyant se sauver dans les environs de Tournay, fut poursuivi si vivement par les

tournaisiens, qu'il eut à peine le temps de monter un cheval et de s'enfuir *in partes nerviorum*, (en Hainaut), séparé de Tournay, par l'Escaut.

« *Castellanus autem curtracenus qui anteà ei* (Guillaume de Wervicke) *extiterat inimicus statim, ut fugam ejus advit* armata, *multorum militum* manu *munitus*, *Viriovacum* (Wervick) *contendit*;

« *Et omnibus, quæ ipsius fuerunt, mobilibus direptis, munitionem totam evertit et nemine resistente, in tantum, ut nec*

» *aliqui, in loco remanere in-*
» *cendit ;*

« *Ipse vero, cum* juxta Torna-
» cum (faubourg de Tournay),
» *ad villam* (ferme proche de
» Tournay), *quamdam devenisset,*
» tornacensibus *eum* insectan-
» tibus, *et comprehendere* (l'ap-
» préhender), *ac punire tentan-*
» *tibus uxore et majore suorum*
» *parte, rebusque fere omnibus*
» *amissis ;*

» *Vix equum, nactus evasit,*
» *et in partes nerviorum duobus*
» *tantum sociis, contentus secessit.* »

Il est donc clair que par *in partes nerviorum*, l'on entendait encore, au 12e. siècle, la province du Hainaut, et que le fleuve de l'Escaut se parait de la cité ancienne de Tournay et de ses faubourgs ou appendances, et que l'on appelait encore, au 12e. siècle, le *pagus menapiscus*;

C'est ainsi que s'en explique Philippe d'Harveng, religieux et abbé de l'abbaye de Bonne-Espérance, en Hainaut, au douzième siècle, dans sa chronique, en parlant de Saint-Amand, (17e. siècle):

« *Ad urbem menapiorum, quæ* » *Tornacum vulgo nomine dicitur.*

PLUS LOIN :

« *Locus ipse* (Saint-Amand, » en Pevèle), *intrà nervupiorum* » *pontus finis proponitis* (c'est-» à-dire le Barbant ou châtel-» lenie d'Ath) *nervii que con-*» *terminis.* »

A quoi le savant Desroches ajoute, que des raisons qu'on a de regarder l'Escaut comme la borne naturelle des nerviens et des ménapiens, sont très pertinentes, étant fondées sur l'autorité des anciens, sur les connaissances qu'on a de l'état des deux peuples, dans les premiers siècles de l'Ère du christianisme

et pour ainsi dire, sur une tradition constante.

Il se dévince de l'exposé qui précède ;

1°. Que l'ancienne cité de Tournay et ses appendances ou faubourgs, sis à la rive gauche de l'Escaut, étaient compris dans le pays des ménapiens. (*pagus menapiscus.*)

2°. Que les villes et paroisses de Saint-Nicolas Dubruisle, St.-Jean des Chauffours, et Saint-Brice, formant la nouvelle ville de Tournay, situées à la rive

droite de l'Escaut, faisaient partie du pays des Nerviens, (peuples du Hainaut.)

Ces villes et paroisses furent soumises immédiatement, savoir:

Saint-Nicolas Dubruisle, aux seigneurs de Mortagne;

Saint-Brice, d'abord à Guéric le Sor, ensuite, à titre du fief relevant de l'évêque de Tournay, aux seigneurs de Mortagne, comme vassaux dudit évêque.

Enfin Saint-Jean des Chaufours, d'abord audit Guérie le Sor, et ensuite aux comtes de

Châtillon de Saint-Pôl, vers la fin du 13e. siècle.

Voyez *acta sanctorum in mense martio*, *volume* 1er., *pages* 152 à 178, *in-folio*, *Anvers*, apud *Jacobum Meursium*.

Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens, *par Monsieur Desroches*, *secrétaire perpétuel de l'académie royale des sciences de Bruxelles*, *in-octavo*, *à Anvers*, *chez Grange*, 1787, *volume* 1er., *pages* 5, 9, 15, 25, 114, 168, 176 *et* 177.

Voyez cet ouvrage, *années* 1014, 1286, 1289 *et* 1320.

Volume 3, *pages* 140 et 189.

Volume 9, *pages* 160 à 162.

Volume 11, *pages* 22, 63 et 311.

Volume 12, *pages* 255 et 256.

Volume 15, *page* 35.

Volume 62, *page* 323.

Volume 65, *pages* 3 et 53.

Volume 72, *pages* 331, 332 et 333.

Volume 87, *pages* 122 à 142.

Revenons à la chartre de 575.

C'est par le fruit de cette dé-
mation de souveraineté du Chil-

périe à Charlemagne, que ce pontif et ses successeurs, évêques de Tournay, possédèrent jusqu'en 1320.

A cette époque, Jean De Wassonne, évêque de Tournay, céda la souveraineté de cette cité et ses appendances à Philippe le Long, roi de France, en échange des terres de Weze, Welvain, Lezenne, Wazenne, Helchin, Saint-Genoix et Bossut.

Le magistrat de l'ancienne cité de Tournay y exerçait, ainsi que dans ses faubourgs, le pouvoir administratif et judiciaire;

Il préposait pour la partie administrative, dans chaque faubourg, un juré, lequel était chargé de lui faire un rapport de ce qui s'y passait et devait en sus procéder à la répartition des impositions assises sur toutes les terres et maisons dudit faubourg.

Ce même juré était aussi chargé de notifier à ses habitans les réquisitions dudit magistrat, pour fournir des chariots, des chevaux, des denrées et nourritures de chevaux pour le service public.

Voyez cet ouvrage, volume 19, *pages* 297 *et* 298.

Volume 18, *pages* 170 *à* 174.

Volume 91, *pages* 496 *à* 544.

Volume 92, *page* 293.

ANCIENNE CITÉ.

FAUBOURG DE VALENCIENNES.

Ce faubourg contient cent trente et un bonniers, neuf cent septante-cinq verges, et a une population de deux cent septante-un habitans.

La fabrique de la paroisse de Saint-Brice y possède trois quartiers quatrevingt-six verges de

terre labourable, (94 ares 25 centiares) occupés par les enfans de Pierre-Joseph Delcourt.

L'hôpital de Notre-Dame de Tournay y possède trois bonniers de terre.

En 1352, les troupes anglaises pillèrent ce faubourg.

Il s'y trouve une chapelle, sous l'invocation de Notre-Dame *de Grâce*, appartenant autrefois à l'abbaye de Saint-Médard, qui possédait dans ce faubourg de gros biens, qui furent vendus en 1798.

La chapelle ci-dessus est dépendante de la paroisse de St.-Piat.

Elle tient du levant au village de Chercq, séparé par le rieu, du midi à l'Escaut, du nord audit village de Chercq et du couchant à la ville de Tournay.

Voyez affiches de Tournay, année 1810, *N°.* 745, *page* 4.

Voyez cet ouvrage, volume 6, *pages* 167 *et* 168.

Volume 10, *pages* 81 *à* 206.

Volume 13, *page* 28.

Volume 27, *page* 190.

Voyez ce, pages 55, 101 et 118.

FAUBOURG DE St.-MARTIN.

Ce faubourg contient deux cent quarante-cinq bonniers sept cent cinquante verges de terre labourable et jardinage, avec une population de quatre cent vingt-deux personnes.

Ce faubourg aboutit du levant au rieu d'Ère, du midi au chemin qui conduit vers le bois d'Orcq et séparé par un chemin qui conduit au château de la Meslière, du couchant au

bois d'Orcq et au chemin voisin de Tournay à Douai, du nord aux murs et fortifications de Tournay.

Ce faubourg possède un oratoire sous l'invocation *de Notre-Dame auxiliatrice*, et dont nous avons parlé au volume précédent, pages 180 et 260.

Le bureau de bienfaisance de Tournay possède dans ce faubourg, à titre d'usurpation, un bonnier de terre labourable, occupé par le nommé Casterman.

Les évêques de Tournay, possédaient en ce faubourg, à titre

de deux manse épiscopale, trois quartiers et huit verges de terre labourable, affermés en 1788, à Albert Ségard, trente-six florins quatre patards trois deniers, plus deux corvées avec chariots et chevaux.

Item un bonnier onze cent cinquante-six verges de terre labourable, affermés à Jean-Baptiste et Pierre-François Masquilier, pour le prix de quatrevingt-deux florins dix patards neuf derniers et deux corvées avec chariots et chevaux.

Item deux bonniers deux

cent dix verges de terre labourable, affermés cent deux florins six patards quatre deniers et deux corvées.

Item deux bonniers septante-six verges de terre labourable, affermés cent vingt-huit florins cinq patards neuf deniers et quatre corvées.

Item quatre cent trente-six verges de terre labourable, au fermage annuel de treize florins un patard neuf deniers, plus deux journées de corvées, avec un chenist et deux chevaux.

Item sept cent cinquante verges,

affermées à Nicolas Masquillier dix-sept florins un patard six deniers et deux corvées.

Item huit cent quarante-deux verges, affermées à Laurent Despreis, vingt-cinq florins quatre patards six deniers et deux corvées.

Item cinq cent quatrevingt-dix-sept verges de terre labourable, affermées à Henri Ségard, dix-sept florins quatorze patards neuf deniers et deux corvées.

Item un bonnier trois cent quarante-quatre verges, affermés

à Antoine-Joseph Descarpentries cinquante-huit florins six patards trois deniers et deux corvées.

Item neuf cent nonante-neuf verges, affermées à Brixe Cautrain vingt-neuf florins treize patards neuf deniers et deux corvées.

Item un bonnier, deux cent deux verges, affermés à Laurent Dautel, cinquante quatre florins un patard trois deniers et deux corvées.

Item quatre cent quarante-une verges, affermées à François Finet, quatre patards six deniers et deux corvées.

Item deux bonniers trois quartiers dix-neuf verges, affermés cent trois florins neuf patards trois deniers à François Masquilier.

Item quatre cent seize verges de terre labourable, affermées douze florins seize patards à Arnould Masquilier.

Item quatre cent vingt-cinq verges de terre labourable, affermées douze florins quinze patards à Jeanne-Marguerite Masquilier.

Item trois quartiers quatre ver-

ges de terre labourable, affermées à Brine Cauterain, pour la somme de trente-six florins douze patards six deniers.

Finalement sept cent nonante quatre verges de terre, affermées en 1792, vingt-trois florins à Alexandre Dautel.

La fondation capitulaire de chanoine et trésorier de la cathédrale de Tournay, Departie, y érigée en 1566, y possède neuf bonniers et un quartier de terre labourable.

L'office du *pain manuel* de

ladite cathédrale de Tournay, y possède un bonnier deux cents verges de terre labourable.

Voyez cet ouvrage, volume 8, *pages* 76 *et* 77.

Volume 10, *pages* 81 *et* 106.

volume 25, *pages* 111 *et* 112.

volume 27, *page* 190.

volume 92, *pages* 55, 101, 108 *à* 400.

FAUBOURG DE COCQUERELLE, *dit* DE LILLE.

Ce faubourg contient deux cent quatrevingt-un bonniers et

deux cent trente-cinq verges de terre labourable.

Il a une population de quatre cent quatre-vingt-deux habitans.

Il tient du levant au faubourg de Saint-Martin, séparé par un chemin du midi au village d'Orcq, séparé par un rieu, du couchant à un rieu qui le sépare du village de Froyennes, du nord à la ville de Tournay et au faubourg de maire, (ou des sept-fontaines.)

C'est le plus fertile des faubourgs de Tournay.

L'on y voit à droite de la chaussée, sortant la porte de Lille, une chapelle sous l'invocation de Saint-Lazare et vulgairement appellée *Notre-Dame de la Ladrie.*

Dès les douzième et treizième siècles, près de cette église, se trouvaient deux couvens proximes et séparés, de religieux et religieuses, qui y soignaient les personnes des deux sexes, qui se trouvaient alors attaquées de la lèpre.

Gérard, évêque de Tournay en fut le fondateur.

Sa dotation fut augmentée ensuite par le chanoine et chancelier de la cathédrale de Tournay, messire Jean Liébart, l'an 1587.

Ses biens furent réunis par un édit de Louis XIV, de l'an 1703, aux biens de l'hôpital général et des communs pauvres de Tournay.

L'hôpital noble des religieuses hospitalières de Notre-Dame de Tournay, y possède sept bonniers cinq cent trente-trois verges et un tiers en terre labourable.

L'office de la trésorerie de la cathédrale de Tournay, y possède un fief d'une mesure trois quartiers de terre labourable, relevant de la dignité du trésorier en icelle cathédrale.

L'hôpital des religieuses Delplanque à Tournay, y possède cinq cents verges de terre labourable, occupées par Baudri Decarpentrie, plus et encore une maison avec quatre cents verges, à usage de cabaret, à l'enseigne *de Saint-Jean*, occupé par Jacques-Joseph Malo.

La fabrique de la paroisse de

Saint-Jacques à Tournay, y possède sept quartiers de terre labourable, occupés par Louis Petit, fils de Martin, cultivateur à Orcq.

La fabrique de la paroisse de Saint-Quentin à Tournay, y possède 1°. Un bonnier de terre ou environ, occupé par Alexandre Yseux.

2°. Mille verges, occupées par Jean-Baptiste Crudenaire.

3°. Cinq cents verges de terre labourable, occupées par Pierre Masquilier.

L'hôpital des pauvres de Tour-

ney, y possède trente cents verges de terre labourable affermées à

Ce faubourg fut incendié l'an 1325, par les troupes du comte de Flandres.

L'an 1361, Olivier de Steeland, grand-bailli d'Ypres, à la tête de soixante cavaliers, y attire une partie de troupes tournaisiennes dans une embuscade, et en tue trente-six.

Voyez cet ouvrage, volume 6, pages 176 et 177.

Volume 7, pages 87, 88 et 89.

Volume 8, *pages* 151 & 152.

volume 9, *page* 19.

volume 12, *pages* 197, 198 *et* 199.

volume 13, *page* 53.

volume 31, *pages* 170 *et* 171.

Affiches de Tournay, *année* 1810, *N°.* 676, *page* 9.

Année 1811, *N°.* 723, *page* 8.

FAUBOURG DE MAIRE OU DES SEPT-FONTAINES.

Ce faubourg contient cent quatre bonniers 666 verges de terre labourable et jardinage.

Il a une population de cent soixante-six habitans.

Il tient, en partie, du levant aux murs des fortifications de Tournay, du midi au chemin qui le sépare du faubourg de Lille, du couchant au rieu qui prend sa source à Orcq, à la fontaine, *dite d'Enonville*, du nord à l'Escaut.

Chacun de ces faubourgs était régi par un juré préposé par le magistrat de Tournay, et auquel chaque faubourg payait ses impositions.

La réunion des ces jurés for-

maient une corporation dite *des laboureurs*, qui était la première et la plus ancienne des trente-six bannières de la chambre des arts et métiers de Tournay.

La bannière et corporation des laboureurs avait un doyen et un sous-doyen, investis, avec les jurés d'icelle, d'une petite juridiction pour prononcer sur les *mesus champêtres*.

Ce petit tribunal avait un conseiller pensionnaire et un greffier qui, par leurs conseils, intervenaient aux jugemens.

Ils étaient connus sous le nom de conseillers et greffiers *des laboureurs*.

Cette petite juridiction fut supprimée, l'an 1731, et ses attributions furent concédées à ladite chambre des arts et métiers de Tournay.

Elle fut momentanément rétablie, les années 1793 et 1794.

Le chapitre cathédral de Tournay y était décimateur.

Sa Majesté Impériale, Charles V, par décret du 31 mars 1543,

fit vendre la tour du maire, située près de ce faubourg, à l'extrémité du petit village de Froyennes, à M. Jean Delplanque, seigneur d'Ansrœuil, à charge d'une reconnaissance annuelle, de trois carolus d'or (21 florins de nos jours) et à charge que les prisons basses et quelques chambres resteront pour l'exercice de la jurisdiction du baillage royal du Tournésis qui y tenait ses séances.

L'hôpital Notre-Dame de Tournay y possède sept bonniers et demi de terre labourable; l'office du réfectoire de la cathédrale

de Tournay y possède quatorze cents verges de prairie et un quartier de terre labourable.

L'hôpital de marvis y possède six cents verges de terre labourable, occupées par Henry Hiccart.

Le béguinage de Tournay y possède un bonnier de terre labourable, occupé par Monsieur Alexandre De Gony.

Voyez cet ouvrage, volume 5, *page* 94.

Volume 6, *pages* 170 *et* 171.

Volume 8, *pages* 154 *et* 155.

Volume 13, *page* 304.

Volume 66, *page* 23, *année* 1543.

BANLIEUE DU MOYEN AGE.

VILLAGE D'ORCQ.

Ce petit village fit, jusqu'en 1267, partie de la province du Tournésis.

A cette époque, Jean, seigneur de Mortagne, qui possédait cette seigneurie, vendit ce village au magistrat de Tournay.

L'on voit encore aux archives de cette ville, sous la date du

quinze mai de ladite année, la quittance du prix convenu de cette vente, reçue et donnée par ledit Jean de Mortagne vendeur, au magistrat susdit acheteur dudit village d'Orcq.

Depuis cette époque, la ville de Tournay exerçait la juridiction administrative et judiciaire au village d'Orcq, jusqu'en 1796, que les frères et amis de la jacobinière parisienne, par un acte, auquel ils donnèrent le nom de loi, du 9 vendémiaire an IV (22 septembre 1796), réunirent ce village à la justice et à l'administration du canton de Templeuve, en Dossemez.

Ce village contenait anciennement une partie de terre, dite *contentieuse*.

Elle fit partie du Tournésis jusqu'en l'an 1669, qu'elle fut réunie à la justice et administration du magistrat de Tournay, par l'édit donné par Louis XIV, au château de Chambord, en 1669.

L'on voit d'un édit des archiducs Albert et Isabelle, en 1604, que cette terre contentieuse d'Orcq, était alors dépendante du Tournésis.

C'était une dépendance du tem-

porel de l'évêché de Tournay, à l'endroit du happart, ou gibet *Carette*.

Elle était de l'étendue de 22 bonniers de terre.

Il se trouvait près de ladite terre contentieuse de vingt-deux bonniers, un fief de trois bonniers de terre relevant du village de Rumes, Tournésis.

Ce fief resta, jusqu'en 1320, relevant de la justice temporelle de l'évêché de Tournay.

Orcq contient quatrevingt-sept bonniers cent cinquante verges.

Sa population, en 1794, était de trois cent dix-sept habitans, et en 1810, de 422 habitans.

Il tient du levant au faubourg Saint-Martin, du midi au village de Marquain, du nord au village de Froyennes, aux faubourgs de Lille et des sept-fontaines.

L'hôpital de Notre-Dame de Tournay y possède 1°. Un demi bonnier de terre, occupé par Jean Helbo, demeurant à Froyennes.

2.° quatre bonniers mille ver-

ges de terre, dont une partie est située sur Marquain.

L'hôpital Delplanque de Tournay y possède deux bonniers cent dix-neuf verges de terre, occupés par Hippolythe Varlet et Piat Bernard, une partie est aussi située sur Marquain.

Item une autre partie de terre labourable, consistant en deux bonniers, dont une partie est située au faubourg de Lille, occupés par Pierre-Joseph Frenneau, demeurant audit faubourg de Lille.

Item cinq cents verges de terre

labourable, occupées par Joseph Devillers.

Le béguinage de Tournay y possède un cent de terre, occupé par Toussaint Beghin:

L'abbaye de Saint-Médard de Tournay y possède un bonnier trois quartiers de terre.

Le chapitre cathédral de Tournay, à titre de l'office du réfectoire, y possède six bonniers six cents verges de terre labourable, et à titre de l'office Ducellier la ferme, dite *de Gossuin Defrete*, contenant huit bonniers treize cent trente-quatre verges de terre.

Ledit chapitre cathédral y était décimateur.

Cette dîme lui valut, l'an 1774 trois cent quinze florins.

La table des pauvres de la paroisse de Saint-Piat à Tournay, y possède un bonnier treize cent quinze verges de terre.

L'évêché de Tournay, y possédait un bonnier de terre, affermé quarante-trois florins quatre patards à Philippes Brezon et une corvée avec chariots et deux chevaux.

Item un bonnier sept cents.

verges, affermés à Désiré Yseux, pour la somme de soixante et un florins huit patards six deniers et une pareille corvée.

Item treize cent cinquante-six verges de terre, affermées à Pierre-Joseph Batteau, au prix de trente sept florins quinze patards neuf deniers et pareille corvée.

Item trois bonniers douze cent trois verges de terre, affermées à Philippes Bracaval, au prix de cent cinquante-neuf florins six patards et trois pareilles corvées.

Item un bonnier mille sep-

[illegible]huit verges de terre, affermés à Pierre-Joseph Rabo, au prix de septante-un florins trois patards neuf deniers et une pareille corvée.

Item Un bonnier, onze cent vingt-cinq verges, affermés à Gilles Depré, pour le prix de septante-deux florins dix-huit patards six deniers et une pareille corvée.

Item trois bonniers cent soixante-deux verges, affermés à Joseph Beghin, au prix de cent quatorze florins dix-huit patards neuf deniers et deux pareilles corvées.

Item six cent soixante-quatre verges, affermées dix-huit florins quatre patards neuf deniers à Maximilien Menez.

Item six cent quarante-quatre verges, affermées au prix de dix-sept florins quatorze patards neuf deniers, à Pierre-Joseph Menez.

Item quatre cent nonante-deux verges, affermées à Maximilien Menez, au prix de treize florins onze patards.

Item neuf cent vingt-huit verges affermées vingt-cinq florins huit patards neuf deniers à Henry Cemblez.

Item un bonnier douze cent septante-quatre verges, affermés à Michel Brezou cinquante-huit florins douze patards.

Item un bonnier quatre cent douze verges, affermés à la femme Dominique Passez au prix de trente-sept florins quatorze patards neuf deniers.

Item quatre cent quarante-huit verges affermées à Pierre-Joseph Batteau huit florins huit patards.

Les biens communaux du village d'Orcq, vendus par le domaine jacobinal parisien, en vertu de leur loi spoliatrice du

vingt-mars 1812, sont ceux ci-vans :

1°. Trente-sept ares trente-sept centiares, tenant aux biens de ladite commune d'Orcq, affermés à Jacques Petit pour le prix de vingt-quatre francs.

2°. Vingt-quatre ares, tenant aux terres du bureau, dit *des hopices de Tournay*, affermés à Louis Dewasme au prix de vingt-sept francs.

3°. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant aux terres du prédit bureau des hospices affer-

més à Pierre Beghin pour trente francs.

4°. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant aux terres du couvent de Saint-Charles Borromée, au village de Froidmont, affermés à la veuve de Jacques Vasle pour vingt-neuf francs.

5. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant aux terres de ladite maison de Saint-Charles Borromée, à Froidmont, affermés à Pierre Prévost pour vingt-neuf francs.

6. Vingt-neuf ares trente-un

centiares, tenant à ladite maison de Saint-Charles Borromée, à Froidmont, affermés à Charles Lesage pour vingt-neuf francs.

7. Vingt-neuf ares 31 centiares, affermés à Toussaint Béghin pour vingt-trois francs.

8. Vingt-neuf ares 31 centiares, tenant aux terres de l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Augustin Béghin pour vingt francs.

9. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de St.-Amand, affermés à Marie-Anne Duchatelet pour trente-deux francs.

10. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Antoine Dupriez pour trente francs.

11. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Charles Varlez pour trente francs.

12. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Pierre-Joseph Rabo pour vingt-neuf francs.

13. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de

Saint-Amand, affermés à Pierre-Joseph Carton pour vingt-neuf francs.

14. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Jacques Raoux pour vingt-huit francs.

15. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Noël Delluvenne pour trente francs.

16. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Isidore Ghislain pour dix-huit francs.

17. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Hippolithe Beghin pour dix-huit francs.

18. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Louis Yseux pour trente francs.

19. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Marie-Joseph Menez pour vingt francs.

20. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Marie-

Joseph Maurage et à Pierre-Joseph Crombez.

21. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Marie-Anne Fremiau pour vingt francs.

22 Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Pierre Beghin pour vingt-huit francs.

23. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Jacques Ghislain pour vingt francs.

24. Vingt-neuf ares trente-un

centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Florentin Herlant pour seize francs.

25. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Joseph Comblez pour vingt francs.

26. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à François-Joseph Yseux pour vingt francs.

27. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Philippes Guignet pour vingt francs.

28. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Toursaint Carpentier pour vingt francs.

29. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Nicolas Brezon pour vingt francs.

30. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Caroline Yseux pour vingt francs.

31. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Charles-Joseph Petit pour dix-sept francs.

32. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Pierre-Philippes Vifquin pour vingt francs.

33. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Jacques Ghislain pour vingt-un francs.

34. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de St.-Amand, affermés à Jean-Baptiste Beghin pour trente-sept francs.

35. Trente-six ares soixante centiares, tenant à l'abbaye de

Saint-Amand, affermés à Charles Petit pour quinze francs.

36. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à François-Joseph Renard pour vingt francs.

37. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Pierre-Joseph Platteau pour vingt francs.

38. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à l'abbaye de Saint-Amand, affermés à Pierre-Joseph Henneton pour dix-huit francs.

39. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à Charles Hencart, affermés à Jean-Baptiste Menez pour trente francs.

40. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à Charles Hencart, affermés à Eugène Devos pour vingt-deux francs.

41. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à Charles Hencart, affermés à Pierre-Joseph Tricot pour seize francs.

42. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à Gabriël Vifquin, affermés à François Vifquin pour vingt-cinq francs.

43. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à Gabriël Vifquin, affermés à Isidore Gresillon pour vingt-six francs.

44. Vingt-neuf ares trente-un centiares, tenant à Gabriël Vifquin, affermés à Pierre-Philippes Vifquin pour douze francs.

45. Vingt-neuf ares nonante-huit centiares, tenant aux terres de la commune d'Orcq, affermés à Pierre-Joseph Bourgeois pour dix francs.

46. Vingt-neuf ares nonante-huit centiares, tenant aux terres

de ladite commune d'Orcq, affermés audit Pierre-Joseph Bourgeois pour douze francs.

47. Vingt-neuf ares, tenant aux terres de ladite commune d'Orcq, affermés à Louis Comblez pour seize francs.

Le bureau de bienfaisance de Tournay possède, par usurpation, dans ce même village d'Orcq environ sept bonniers de terre labourable, en sept lots.

Il possède encore 1°. Un bonnier deux cents verges de terre labourable, occupés par Louis

Duvinage, tenant d'un côté à Ségard et de l'autre à Jean-Baptiste Duwez ;

2°. Quatre cents verges de terre labourable, occupées par Louis Lamant, de Froidmont.

La fabrique de l'église primaire de Saint-Brice possède, dans ce même village, un demi bonnier, occupé par Maximilien Yseux, plus deux tiers de deux mille verges, entre Orcq et Marquain, occupés par Charles - Antoine Varlet.

La fabrique de la paroisse de

Notre-Dame y possède un bonnier de terre, occupé par Louis-Joseph Duchatelet.

La fabrique de la paroisse de Saint-Jacques à Tournay, y possède cinq quartiers de terre labourable, occupés par Charles Hennart.

La fabrique de la paroisse de Saint-Quentin y possède treize cents verges de terre labourable, en deux pièces, occupées par Vanderghimt.

L'église paroissiale d'Orcq ainsi que le presbytère du pasteur

sont construits à neuf et d'une forme solide et agréable.

L'église est sous l'invocation de *Sainte-Agathe.*

La cure d'Orcq était une des paroisses suburbicaires du chapitre cathédral de Tournay.

Le curé de l'église d'Orcq était suppôt dudit chapitre cathédral et il avait entrée, séance et droit aux distributions du chœur de ladite cathédrale.

Il prenait rang et séance avant les chapellains des hautes formes et après les deux grands vicaires,

Le village d'Orcq, proprement dit, contenait en 1661, selon le manuscrit de Monsieur Derasse de Lafaillerie, trois cents bonniers, et selon le manuscrit de Monsieur Hoverlant De La Guérinière, quatrevingt-sept bonniers cent cinquante verges, dans la cure primitive de son territoire.

Le chapitre cathédral de Tournay était seul décimateur excepté un petit canton réservé au curé, et dont la dîme récolté lui procurait annuellement environ quatre milles gerbes.

Le pasteur d'Orcq jouit en

outre d'une dotation territoriale d'environ quatre bonniers de terre.

Ledit pasteur avait aussi part dans les fonds des bourses attribuées aux chapellains de ladite cathédrale de Tournay.

Ledit chapitre cathédral délivrait annuellement au même pasteur d'Orcq neuf razières de grain.

L'ancienne communauté de *la Ladrie*, située dans la vallé dudit village d'Orcq, et dont nous avons parlé à l'article *faubourg de Lille*, fut démolie en 1670.

La dédicase du village d'Orcq a lieu le dernier dimanche de de septembre.

Ce village a une fontaine dite *d'Enonville* et vers laquelle les tournaisiens se dirigeaient ordinairement, sous le règne de Louis XIV.

On remarque, dans ce même village, le château dit *de la Marlière*, fief relevant de la dignité du chanoine trésorier de la cathédrale de Tournay.

Ce château qui appartenait, sous Louis XIV, à Monsieur Desmartin, puis à M. Desruez,

conseiller au baillage du Tournésis, eut pour propriétaire, sous Marie-Thérèse, Monsieur le chevalier De Bonnes.

Celui-ci revendit ce même château à M. Eugène Benoit, de Condé, qui acheta des lettres de baron.

Ce baron morderne transféra, en 1780, sa propriété à M. le chanoine de Tournay, comte De Woestenraedt, qui s'émigra lors de l'affreuse révolution des fransman parisiens.

Monsieur De Woestenraedt,

vendit ce château, en 1802, à Messieurs Xavier Decleroq et Lefebvre-Boucher, qui en agrandirent l'enceinte et l'englobèrent d'un parc, grand de quatre bonniers.

Les bâtimens en furent restaurés et considérablement augmentés, mais depuis 1820, les propriétaires ont cessé d'habiter ce château pour aller demeurer à Paris.

Le sieur Delvingne-Périer, négociant à Tourney, possède audit village d'Oroq, du côté de l'église et près du presbytère,

une ferme avec environ dix bonniers de terre.

En 1822, il fit l'acquisition de deux bonniers de terre audit Orcq et y construisit un petit château fort agréable.

Le village d'Orcq fait aujourd'hui 1832, partie de la justice de paix de Tournay, rive gauche de l'Escaut.

Le pied d'Orcq est le même que celui de Tournay, verge de dix-huit pieds deux pouces, la rezière, le pot et pied, sont les mêmes que ceux de Tournay.

Le village d'Orcq est un de ceux les plus fertiles des alentours de Tournay, et traversé par la chaussée qui conduit de Lille à Tournay.

Le tabac de ce village y est respecté de la seconde classe ;

La qualité supérieure du tabac qu'on y plante, y donne sur cent pieds carrés ; trois kilogrammes, six hectogrammes, et la qualité inférieure, deux kilogrammes quatre hectogrammes.

Le village d'Orcq payait en 1810, les impositions suivantes :

Impositions foncières francs.	4649	»
— personnelles et mobiliaires.	346	12
— portes et fenêtres.	398	49
— patentes.	39	59
TOTAL.	5333	20

Le marc le franc y était alors à 65 francs 56 centimes.

Le village d'Orcq contient quatre vingt-six maisons, deux moulins, deux châteaux, deux cent quatre-vingt-neuf bonniers de terre à labourer, et douze bonniers de verger et potager.

TOTAL, *trois cent un bonnier, à la verge de dix-huit pieds deux pouces.*

Le bonnier équivaut à un hectare dix-sept ares dix-sept centiares.

Le produit moyen de l'hectare est évalué à soixante-cinq francs.

Voyez cet ouvrage, vol. 6, *pages* 56, 175, 176 *et* 265.

Volume 10, *pages* 178, 179 *et* 223.

Volume 13, *page* 304.

Volume 22, *page* 210.

Volume 23, *pages* 196, 209 *et* 210.

Volume 31, *page* 224.

Volume 54, *page* 120.

Droits primitifs, *par le comte St.-Genoix*, *pages* 1018 *et* 1028.

Affiches de Tournay, *année* 1810, *N°* 575 *page* 5.

Item, *N.* 575 *page* 5.

Item, *N.* 576, *page* 9.

Item, *année* 1811, *N.* 722 *pages* 7 *à* 8.

Item, *N.* 731, *page* 5.

Item, *N.* 733, *page* 7

Item, *N.* 745, *page* 4,

Cartes de Tournay et des environs, *levées par ordre du roi*, *l'an* 1745.

Almanach du département de Jemmape, pour 1807 *pages* 119, 140 *et* 208.

Tarif métrique, par Renard, page 522.

Origine et privilèges de Tournay, manuscrit en velin, article Orcq.

État du diocèse de Tournay en 1661, *par Monsieur Erasme Hoverlant, juré et mayeur des finances de Tournay, page* 33.

NOUVEAU DISTRICT DE TOURNAY.

La nouvelle banlieue de Tournay, détachée de l'administra-

tion de la province du Tournésis, fut réunie à l'administration de la ville de Tournay, par édit de Louis XIV, donné à Chambord, en date du 16 octobre 1669, articles 6 et 7, ainsi concus :

Article. 6.

« Les lieux demandés, sur » la chatellenie d'Ath (rive droite » de l'Escaut) sont le bourg d'An- » toing et les villages de Vaulx, » Gaurain et Ramecroix, les en- » clavemens du Tournésis, ap- » pelés Bethomé (à Havines), » Constantin (à Kain) et le fief

» de Paradis, en tant qu'il con-
» tribue avec le village de Kain,
» les villages de Havines, Melle,
» Mourcour et le mont Saint-
» Aubert, avec leurs paroisses
» appendances et dépendances,
» sans en rien réserver.

« Deça l'Escaut (rive gauche)
» et sur le Tournésis, ledits du
» magistrat de Tournay, sup-
» plient très humblement Sa
» Majesté de leur accorder, pour
» leur tenir lieu de banlieue,
» les villages de Calonne, sur
» l'Escaut, Cherq, Saint-Maur
» et la cense de Warnave, en
» dépendante, le village d'Ere,

» à l'exception des bois de
» Rosière et de la cense de Lon-
» gueaux ;

« Le quart du village de Mar-
» quain qui avoisine le plus la
» ville, à prendre jusqu'à l'arbre
» planté sur le chemin, au pied
» duquel il y a une petite chapel-
» le, si tant est que le quart du-
» dit village s'étend jusqu'à ladite
» chapelle ;

« Les terres contentieuses d'Orcq,
» le village de Froyennes, celui
» de Chin jusqu'au ruisseau, avec
» les appendances dudit village
» et paroisses, sans rien réserver

» et retenir que choses ci-dessus
» exceptées que *le fief et cour*
» *de maire* situés audit Froyen-
» nes, duquel dépendent et re-
» lèvent plusieurs fiefs du Tour-
» nésis lequel lieu, fief et cour
» de maire demeurera attaché
» au domaine de Sa Majesté,
» aux mêmes droit et jurisdic-
» tions que le passé. »

Le magistrat de Tournay étendit ainsi sa jurisdiction et administration et l'obtint de Louis XIV, moyennant une somme de cent vingt mille florins qu'il donna à ce prince, et qui fut

employés à la construction de la citadelle de Tournay.

Le roi attribua, par édit du deux janvier 1670, toute la juridiction que le baillage royal du Tournésis y exerçait, et quant à l'administration, celle qu'exerçaient en ces villages les États du Tournésis.

Le motif de la demande de nos magistrats de Tournay, consistait en ce que les États et Consaux de Tournay n'avaient d'autres moyens pour fournir au paiement des rentes héritières et viagères, aux frais nécessaires pour le soula-

gement des pauvres habitans affligés de la peste, aux aides qu'elle accorde à toutes ses charges ordinaires et extraordinaires, que nécessitaient les impôts qui se lèvent sur les marchandises et denrées et particulièrement sur le *vin* et la *bière*.

Nos magistrats ajoutaient : que la construction de la citadelle et des fortifications nouvelles de ladite ville, nécessitaient l'abatage des faubourgs qui lui servaient de banlieue, et dans lesquels se trouvaient plusieurs cabarets et tavernes où il se faisait une grande consommation ;

De sorte que, sous ce rap-

port utile de consommation, la ville de Tournay se trouvait réduite à celle de l'enceinte de ses murailles.

Qu'au surplus, le voisinage des villages dont elle est entourée en deça et delà l'Escaut, facilitait la défraudation des impôts, tant pour la consommation qui s'y faisait par les bourgeois, que parce qu'il s'y fait des amas de tabac, brandevin et autres denrées que l'on introduisait clandestinement dans la ville, au préjudice des fermes des impôts.

Pourquoi, lesdits du magistrat

de Tournay demandaient au roi l'étendue d'une banlieue à l'entour de celle ville, d'environ une lieue de tour.

Sur quoi, Louis XIV apostilla la représentation du magistrat de Tournay, comme suit :

« Sa Majesté trouve bon, pour les raisons mentionnées dans les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du présent cahier, d'accorder à la ville de Tournay les villages que ceux dudit magistrat lui demandent et qui sont mentionnés ès-dits articles 6 et 7, pour composer la banlieue de ladite ville

aux conditions proposées, et spécialement ce qui est dit en l'article 8, savoir :

« Qu'il ne puisse être bâti aucun cabaret ou taverne au faubourg de maire, à Froyennes, pour y vendre vin ou bière, sans en payer les impôts, tailles, et assises ordinaires, sauf que les officiers de Sa Majesté audit fief de maire ou demeurant sur le sol dudit fief, si aucuns s'en trouvent, pourront avoir la provision nécessaire pour leur consommation, sans payer aucun impôt, en cas que du passé,

pareil droit ait appartenu audit fief. »

Voyez recueil des édits enregistrés au parlement de Tournay, in-4°., volume 1er., pages 74 inclus 86.

Voyez cet ouvrage, volume 11, années 1669 et 1670.

VILLAGE DE CHERCQ.

Ce village fit partie de la province du Tournésis, jusqu'en l'année 1669.

A cette époque, il fut réuni, sous le titre de *nouveau district,*

à la jurisdiction et administration supérieure des États et Conseaux de Tournay, en vertu de l'édit donné par Louis XIV, au château de Chambord, le 16 octobre 1669, articles 6 et 7, parmi le maintien de ses coutumes, privilèges, droits communaux, hauteur et jurisdiction seigneuriales.

Le magistrat de Tournay ne faisait qu'y remplacer le baillage royal du Tournésis dans l'exercice de ses attributions judiciaires, et les États du Tournésis dans les attributions administratives, en conformité de l'édit enhé-

quent, émané par Louis XIV, le deux janvier 1670.

Le village de Chercq contient environ deux cent trente bonniers, deux cents verges de terre.

Il tient du levant au village de Calonne, dont il est séparé par un chemin moiturier, dit *de l'almanach*, du midi au village de Saint-Maur, séparé par un chemin, du nord au fleuve de l'Escaut (rive gauche) et du couchant au faubourg de Valenciennes, séparé par le rieu d'Ère.

En 1700, sa population était de deux cent quarante habitans.

En 1794, ce village avait cinq cent trente habitans, en 1802, cinq cent trois, en 1807, quatre cent nonante-trois et en 1822, cinq cent vingt-quatre habitans.

Ce village contient cent septante maisons, deux moulins à vent, un moulin à eau, trois châteaux, deux cent dix bonniers de terre labourable, neuf bonniers et demi de prairie, et dix bonniers en jardinage.

TOTAL *deux cent vingt-neuf bonniers et demi, mesurant deux cent cinquante-six hectares soixante ares*, sans y comprendre

les terreins communaux et chemins.

Des trois châteaux situés à Chercq, deux sont la propriété de Monsieur Léopold Lefebvre, négociant à Tournay.

Le premier, bâti en 1804, par ledit sieur Léopold Lefebvre est situé dans l'ancien clos de la Chartreuse de Chercq, fondée de 1369 à 1375 et supprimée par l'empereur Joseph II, en 1783.

Ce clos fut vendu, en 1784, vingt-quatre mille florins à la-

vocat Magloire Goblet, fils de l'apothicaire de ce nom, devenu conseiller et puis fiscal au petit conseil du Tournésis.

Cet avocat le revendit, en 1792, après en avoir démoli l'église et les cloîtres, à Madame la douairière Levaillant, de Jollain.

Après la mort de cette dame, arrivée en 1802, ses enfans le revendirent, en 1804, audit sieur Léopold Lefebvre, qui y construisit un château à la moderne.

Le deuxième fut bâti, en 1785, près de la rive gauche de l'Es-

caut, par le nommé Philibert Paris, savoyard, qui l'acquit l'année précédente, de l'empereur, avec la seigneurie de Chercq.

Ledit Philibert le construisit sur le terrein appartenant auxdits pères Chartreux de Chercq et sur lequel ces derniers avaient établi leur brasserie à bière.

Ledit Philibert, ancien balayeur de cheminée, qui fit sa fortune par la fraude, mourut au mois de mai 1814.

Sa veuve, demoiselle Guffroy, née à Sedan, fille d'un fabricant

de draps, vendit ce château, bâti par son mari, à Mr. Léopold Lefebvre, en l'année 1815.

Celui-ci, qui en est encore aujourd'hui le propriétaire, en laissa la jouissance à son frère Auguste, (mort en 1827) pendant sa vie durante.

Quant au troisième château, *dit le petit château de Chercq*, il fut acquis par Mr. Delwart, avocat, qui l'augmenta en bâtimens, murailles, jardins et promenades.

Il est situé-vis-à-vis le clos des

Chartreux, et est de la contenance de sept bonniers un quart.

Le village de Cherq est aujourd'hui du district de Tournay et fait partie de la justice de paix d'Antoing, recette à vie dudit Antoing.

En 1822, le receveur était le sieur Prayé, espèce d'écrivain secrétaire.

La même année 1822, le village de Chercq avait pour bourgmestre, Monsieur Delmarle; Pour échevins M. M. Gahille et Paquier;

Pour secrétaire, Monsieur Courcoble.

Le village de Chercq payait en 1810, les impositions suivantes:

Foncières.		2969 08
Personnelles et mobilières.		444 41
Portes et fenêtres.		347 53
TOTAL.	francs.	3761 02

Le marc et le franc y étaient alors à vingt-un francs septante-deux centimes.

L'on y suivait pour les actions réelles, la coutume ancienne de Tournay, dite *des dix-sept villages*, ainsi que pour les contrats,

les mains fermes, les successions, les fiefs, voies, travers et chemins.

La seigneurie à clocher de Chercq relève de la baronnie de Rumes, Tournésis.

Quelques petits fiefs cependant y situés, relèvent directement de Sa Majesté, à cause de sa cour féodale du Tournésis, autrefois siégeant au village de Froyennes, sous la dénomination de cour de maire en Tournésis.

La verge de Chercq est de

dix-huit pieds deux pouces, le bonnier de quatre cents verges, la razière, le pot et le poids comme ceux de Tournay.

Son église paroissiale est subburbicaire du chapitre cathédral de Tournay et est dédiée à Saint-André.

La dédicace de ce village se célèbre le mardi après la Pentecôte.

Le chapitre de la cathédrale de Tournay y est patron de la cure et décimateur et en est le curé primitif.

Les curés et vicaires perpétuels, qui étaient suppôts du chapitre, avaient entrée et séance au chœur de la cathédrale et avaient, aux distributions du chœur, la même part que les grands vicaires d'icelle cathédrale, lorsqu'ils y assistaient aux offices.

Ils y avaient rang et séance avant les chapellains de hautes formes et immédiatement après les douze grands vicaires.

Le chapitre cathédral de Tournay prélevait à Chercq la dîme, à titre de son office du *Cellier*.

Cette dîme se prélevait à raison de neuf gerbes au cent, dans laquelle perception le curé de Chercq avait gerbe et demie, plus sa part comme les chapelains de hautes formes de la cathédrale de Tournay, dans les fonds de bourses, (l'office du réfectoire.)

Le cure de Chercq a en sus une dotation territoriale d'environ trois bonniers de terre.

Le magistrat ou bedeau de la paroisse de Chercq recevait dudit chapitre cathédral de Tournay, une portion congrue annuelle de trente florins.

L'illustre maison souveraine de Guéric le Sor, qui regnait sur le Barbant, (châtellenie d'Ath), au onzième siècle, était anciennement seigneur de ce village.

Il se voit des monumens contemporains, qu'Oger, abbé de Saint-Médard, près Tournay, obtint, en 1139, de Guéric, seigneur de Chercq, un grand terrein en ce village, vers le faubourg de Valenciennes, pour y bâtir un oratoire, dit *de St.-Médard*, à Chercq.

Cette donation fut approuvée la même année, par une bulle

de Notre Saint-Père le Pape, Innocent II, qui nomme cette terre *vive fontaine*, plus celle du rieu, située près le ruisseau de ce nom, qui, ainsi qu'on l'a dit, le sépare du faubourg de Valenciennes.

C'est cette terre du rieu et de vive fontaine que l'on appelait la seigneurie de Saint-Nicolas des près, à Tournay.

Cette belle propriété contenait en totalité un gazon de cent vingt-six bonniers treize cent nonante-quatre verges, sans y comprendre le clos de ladite ab-

baye, qui contenait trois bonniers.

C'est là que les religieux de ce monastère firent leur résidence jusqu'en 1566, époque à laquelle les calvinistes pillèrent entièrement l'abbaye, ce qui força ces religieux à venir établir leur résidence à Tournay.

La chapelle de Notre-dame *de grâce*, située vers le faubourg de Valenciennes y resta sous cette intitulation et on continua à y célébrer la Sainte messe.

Le vertueux Philippes d'Arbois, évêque de Tournay, donna aux

pères Chartreux, qui se proposaient d'établir en 1260, à Chercq, un couvent de leur ordre, une somme de deux mille florins, pour y construire leur église.

Il paraît que ce projet démontra, de prime abord, quelques petites difficultés, lors Jean de Warchin, sénéchal du pays et comté du Hainaut, et qui était seigneur de Chercq, voulut être le fondateur de cette chartreuse en ce village.

Il la dota de plus de quarante bonniers de terre audit lieu, et parvint à la consommation de ce pieux établissement, en 1375.

Les héritiers de Jean de Warschin, vendirent la hauteur et seigneurie du village de Chercq, aux prieur et religieux du couvent de ce village, en 1419.

Les princes de Croy Solre, seigneurs de Rumes, exemptèrent dès-lors ces religieux du relief, foi et hommage, comme feudataire de la baronnie de Rumes, à titre *d'aumône spirituelle et perpétuelle.*

Ces religieux en jouirent paisiblement jusqu'à leur suppression, ordonnée par l'Empereur Joseph II, en 1782.

Ledit Philibert Paris acheta, en 1785, la seigneurie de Chercq, à la chaleur des enchères, pour la somme de quatre mille florins, de l'Empereur Joseph II.

Le chapitre cathédral de Tournay, à titre de l'office du réfectoire, y possède dix bonniers quatre cents verges de terre labourable, et les chapelains quinze bonniers, occupés par le nommé Delmarle et achetés par ledit avocat Goblet, dont nous venons de parler, et qui avait épousé en troisièmes nôces, l'une des filles du prénommé Delmarle.

L'évêque de Tournay possédait

andit village de Chereq 12 bonniers six cent soixante-neuf verges de terre labourable qui furent vendus par ordre de la grande nation révolutrice et régicide parisienne.

Le bureau de bienfaisance de Tournay y détient, par usurpation, un bonnier de terre.

En 1812, un sieur Lagache, mort l'année précédente, apparut à sa veuve, au mois de juin, vers midi ;

(Cette dernière revenait d'avoir été travailler à ses champs.)

Il lui dit qu'elle devait donner sans délai vingt livres qu'il avait promis aux pauvres de Chercq et faire célébrer deux messes à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours.

Sa veuve lui promit d'exécuter promptement ses volontés et lui demanda comment il faisait à l'autre monde.

Son défunt mari lui répondit que la miséricorde de Dieu était infinie, puis disparut.

Ce fait est aussi vrai que notoirement connu au village de Chercq.

Voyez cet ouvrage, volume 3, *page* 60.

Volume 5, *page* 260.

Volume 6, *pages* 9, 10, 263, 224, 225, 257 *et* 258.

Volume 13, *pages* 25, 29 *et* 137.

Volume 14, *pages* 219 *et* 220.

Volume 15, *page* 95.

Volume 60, *page* 297.

Volume 77, *page* 10, *année* 1672, *article fiefs relevants de la cour du maire du Tournésis.*

Calendrier de la province du Hainaut pour 1822, *page* 186.

un volume in-12, à Mons, chez Monjot, rue de la clef.

Recueil des édits enregistrés au parlement de Tournay, in-4°., volume 1er., pages 75 à 85.

Tarif métrique de Renard, page 496.

Almanach du département de Jemmape pour 1807, pages 14, 117 et 206.

Affiches de Tournay, année 1810, N°. 573, page 7.

État de la ville et diocèse de Tournay, par M. Erasme Ho-

orlant, seigneur Ducornais, de la Motte, de Rême et du Berquart, maïeur des finances et magistrat juré de la ville de Tournay.

Manuscrit in-folio et en velin, appartenant à Monsr le président Dervaux Des Ifontaine, art. Chercq.

VILLAGE DE CALONNE.

Ce village faisait anciennement partie de la province du Tournésis et relevait immédiatement de Sa Majesté, à cause de la cour du maire du Tournésis.

Ce village était soumis pour

la partie administrative aux États du Tournésis, et pour la partie judiciaire supérieure au baillage royal du Tournésis.

Louis XIV, par édit donné au château de Chambord, le 16 octobre 1669, et par celui du 2 janvier 1670, en attribua l'administration et jurisdiction supérieures aux États et Consaux de Tournay.

Calonne tient du levant à la rive gauche du fleuve de l'Escaut, du midi au village de Bruyelles Tournésis, du nord au village de Saint-Maur et du cou-

chant audit village de St.-Maur, au chemin appelé *la cache d'eau*, derrière les terres de la ferme de Warnave à Saint-Maur, et encore au village de Chercq, aux chemin et cabaret dit de *l'almanach*.

Le village de Calonne contient approximativement cent septante-un bonniers neuf cents verges de terre.

Selon une appréciation et description faites en 1807, il se trouve dans ce village, quatre-vingt-six maisons, un moulin à vent cent-seize bonniers de terre, onze

bonniers de prairie, cinq bonniers de pature, huit bonniers de terre vaine et deux bonniers de bois.

Total cent quarante-deux bonniers, mesurant cent soixante-six hectares, quarante-neuf ares, portés depuis à la matrice de role, à cent soixante-cinq hectares septante-sept ares.

La proportion la plus élevée est de cent soixante-huit hectares trente-huit ares, à quoi il faut ajouter pour récèlement quatorze hectares six ares, ce qui porte le périmètre de ce village

à cent quatrevingt hectares quarante-quatre ares, imposables.

Le bonnier de Calonne donne un hectare dix-sept ares dix-sept centiares.

Le revenu moyen d'un hectare y est évalué à soixante francs, le mare le franc à cent francs soixante-huit centimes.

En 1794, la population du village de Calonne était de cinq cent quatrevingt-six habitans, en 1807, de 5 cent soixante-un, et en 1821 de six cent treize habitans.

Le pied est le même que celui

de Tournay, la verge équivaut à dix-huit pieds deux pouces, et le bonnier à quatre cents verges.

La razière, le pot et le poids sont les mêmes qu'à Tournay.

Ce village, quoiqu'assis sur terrains pierreux, est néanmoins fertile et cultivé.

Les fruits y sont excellens et le tabac y est de première qualité.

L'orme, le frêne et le bois blanc y croissent bien.

Le chapitre cathédral de Tour-

nay, avait l'église de Calonne au nombre de celles suburbicaires, ainsi que l'église de Chercq.

Il y était aussi patron de la cure et décimateur.

Le curé de Calonne, outre ses fonds de bourses capitulaires, et son presbytère avec jardin et pature, y possédait une dotation curiale d'environ quatre bonniers de terre.

La dîme s'y prélevait par le chapitre, à raison de neuf gerbes par ans, sur laquelle dîme le curé avait gerbe et demie.

L'église paroissiale dudit village de Calonne est dédiée à Saint-Éloi.

Sa dédicasse se célèbre le premier dimanche du mois de mai.

Il se trouvait dans ce village jusqu'en 1740, un petit héritage, près de l'Escaut et de l'église à l'endroit encore appelé aujourd'hui bois des rocailles.

L'hermite, qui y demeurait enseignait à lire et à écrire à la jeunesse du village.

Il mourut en 1740 et ne fut point remplacé.

En 1810, le village de Calonne était imposé comme suit.

Contributions foncières.	2700 86
Personnelles et mobilières.	367 96
Portes et fenêtres.	152 56
Patentes	55 64
TOTAL francs	3277 02

En 1822, ce même village était imposé comme suit :

Foncières	1881	48	100

A reporter

report	1881	48	100
Personnelle et mobilières	582	01	
Portes et fenêtres	353	43	100
TOTAL *non compris les patentes* fr.	2816	93	100

Monsieur Gennaro, chanoine et doyen de la cathédrale, au 17e. siècle (1672), avait à Calonne, un petit belveder avec un fort joli jardin, où se trouvait une belle et abondante fontaine ferugneuse.

Monsieur Holl, marchand de draps à Tournay, en fit l'acqui-

sition après la mort de ce dignitaire.

Le fils de Monsieur Holl, l'un des conseillers assesseurs à la chambre des finances de Tournay, y construisit un fort joli château, vers la rive gauche de l'Escaut, en 1760.

Celui-ci retint de son mariage une demoiselle, enfant unique ; qui épousa en 1796, Monsieur Pauwels, son cousin, qui, depuis lors, fixa son domicile dans ce château.

Il en augmenta et embellit,

les promenades, qui furent cloturées d'un mur solide.

Monsieur Dusart de Curgies, né à Valenciennes, possède, audit village de Calonne, un fief, contenant trois bonniers, aboutissant à la rive gauche de l'Escaut, sur lesquels se trouve construit un château assez ample, dit *le château des quatre vents*.

Ce fut dans ce château que Louis XV coucha la veille et le lendemain de la bataille de Fontenoy, avec une partie de sa cour domestique et deux cents gardes du corps. (*)

(*) Les écrivains français, pour flagorner le dévouement et les vertus

Le village de Calonne, situé sur la rive gauche de l'Escaut, à une lieue de Tournay, est du district de Tournay et fait partie de la justice de paix d'Antoing, recette à vie de ce dernier endroit.

Ce village relève de la cour du maire, en Tournésis.

Les villages de Wasme et de

---

martiales de Louis XV, ont avancé mensongèrement que ce monarque avait couché à Calonne, dans une méchante chaumière, sur la paille.

Ce prince a couché dans un très

Briffœil, situés en Hainaut, près le bourg de Péruwelz, relèvent de Calonne.

On suit en ce dernier village la coutume ancienne de Tournay, dite *des dix-sept villages*, pour les actions réelles, les main-

---

bon et beau lit, dans un superbe salon parqueté, au château des quatre vents.

A la suite du salon, dont nous venons de parler, se trouvaient deux cabinets fort élégants et cinq pièces de plein pied.

Un autre but des écrivains fran-

fermes, les contrats et dispositions d'entre-vifs et à cause de mort, et la coutume non homologuée du Tournésis pour les voies, travers, chemins et fiefs.

En 1340, un nommé Robert de Acqueronne, était héritier présomptif de la hauteur et seig-

---

çais, c'était de *dépriser* la Belgique et de nous donner à la postérité comme *une nation demi-sauvage*.

Ces français déprisent au reste tout ce qui n'est pas eux et au demeurant se déchirent entr'eux par des divergences en opinions politiques et religieuses et qui finiront, avant dix

heurie de ce village, qui alors relevait de Blecquin dont Monsieur de Seligheham était seigneur.

L'année suivante, (1241) Pierre, seigneur de Calonne et noble chevalier y affranchit deux de

---

ans, par diviser la France en deux monarchies.

En 1795, j'ai couché dans ce même salon de Louis XV, audit *château des quatre vents*, et qui en a retenu le nom jusqu'à ce jour 1832.

Voilà comme les français ne cessant

ses serfs, en l'honneur de St.-Eleuthère.

En 1282, Gossuin, de Calonne, était homme féodal et pair de la cour féodale tenue par Hellin, seigneur de Cisoing.

En 1326, Gauthier, seigneur de Calonne, commandait un corps de six cents tournaisiens, pour le roi de France.

En 1382, le chevalier Blanquart, tournaisien, était seigneur

---

de nous donner le change, depuis huit siècle, sur la Belgique.

de Calonne, et l'un des trente-deux notables qui furent alors consultés sur les us et coutumes du Tournésis.

En 1585, un nommé Nicolas de Calonne, seigneur de Montifaut, fut déchargé comme noble, du droit de franc fief, en sa qualité de seigneur de Montifaut, ce qui semble indiquer que dès-alors, l'abbaye de St.-Martin était devenue seigneur de ce village.

On remarque dans l'église de Calonne, les épitaphes suivantes ;

1er.

« Eustache, seigneur de Calonne, ambassadeur de Charles de Danemarck, Le Bon comte de Flandre, vers le Pape Calixe, deuxième du nom et son épouse dame Maniseude Dantoing, morte l'an 1190.

2me.

Bernard, seigneur de Calonne, mort célibataire l'an 1205.

3me.

Alain de Calonne chevalier, époux de Anne de Simousies,

fille au Grand Pannetier d'Hainnant, mort l'an 1323.

4me

Bernard, troisième du nom, chevalier seigneur de Calonne, sur l'Escaut, porte-enseigne de Louis de Cressy, comte de Flandre, à la bataille du mont de Cassel mort l'an 1329. Inhumé dans cette église avec dame Marie Deprouvy, son épouse.

5me

Jean Sire de Calonne, marié à dame Jeanne de Crocquevillain, terminé l'an 1382.

6me.

Louise de Calonne, épouse à noble homme Jacques Le Jonchier, morte l'an 1419.

7me.

Agnès sa sœur, dame de Calonne, mariée à Messire Roland de Leuze, morte l'an 1487.

8me.

Simon Durey, pasteur de Calonne; lequel a fondé la messe et petites vêpres durant l'octave du Saint-Sacrement, y décédé le 3 juillet 1645.

9me.

Messire Louis-Joseph-Hannibal de Routy, chevalier de Suzy, mestre de camps de cavalerie, ayde major de la première compagnie des gardes du corps du roi Louis XV, tué le [illegible] onze mai 1745, à la bataille de Fontenoy, inhumé le douze en cette église, agé de 47 ans.

10me.

Très haut et très puissant seigneur Messire Alexandre de Joanne de la Carre, chevalier de Sammery, maréchal des camps des

armées du roi de France, Louis XV, lieutenant des gardes de son corps; gouverneur des villes et citadelles de Mezières et Charleville, seigneur de Mousseaux, Chevrieres, Soisy et Villebion.

Il fut blessé le onze mai 1745, à la bataille de Fontenoy, et mourut le 14 du même mois, âgé de 54 ans 7 mois et 4 jours.

Le marquis de Joanne, son frère, qui était venu pour lui être utile, a fondé en cette église une messe et un obit anniversaire à perpétuité.

On trouve à Calonne plusieurs

belles carrières de pierres, propres à bâtir, à tailler et à diguer:

Les biens de la table des pauvres consistent en nonante-six florins trente-un centièmes des Pays-Bas, faisant cent douze florins sept patards deux deniers.

Les biens de la fabrique de son église consistent en deux cent quatorze florins un centième dechange faisant deux cent quarante neuf florins treize patards dix deniers courant de Brabant:

Les biens communaux donnent un revenu annuel de trente-quatre

florins sept centièmes des Pays-Bas faisant trente-neuf florins quatorze patards onze deniers courant de Brabant.

Voyez calendrier du département de Jemmapes, en 1807, in-12 pages 117, 139 et 206.

Coutumes du Tournésis.

Tarif métrique de Renard, page 495.

Droits primitifs du Hainaut; par le comte Saint-Genois, in-folio à Paris, chez Desaint, volume 2, pages 543, 710 et 897.

Affiches de Tournay, année 1810, N°. 57, page 7.

Manuscrit intitulé origine et privilèges de Tournay, article, CALONNE, appartenant à Monsieur Derasse, décédé bourgmestre de Tournay, en 1818.

Manuscrit intitulé: État de la ville et diocèse de Tournay, *par Monsieur Erasme Hoverlant Ducarnois, mayeur des finances de la cité de Tournay, ouvrage commencé en* 1661, *pages* 33 *et* 34, *in-folio.*

Organisation du diocèse de Tournay, page 47.

Voyez cet ouvrage, volume 6, *page* 64.

Volume 10, *page* 185.

Volume 12, *page* 200.

Volume 13, *page* 185.

Volume 23, *page* 191.

Volume 67, *pages* 308 à 340.

Volume 90, *pages* 550, 730 *et* 731.

Volume 94, *pages* 394 à 812.

Volume 64, *pages* 266 à 268.

Volume 77, *pages* 10 à 24.

VILLAGE DE St.-MAUR.

Ce village fit partie, ainsi que ceux de Chercq et de Calonne, de la province du Tournésis, jusqu'en 1669.

Alors, Louis XIV le réunit à l'administration et judicature supérieures du magistrat de Tournay.

Ce village tient du levant au village de Merlain, qui l'en sépare par un chemin, allant de Weze à la porte de secours de la citadelle de Tournay, du midi aux villages de Weze et de Willemeau, séparés par un chemin qui conduit de la chapelle de Merlain audit Willemeau, du couchant aux villages de Willemeau et d'Ere, séparés par un chemin, qui va du bois et de l'hermitage ancien de St.-Maur

au bois d'or, séparé encore de ce côté par le rieu d'Ère et du nord à la chaussée de Tournay à Saint-Amand et au village de Chercq.

Ce village contient deux cent cinquante bonniers et mille verges de terre, mais l'on croit que l'abbaye de St.-Martin de Tournay y a aliéné partie de ses possessions en ce village.

La population de ce village, en 1710, était de cent soixante habitans, en 1794, de trois cent treize, en 1807, de deux cent quatrevingt-neuf et en 1822, de trois cent neuf habitans.

En 1822, ce même village avait pour maire Monsieur Landrieu, et pour adjoint M. Delmarle.

Ce village, qui est une recette à vie de Weze, fait partie de la justice de paix d'Antoing, district de Tournay.

Dès l'an 1101, le chapitre cathédral de Tournay y était décimateur.

En 1369, ledit chapitre porta un réglement concernant la corporation des marchands de la cité de Tournay, qui y allaient invoquer Saint-Maur, patron de

l'église de ce village et des marchands;

Cette église fut dotée en 1327, par Agnès de l'Escaut et la même année, la confrérie de St.-Maur y fut érigée en faveur du corps des marchands de Tournay.

L'on suit à Saint-Maur la coutume ancienne de Tournay, dite *des dix-sept villages*, pour toutes les matières, sauf pour les voies, travers chemins et fiefs qui sont régis par la coutume de Tournay.

Ce village relève de Sa Majesté, à cause de la cour du maire du Tournésis;

Le pieds est celui de Tournay, la verge de dix-huit pieds deux pouces, la petite verge (selon le manuscrit de Douay) de dix pieds deux pouces, le bonnier de quatre cents verges, la razière le pot et le poids comme ceux de Tournay.

L'an 1666, le seigneur du clocher de ce village, était Messire Louis-Thomas, comte d'Etiennes et de Rumbecke, seigneur et baron d'Ere, par son alliance cette année avec la fille du seigneur de ce dernier village, très illustre demoiselle Charlotte Vandergracht, baronne de Passchendael, Termais-

mil, Hulste, Severen, Schier, Valde, etc. décédée le 26 octobre 1689.

Elle était fille de très illustre Wautier Vandergracht, seigneur desdits lieux et de Grurembrughe, d'Espierre(Tournésis)et de Severn, et de dame Suzanne Duchatel, dame de Termainil e tbaronne d'Ère, près de Tournay.

Au seizième siècle, les terres et clocher d'Ère et de Saint-Maur, faisaient partie du patrimoine de la très illustre et très ancienne maison Duchatel, et au dix-septième siècle, de celle également illustre et ancienne de Vandergracht;

Cette seigneurie passa ensuite par alliance, dans l'illustre famille des comtes d'Estiennes de Rumbecke, qui la vendirent par pièces et morceaux, vers l'an 1810, à la chaleur des enchères.

Un fermier, nommé Delannoy, acheta le château et la ferme y attenant, avec environ trente bonniers de terre.

Un nommé Barisiau, acheta le bois d'Ère, contenant environ vingt bonniers.

Le reste du domaine seigneurial de ce village fut vendu à divers particuliers.

Le dernier seigneur des terres à clocher d'Ère et de St.-Maur, était Messire Chrétien-Charles-Marie-Joseph-Ghislain-Gaëtan d'Estiennes de Rumbecke, baron d'Ère, né le 1er. décembre 1753.

Il s'était marié le 12 juillet 1778, à très illustre dame Marie-Joseph comtesse de Cobenzl, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, fille de son excellence le ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, décédé dans ce poste, à Bruxelles, le 27 janvier 1770.

L'abbaye de Saint-Martin de Tournay, possédait à St.-Maur

environ cent soixante bonniers de terre, que lui donna Rodulphe, avoue de Tournay, en 1092.

Cette abbaye exerçait la justice vicomtière en vertu d'un privilège que lui concéda, au 13me siècle, le douzième châtelain de Tournay, pour toutes les terres que cette abbaye posséderait dans le Tournésis, privilège ratifié par les comtes de Flandre.

Dans ce domaine de cent soixante bonniers, figurait la ferme de Warnave, qui, en 1710, était de cent bonniers de terre et qui fut réduite à soixante-quatre bonniers un quart, vers l'an 1740.

Il s'y trouvait encore une brasserie et un clos muraillé et dans l'intérieur de la ferme, un joli quartier avec un petit jardin, où venait quelquefois loger quelques jours le prélat de cette abbaye.

Cette seigneurie fut vendue par la grande nation parisienne, en 1798.

L'avoué Charles-Lebon, d'Antoing, en devint propriétaire, et en vendit une grande partie à divers particuliers.

Après sa mort, arrivée en 1812, une de ses filles épousa le sieur

Fayens, fils d'avocat, de Bruxelles, et la ferme lui fut laissée pour dot par sa mère et ses frères.

L'abbaye de Saint-Martin possédait audit village de St.-Maur, la ferme dite du château de St.-Maur, avec cinquante bonniers de terre.

Le nommé Josson, qui en était le fermier, s'en rendit adjudicataire en 1798.

L'abbaye de Saint-Médard de Tournay, possédait dans ce même village de Saint-Maur, treize bonniers onze cents verges de terre.

L'office du réfectoire du chapitre cathédral de Tournay y était, à ce titre, patron de la cure et décimateur.

Cet office payait cumulativement avec les chanoines de cette cathédrale, qui étaient prébendés pour la dîme de Chercq, une portion congrue de soixante florins l'an au curé de Saint-Maur.

L'église paroissiale de ce village y est dédiée à Saint-Maur.

Le curé y jouissait de la même dîme, parmi laquelle l'on comptait celle des colza.

La cure de Saint-Maur était une de celles suburbicaires du chapitre cathédral.

L'orsqu'on supprima la paroisse de Sainte-Catherine, à Tournay, en 1670, l'évêque et le chapitre cathédral de Tournay, assignèrent au curé de Saint-Maur, les huit bonniers de terre qui appartenaient à ladite paroisse de Sainte-Catherine.

Les habitans du faubourg de Valenciennes se refusèrent avec fermeté à la demande de l'évêque de Tournay, qui désirait réunir ce faubourg à la paroisse de Saint-Maur.

La dédicace de Saint-Maur se célèbre le dernier dimanche de mai.

Ce village payait en 1810, les impositions suivantes :

Contributions foncières.	3871	21
Personnelles et mobilières.	287	03
Portes et fenêtres.	129	31
Patentes	68	48
TOTAL. F.	4356	03

Le marc le franc y était la même année, à cent un franc quarante-cinq centimes.

Ce village contient dans son périmètre deux cent soixante-cinq bonniers de t rre à labour, trois bonniers en bâtimens et jardins,

Total deux cent soixante-huit bonniers de terre, mesurant trois cent quatorze hectares vingt-deux centiares.

La verge équivaut à dix-huit pieds deux pouces et le bonnier à un hectare dix-sept ares dix-sept centiares.

Le produit moyen de l'hectare y est évalué à soixante francs.

Ce village est fertile et se trouve situé, en partie, le long de la chaussée de Tournay à Valenciennes; à une lieue de Tournay.

La belle plantation d'arbres qui croissaient anciennement sur la grande place de St.-Maur, appartenait de droit commun coutumier du Tournésis, au seigneur de Saint-Maur, mais les habitans soutenaient que c'était une propriété communale.

La grande nation parisienne décida ou plutôt trancha cette question en faveur des habitans

(et pour cause) car en 1805, elle ordonna la vente de ces arbres pardevant le notaire Maeau, à charge par les acquéreurs d'en verser le montant dans la caisse sans fond parisienne, dite *la caisse d'amortissement.*

Ladite grande nation promit d'en payer annellement trois pour cent à la commune de St.-Maur.

Quel prodige de générosité parisienne!

Voyez nobiliaire des Pays-Bas, édition citée, en dix volumes.

Voyez cet ouvrage, volume 6, pages 124 inclus 136.

État du diocèse de Tournay, par M. Erasme Hoverlant, mayeur des finances, page 35.

Organisation du diocèse de Tournay. page 49 *et* 50.

Affiches de Tournay, année 1810, *N°.* 573, *page* 8.

Plan de Tournay et des environs, par Jailliot, Paris, 1745.

Droits primitifs du Hainaut, par le comte Joseph de Saint-Genois, volume 2, *page* 1034.

Voyez calendrier du département de Jemmape, en 1807, *pages* 106, 130 *et* 198.

Coutumes du Tournésis.

Tarif métrique de Renard, page 528.

Calendrier du Hainaut, 1822, *page* 190.

Voyez cet ouvrage, volume 3, *page* 160.

Volume 5, *page* 194.

Volume 6, *page* 263.

Volume 12, *page* 200.

Volume 13, *page* 96.

Volume 20, *page* 178.

Volume 23, *page* 281.

Volume 90, *page* 550, *article*, population de Tournay.

VILLAGE DE FROYENNES.

Ce village faisait anciennement

partie de ceux qui composaient la province du Tournésis, et continua à en faire partie jusqu'en 1669, mais par édit de Louis XIV, donné au château de Chambord, le 16 octobre même année, ce même village fut réuni à l'administration et justice des États et Consaux de Tournay.

Le village de Froyennes contient trois cent cinquante-trois bonniers de terre.

Sa population, en 1794, était de neuf cent trente-quatre habitans, en 1807, de mille vingt-

sept, et en 1822, de neuf cent quarante-cinq habitans.

Froyennes tient du levant au village d'Orcq, au faubourg des sept fontaines, séparé par le chemin, qui conduit du château de la Marlière à Orcq, et au château *Ragot* ou de *la Ragotiere* audit Froyennes, du midi aux villages d'Orcq et de Marquain séparés par un chemin qui conduit de la cense Desmottes, à Froyennes, au village de Blandain, du nord au village de Ramegnies-Chin, et du couchant audit village de Blandain, séparé par le chemin, qui conduit de Marquain au Pont-à-Chin.

L'origine étimologique du village de Froyennes, provient du mot celtique FROS qui signifie *en friche* et du mot IAEN qui signifié *froid*, c'est-à-dire terre froide et inculte.

Rodulphe, prévôt de l'abbaye de Saint-Martin, au 12 siècle, y fit bâtir une ferme dite *de Lambersart*, qui était comptée la dix-neuvième des vingt mères fermes, appartenant à ladite abbaye.

Au mois de janvier 1289, Willame (Guillaume de Rumes), rapporta entre les mains du bailli de l'héritière de Mortagne, di-

verres parties de biens, situées au village de Froyennes, pour être données viagèrement à sa demoiselle Pentecoste, fille de noble homme, le seigneur de Darbuy, et qu'il se proposait d'épouser.

En 1478, Froyennes fut brûlé par l'armée des bourguignons.

Au dix-septième siècle, ce village appartenait à Monsieur de Billain, dit *de Merd*, qui le vendit, en 1690, à Monsieur Hendrick, alors conseiller vétéran au parlement de Tournay.

Par suite du mariage de la

fille de ce dernier, demoiselle Marie-Catherine Hendrick, née à Tournay le 25 octobre 1677, cette terre passa au sieur Martin de Cazan, époux de la dite demoiselle Hendrick.

De ce mariage, provint Marie-Philippine Cazan, fille unique et dame de Froyennes, qui épousa le 3 février 1716, le sieur Jean-baptiste Delossy, de Tournay, qui devint ainsi seigneur de Froyennes.

Ledit sieur Jean-Baptiste Delossy convôla en secondes nôces, en 1730, à Marie-Philippe-François-Joseph Desmartins.

L'abbaye de Saint-Martin, à Tournay, était dans le village de Froyennes, seigneur et haut justicier, avec droit de chasse, sur les terres qu'elle y possédait et qui relevaient d'elle en ce village.

L'abbaye de Saint-Martin y avait son château, qu'on appelait *le château de Lambersart*.

Ce château appartient aujourd'hui 1832, à Monsieur Jean-Baptiste Lefèbvre, propriétaire à Tournay.

Il parait qu'avant 1690, un

sieur Sallet, avait loué ou arrenté le château ci-dessus à ladite abbaye de Saint-Martin, château qui fut depuis la maison de campagne des prélats de ce monastère.

La même année 1690, se voyait à Froyennes, les château et ferme *de Beauregard*, proche l'église paroissiale et appartenant alors à Monsieur Haccart, gentilhomme tournaisien.

Le fils de ce dernier vendit cette propriété à Monsieur le baron de Roisin, chanoine et trésorier de la cathédrale de

Tournay, qui embellit et construisit le château presqu'à neuf.

Ledit baron de Roisin, le vendit en 1796, à Monsieur Marescal de Courcelles, membre et conseiller de la cour de justice de Douai, en France.

Celui-ci acheta tous les terreins d'alentour jusqu'à la chaussée de Tournay à Courtray et le reconstruisit à neuf dans le gout moderne.

Quant à la seigneurie de Beauregard, Monsieur Hacccart la vendit, au commencement du

18e. siècle, à Monsieur Vranx, magistrat juré de Tournay.

A cette seigneurie, qui avait sa bannière sur la gauche de la chaussée, allant de Tournay à Courtray, appartenait un droit de péage d'un patard, qui se prélevait sur chaque chariot chargé qui traversait ladite seigneurie de Beauregard à Froyennes, et sur laquelle ladite chaussée était construite, et ce, depuis le 29 juin jusqu'au premier septembre de chaque année.

Monsieur Vranx, seigneur de Beauregard, affermait ce droit

de péage, en 1784, deux cent florins l'an, à un cabaretier dudit faubourg de maire, à Froyennes.

Il se trouve encore audit village de Froyennes, le château et ferme *de la folie*, avec environ vingt bonniers de terre, qui a appartenu, jusqu'en 1819, aux héritiers de Monsieur Deflines-Destombes, ancien magistrat de Tournay, décédé en juin 1817, âgé de 80 ans.

Le village de Froyennes compte encore le petit castel, ferme et seigneurie de *Flesquierre*, avec environ trente bonniers de terre.

Cette propriété appartenait, en 1069, au sieur Defrice, d'où elle passa dans la famille des comtes de St.-Genois, qui la vendit, vers l'an 1760, à un brasseur de Tournay, nommé Thiéry Tonnelier, fils de Dominique, buandier, à titre de location du grand enroir du château à Tournay, qu'il tenait du premier président Monsieur Polinckove.

La progéniture nombreuse, mâle et femelle dudit brasseur vendit ce domaine en 1807, à la chaleur des enchères, à divers particuliers.

Monsieur Ragot, chanoine de

Tournay, en 1690, construisit à Froyennes, sur la gauche de la chaussée, allant vers Courtray; un petit château ou maison de plaisance qu'on appella *la ragotière*.

Après le décès de ce chanoine, ses héritiers le vendirent, en 1720, au sieur Jean Caters.

Le fils de ce dernier vendit ce même château, en 1774, à Monsieur l'abbé Liétard, prêtre et secrétaire de l'évêché de Tournay, décédé chanoine de la cathédrale de Tournay.

Ce dernier légua par son tes-

tament cette belle propriété aux pauvres de la ville de Tournay.

En 1798, le bureau de bienfaisance de Tournay, la vendit à mondit sieur Marescal Decourcelles, qui, au moyen de cette acquisition, pratiqua une allée aboutissant de son nouveau château de Beauregard à ladite chaussée de Tournay à Courtray, par la gauche.

Monsieur Deton, commandant de la place de Tournay, pour la Hollande, de 1770 à 1782, avait, près la place du village

de Froyennes, vers Chin, un joli château, qui fut vendu par ses héritiers, en 1782, à Monsieur le baron de Dietterick, maître de poste à Tournay.

Le nouvel acquéreur l'aggrandit considérablement et y ajouta une grande et superbe aîle de bâtiment.

Cette propriété passa, après la mort de Monsieur de Dietterick, en 1817, dans les mains de M. Dysembart de la Fossardrie, qui depuis lors y demeure avec sa famille.

Le château du seigneur à

clocher de Froyennes, est situé près de l'église dudit lieu, avec un jardin assez chétif et deux à trois bonniers de terre.

L'on y est étourdi du ramage insupportable des moineaux, qui assiègent et entourent cette triste peteaudière.

Les cris discordans des canards, qui se promenent dans les fossés marécageux de ce triste séjour, ajoutent encore, avec les cris lugubres des chouettes et des oiseaux de nuit, à faire de ce séjour seigneurial, une véritable péteaudière sépulcrale.

Cette gaîté plait beaucoup au propriétaire actuel de cette lamentable seigneurie, le sieur Delossy, demeurant à Tournay, rue Saint-Bruno.

Au demeurant, la terre à clocher de Froyennes, retrécie dans ses hauteurs et droits de chasse et de plantation, par l'étendue des seigneuries de Lambersart, de Beauregard, de la Folie et de Flesquierre, n'a plus que sa chasse exclusive en ce village que sur des marais et quelques parties de la couture de ce village.

Les manans contestèrent la

droit de plantation, le long des chemins et dans les marais de ce village, en 1774, mais le seigneur gagna son procès, en première instance, pardevant les prévôts-jurés de Tournay.

Sur appel au petit conseil du Tournésis, il y eut plusieurs jugemens interlocutoires.

La révolution de 1794, survint et cette affaire tomba dans l'eau.

La maison des anciens prêtres de la cathédrale de Tournay, possédait à Froyennes, deux bonniers six cents verges de terre labourable.

Le chapitre cathédral de Tournay, à titre de l'office du réfectoire, y possédait seize bonniers un quartier de terre labourable.

L'hôpital de Notre-Dame de Tournay y possède deux bonniers quatorze cents verges de terre labourable, dont partie cependant est située sur le faubourg des sept-fontaines.

Le même hôpital possède encore audit village de Froyennes, 1°. Un bonnier; 2°. dix sept cents verges; 3°. quatrevingt-cinq verges, 4°. douze cents verges, 5°,

cinq cents verges, 6°. sept quartiers, 7°. mille verges, 8°. un bonnier onze cent trente verges, 9°. deux mille sept cent cinquante verges et 10°. enfin la ferme de l'hôtellerie avec soixante-neuf bonniers de terre.

L'office du pain de la cathédrale de Tournay possède à Froyennes, cinq bonniers sept cents verges de terre labourable.

Le bureau de bienfaisance de Tournay détient audit lieu, par usurpation, deux bonniers de terre, en trois parties, occupées par J. Desroubaix et G. Hiecart.

La fabrique de la paroisse de Saint-Quentin, à Tournay, possède aussi audit village de Froyennes,

1°. Un bonnier cinq cent seize verges de terre, occupées par Antoine Desin.

2°. Six cent vingt-trois verges de terre, occupées par Antoine Henno,

La fabrique de la paroisse de Saint-Brice à Tournay, possède un demi bonnier de terre, occupé par un nommé Roty.

On remarque au même village de Froyennes, un ruisseau venant du village d'Orcq, du point de la fontaine St.-Eloi.

Ce ruisseau, qui se trouve grossi par ladite fontaine Saint-Eloi, traverse partie du village de Froyennes et va se jetter dans l'Escaut, à Ramegnies-Chin, ce ruisseau, dis-je, fait tourner un petit moulin, qui, en 1694, servait à fouler des draps.

La population de Froyennes, en 1822, était de neuf cent quarante-cinq habitans.

Son église paroissiale, entourée

de marécages et d'eau de fontaine, y est dédiée à St.-Eloi.

Le pasteur de cette église (qui était aussi une cure suburbicaire) recevait annuellement, du chapitre cathédral de Tournay, une portion congrue de six razières de blé et trois razières d'avoine.

Le curé de Froyennes jouissait en outre d'une dotation territoriale d'environ six bonniers de terre.

Le chapitre cathédral de Tournay y était patron de la cure et décimateur.

La dîme de ce village rapportait annuellement, en 1774, quatre cent septante-cinq florins.

L'office du Cellier dudit chapitre cathédral, comme décimateur, construisit en 1766, à Froyennes, une nouvelle église, qui coûta quatre mille six cent vingt-cinq florins sept patards et demi.

Les biens communaux du village de Froyennes consistaient, avant la loi spoliatrice du 20 mars 1813, en ceux suivans.

1°. Trente ares trente centiares de prairie, tenant à Michel

Hennetou, affermés à Pierre Hebotel et à la veuve Becquet pour douze francs.

2°. Trente ares de prairie, tenant au rieu, affermés à Louis Losfeldt et à la veuve Leclerq pour douze francs.

3°. Trente-neuf ares, tenant au rieu, affermés à Pierre-Joseph Hovines et à Pierre-François Basson pour quinze francs septante-cinq centimes.

4°. Vingt-neuf ares trente centiares, affermés à Jérôme Roty et à Jean-Louis Cappart pour vingt-quatre francs.

5°. Vingt-cinq ares quatorze centiares, tenant aux terres de l'hôpital Notre-Dame de Tournay, affermés à Lambert Roty et à François Boël pour dix-neuf francs cinquante centimes.

6°. Vingt-neuf ares quarante centiares, tenant audit hôpital Notre-Dame de Tournay, affermés à Benoit Cappart et Michel Bareme pour vingt-quatre francs.

7°. Vingt-neuf ares trente centiares, tenant à Pierre Helbo, affermés à Lambert Desroubaix et Henry Ricart pour vingt-quatre francs.

8°. Vingt-neuf ares vingt centiares, tenant audit hôpital de Notre-Dame de Tournay, affermés à Michel Henneton et à la veuve Radix pour vingt-quatre francs.

9°. Dix-neuf ares quarante centiares, tenant à Thiéry Hiccart, affermés à Thiéry Roty pour dix francs.

10. Vingt-neuf ares trente centiares, tenant au sieur Petiau, affermés à Cornille Vandendriest et Louis Defrenne pour quatre francs.

11. Quatorze ares quarante-

cinq centiares, tenant à Louis Defrennes, affermés à Jean-Baptiste Thiébaut et à la veuve Lecocq pour huit francs.

12 Quinze ares soixante centiares, tenant au nommé Thiéry Tonnelier, brasseur à Tournay, affermés à Louis Gruloy pour huit francs.

13. Vingt-neuf ares cinquante centiares, tenant à Jean-Baptiste Buck, affermés à Pierre-Philippe Duchatelet pour dix-huit francs.

14. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant au chemin du

mont garni, affermés à Pierre-Philippe Duchatelet pour dix-huit francs.

15. Vingt neuf ares cinquante centiares, tenant aux hoirs d'Hipolite Delrue, affermés à Isidore Rabot pour douze francs.

16. Vingt-deux ares trente trois centiares, tenant aux hoirs d'Hipolite Delrue, affermés à Augustin Desroubaix pour treize francs.

17. Vingt-neuf ares trente centiares, tenant aux enfans d'Hipolite Delrue, affermés à Pierre-

Joseph François pour dix-huit francs.

18. Vingt-neuf ares, tenant aux enfans d'Hipolite Delrue, affermés à Pierre-Philippe Duchatelet pour dix-huit francs.

19. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant aux enfants d'Hipolite Delrue, affermés à Pierre-Joseph Cornille et Dominique Buck pour dix-huit francs

20. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant aux enfants d'Hipolite Delrue, affermés à Pierre Hercart pour dix-huit francs.

21. Vingt-neuf ares trente centiares, tenant à Meurisse Dujardin, affermés à Philippe Dubruck pour dix-huit francs.

22. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Jean-Baptiste Cornille pour dix-huit francs.

23. Dix-huit ares vingt centiares, tenant à Meurisse Dujardin, affermés à Louis Poulain pour onze francs vingt-cinq centimes.

24. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant à Pierre Losfeldt, affermés à Alexandre Dujardin pour dix-huit francs.

25. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant à Pierre Loefeldt, affermés à Louis Brunin pour dix-huit francs.

26. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant à Jacques Désir, affermés à Pierre Hiecart pour dix-huit francs.

27. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant à Jacques Désir, affermés à Antoine-Joseph Roty pour treize francs cinquante centimes.

28. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant à Jacques Désir,

affermés à François Coppart pour dix-huit francs.

29. Vingt-six ares quarante centiares, tenant à Jacques Désir, affermés à Meurisse Dujardin pour dix-huit francs vingt centimes.

30. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant à Jacques Désir, affermés à Jean-Baptiste Canchetteux pour dix-huit francs.

31. Vingt-neuf ares trente trois centiares, tenant à Jacques Désir, affermés à Jean-Baptiste Beghin pour dix-huit francs.

32. Vingt-neuf ares, tenant aux

enfans de Jacques Dujardin, affermés à Louis-Joseph Brocquesoy pour dix huit francs.

33. Quarante-cinq ares cinquante centiares, tenant aux enfans de Jacques Dujardin, affermés à Chrisostôme Poulain pour vingt-sept francs.

34. Trente-quatre ares, affermés à Guillaume Masurel pour neuf francs cinquante centimes.

35. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Jean-Baptiste Dubruck pour douze francs.

36. Vingt-neuf ares, afferme

à la veuve Fournier pour douze francs.

37. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Jean-Baptiste Luck pour douze francs.

38. Trente-trois ares, affermés à Bernard Desroubaix pour douze francs.

39. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Dénis Dufour pour douze francs.

40. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à la veuve Augustin Delsue pour douze francs.

41. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Pierre Roty pour douze francs.

42. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Jean-Baptiste Delcourt, frères et sœurs, pour huit francs.

43. Neuf ares trente-trois centiares, affermés à Antoine-Joseph Roty pour huit francs.

44. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Pierre Hennart pour huit francs.

45. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à la veuv-

d'Honoré Crepin pour douze francs.

46. Vingt-deux ares trente-trois centiares, affermés à Baptiste Desprets pour neuf francs.

47. Trente-un ares, affermés à Emmanuël Messiane pour douze francs.

48. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Louis Dujardin pour douze francs.

49. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à la veuve Dufour pour huit francs.

50. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Jean-Baptiste Dubar pour dix francs.

51. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Alexandre Dujardin pour huit francs.

52. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à François Blas pour douze francs.

53 Vingt-neuf ares trente-trois centiares affermés à Antoine Dupré pour dix-huit francs.

54 Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Blas et à Jean-

Baptiste Béghin pour dix-huit francs.

55 Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Pierre-François Sébille pour dix-huit francs.

56. Quarante-un ares cinquante centiares, affermés à Louis Cappart pour vingt-quatre francs.

57. Trente-cinq ares, tenant à Emmanuël Messiane, affermés à Joseph Defrennes pour neuf francs.

58. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Marie-Joseph Bonte pour huit francs.

59. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Hubert Michaux pour huit francs.

60. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Jean-Baptiste Defrenne pour huit francs.

61. Vingt-neuf ares, affermés à François Messiane pour douze francs.

62 Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Jean-Baptiste Beghin pour douze francs.

63. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Pierre-Joseph ville pour douze francs.

64. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Dénis Cappart pour douze francs.

65 Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Grégoire Hénos pour douze francs.

66. Quarante-un ares, affermés à la veuve Croum pour douze francs.

67 Trente-deux ares, affermés à Augustin Grésillon pour huit francs cinquante centimes.

68. Trente-un ares trente-trois centiares, affermés à Philippes

Broutin et à Gaspard Pollet pour huit francs cinquante centimes.

69. Trente-cinq ares trente-trois centiares tenant à aux chemins *des Camisardes*, affermés à Antoine-Joseph Roty pour neuf francs cinquante centimes.

70. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant aux chemins *des Camisardes*, affermés à Antoine Desroubaix pour huit francs.

71. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Charles Leroy et à Jean-Baptiste Drouillon pour huit francs.

72. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à la veuve Antoine Roty pour douze francs.

73. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à David Garette et à Dénis Delgrange pour douze francs.

74. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Jean-Baptiste Mazurelle pour douze francs.

75. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Joseph Codan pour douze francs.

76. Vingt-neuf ares trente-trois

centiares affermés à Antoine Clément pour douze francs.

77. Vingt-neuf ares, trente-trois centiares, affermés à Dénis Cappart pour douze francs.

78. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Jean-Baptiste Helbaux pour dix-huit francs.

79. Quarante-six ares vingt-cinq centiares, affermés r Pierre-Joseph Renard pour vingt-sept francs.

80. Trente-un ares cinquante centiares, affermés à Jacques Dujardin pour dixhuit francs.

81. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à François Wautier pour dix-huit francs.

82. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Jean-Baptiste Delrue pour dix-huit francs.

83. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Dominique Luck pour dix-huit francs.

84. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Martin Losfeldt pour dix-huit francs.

85. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Jean-Louis Cornier pour dix-huit fran-

86. Vingt-neuf ares, tenant au mont garni, affermés à Pierre-Joseph Bonte pour dix-huit francs.

87. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant au chemin de Marquain, affermés à Louis Halain pour dix-huit francs.

88. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Jean-Baptiste Luc et à François Bauduin pour dix-huit francs.

89. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Louis-François Wilgin, pour dix-huit francs.

90. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant au mont garni, affermés à Jacques Désir pour dix-huit francs.

91. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant audi *mont garni*, affermés à François Dujardin pour dix-huit francs.

92. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, tenant audit *mont garni*, affermés à Alexandre Dupuis pour dix-huit francs.

93. Trente-trois ares, affermés à Louis Lepret et à François Delgrange pour dix-huit francs.

94. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Charles Descamps pour dix-huit francs.

95. Vingt-sept ares cinquante centiares, affermés à Pierre-Joseph et à Jacques Carette pour quinze francs septante-cinq centimes.

96. Vingt-neuf ares, tenant au *mont garni*, affermés à Emmanuël Dujardin pour dix-huit francs.

97. Vingt-neuf ares trente-trois centiares, affermés à Dominique Luck et à Charles Wilcart pour dix-huit francs.

On suivait à Froyennes la coutume *des dix-sept villages*, (qui est la coutume ancienne de Tournay,) pour les mains-fermes, contrats, dispositions d'entrevifs et à cause de mort, et pour les fiefs, voies, travers et chemins, on suivait la coutume non homologuées du Tournésis.

La seigneurie de Froyennes relève, comme on l'a vu, de Sa Majesté, à cause de sa cour féodale du Tournésis, siégeant autrefois à Froyennes, ensuite au baillage royal, depuis petit conseil du Tournésis y érigé le 7 janvier 1773.

Froyennes est aujourd'hui du

district de Tournay, fait partie de la justice de paix dudit Tournay, 1re. section, recette à vie de Blandain.

En 1822, le bourgmestre était Monsieur Çousinne, échevin, MM. Delcourt et Defrennes, sécrétaire, Monsieur Merlin, receveur, Mr. Drogard.

Le village de Froyennes est fertile sur ses hauteurs, le lin y croit avec avantage et le blé y vient bien, le tabac y est de la seconde classe.

La première qualié y donne,

sur cent pieds, trois kilogrammes six hectogrammes.

En 1810, Froyennes payait les impositions suivantes :

Foncières.	6930	25
Personnelles et mobilières.	882	19
Portes et fenêtres.	567	67
Patentes.	208	47
TOTAL. francs.	8588	58

Le marc le franc y était alors à trente-deux francs quarante-quatre centimes.

Le périmètre de ce village est

de trois cent nonante-un hectares quarante-un ares.

Le produit moyen de l'hectare y est de cinquante francs.

Le chapitre cathédral de Tournay, comme décimateur fit rebâtir le presbytère du curé de Froyennes, ès-années 1764 et 1765.

Sa construction coûta quatre mille six cent vingt-cinq florins quinze sols, ainsi qu'il conste de sa résolution capitulaire du treize mars 1765, et qui la déclarait payable en dix-huit années qui, à partir de 1758, expirait en 1766.

La verge de Froyennes y est de dix-huit pieds six pouces, selon le recensement et le manuscrit de Douai, et selon le rapport de la commission, de dix-huit pieds deux pouces.

Le pot, la razière et le poids sont les mêmes qu'à Tournay.

Voyez actes de naissances, mariages et decès des familles nobles et patriciennes de Tournay, depuis 1559 *jusqu'à* 1776, *en* 5 *volume in fol.o*

Volume 2, *pages* 20 *et* 44.

Volume 3, *pages* 310, 311, 326, 330, 333, 379, 381 *et* 391.

Spicilegium Domini Leuœ Dachery, *tome* 2, *in*-4°., *page* 912. *Cousin*, *histoire de Tournay*, *tome* 4, *page* 252.

Affiches de Tournay, *année* 1811, *N°.* 722, *page* 9.

Année 1811, *N°.* 723, *page* 7;

Année 1810, *N°.* 573, *page* 7;

Voyez calendrier du département de Jemmape, *en* 1807, *pages* 117, 139 *et* 208.

Calendrier du Hainaut, 1822, *pages* 186 *et* 187.

Carte de Tournay et des environs, par Jaillot, levée en 1745.

Coutumes du Tournésis.

Tarif métrique par Renard, pages 503 *et* 544.

Manuscrit en velin, intitulé: origine et privilèges de Tournay, *article*, FROYENNES.

État du diocèse de Tournay, par M. Erasme Hoverlant, mayeur des finances, pages 34 *et* 35.

Voyez cet ouvrage, volume 2, *page* 20.

Volume 3, *pages* 310, 312, 326, 330, 333, 379, 381 *et* 391.

Volume 6, *pages* 171 *et* 192.
Volume 10, *page* 177.
Volume 22, *pages* 175 *et* 176.
Volume 23, *page* 219.
Volume 24, *pages* 46 *et* 48.
Volume 25, *pages* 75 *et* 76.
Volume 77, *pages* 12 *inclus* 24.

VILLAGE D'ÈRE

Son origine étimologique provient du mot Celtique ERA qui signifi *lieu inculte.*

Ce village fut détache de l'administration des états du Tour-

nésis et réuni à celle des Consaux de Tournay, par les articles 6, 7 et 8 de l'édit de Louis XIV, donnés à Chambord le seize octobre 1669.

Ère tient du levant au village de St. Maur, séparé par le rieu d'Ere, qui le sépare en ce point du faubourg Saint-Martin, du midi aux villages de Willemans et Froidmont, séparés par un chemin qui aboutit au grand chemin de Cisoing à Tournay, du couchant aux villages de Froidmont et Orcq, séparés par le chemin de Tournay à Cisoing,

et du nord au faubourg de St.-Martin.

Ce village est anciennement connu dans l'histoire.

Simon, évêque de Tournay, mort en 1148, donna l'Autel de ce même village à son chapitre cathédral.

Différents seigneurs de ce village d'Ère se plurent à être les bienfaiteurs dudit chapitre entr'autres, Agnès d'Ère et Mathieu d'Ère, chevalier, vivant au 13e. siècle.

En 1210, Gossuien, évêque

de Tournay, déclare que Bauldri, l'un de ses prédécesseurs, avait permis à l'abbaye de St.-Martin de Tournay de bâtir deux fermes à Ère, en les déchargeant de payer la même dîme, sous condition de payer chaque année, au curé dudit village d'Ère, douze deniers pour chaque ferme.

Suivant les lettres de Jean Sire de Mortagne, châtellain de Tournay, du date de 5 février 1274, les mayeur et échevins dudit Tournay, achetèrent de Jean, alors seigneur d'Ère, du consentement de la dame Alise, son épouse, au profit des huit pa-

roisses de Tournay, (ancienne ville et rive gauche de l'Escaut) dix bonniers de terre, situés audit Ère, tenant à la ferme de *Lonquesaulx* et tenus en fief desdits seigneurs de Mortagne.

En 1293, Marie de Mortagne, châtelaine de Tournay, autorise, par ses lettres de ladite année, la vente faite lors aux mayeur et échevins de Tournay, pour le profit de la table des pauvres de Saint-Jacques et de St.-Nicaise à Tournay, de la quantité de dix bonniers huit cent quatorze verges de terre labourable, situés audit Ère, à l'en-

droit dit *le fresnel*, et qui avaient été vendus par noble homme Jean, seigneur de Haudion.

Les limites du village d'Ère, furent déterminées par les seigneurs de ce village et le magistrat dudit Tournay, ès-années 1278 et 1296.

En 1305, Jean seigneur d'Ère, refusa de recevoir à hommage un bourgeois de Tournay, acquéreur d'un fief mouvant de lui, mais Saint-Louis, roi de France, ordonna audit seigneur d'Ère d'admettre à foi et hommage ce bourgeois tournaisien, et ce, par

suite de la charte concédée par ses prédécesseurs aux Tournaisiens en 1255, qui leur octroyait ce privilège d'acquérir fiefs, quoique bourgeois non nobles.

Le village d'Ere avait, en 1699, une population de six cents habitans, en 1794, de cinq cent septante-deux, en 1807, de cinq cent trois et en 1822, de quatre cent cinquante-un habitans.

Son périmètre est de trois cent quatrevingt-deux bonniers quatorze cents verges de terre, sans y comprendre la ferme de *Lonquesaulx* et le bois *des roisières*

qui, d'après le traité de réunion de ce village, émané des consaux de Tournay en 1669, étaient restés réservés à l'administration des États du Tournésis.

Le chapitre cathédral de Tournay a l'église d'Ère au nombre de ses suburbicaires et y était patron de la cure et décimateur.

L'église paroissiale y est dédiée à Saint-Amand, et sa dédicace s'y célèbre le troisième dimanche de septembre.

La maison des anciens prêtres de Tournay y possède deux han-

niers de terre, et les pauvres de la paroisse de Saint-Jacques à Tournay, mille verges de terre.

Les évêques de Tournay possédaient, à titre de suzérain, au pont du rieu à Ère, un fief d'un demi bonnier relevant du temporel de leur évêché, qui leur devait une rente foncière de deux florins douze patards l'an, payable à la Saint-Remi.

Les évêques de Tournay possédaient au hameau de Barges, à Ère, la terre dite *le grand camp*, avec la briqueterie et la motte du moulin, contenant

autrefois vingt-un bonniers, ainsi qu'il est énoncé au dénombrement qui en fut fait en 1648.

Depuis 1689, il ne s'y trouvait plus de moulin et cette terre se trouvait lors réduite à douze bonniers cinq cent vingt-huit verges ;

C'était sur le revenu de la partie des biens du temporel de l'évêché de Tournay, situés à Ere et Tournay, que les évêques de ce diocèse payaient à chacun des archidiacres dudit diocèse une pension annuelle de cent sept florins trois patards six deniers.

Les archidiacres; à cette époque, étaient Messieurs Odally pour Tournay et comte de Coloma pour la Flandre.

De plus, le chancelier des évêques, qui était lors Monsieur Érasme Hoverlant de La Mothe, chanoine official et vicaire-général dudit diocèse, recevait une pension annuelle de cent florins;

Le chapelain d'honneur (alors Monsieur l'abbé Dellis) avait une pension annuelle de trente-six florins.

Le grand bailli du temporel de l'évêché de Tournay, (alors

Messire Alexandre de Gouy, chevalier seigneur d'Anserœul, neveu maternel dudit Monsieur Hoverlant de La Mothe,) une pension annuelle de cinquante-un florins dix patards.

Le prédicateur du couvent des pères récolets, prêchant les avents et le carême, une pension annuelle de deux cent quarante florins;

Enfin se distribuaient, à titre d'aumônes annuelles, savoir:

Aux pères récolets, cent soixante florins.

Aux pères capucins, quinze florins.

Aux pères augustins, quinze florins.

Aux pères carmes, quinze florins.

Aux pères dominicains, quinze florins.

Et au séminaire épiscopal de Tournay, pour la cotisation de l'évêque de Tournay dans son entretien, une somme annuelle de cent treize florins dix patards cinq deniers.

En 1760, existait au village d'Ère, un hermitage dont l'hôte instruisait la jeunesse et tenait des élèves en pension dans le bois d'Ère.

Cet hermite mourut quelques temps après et ne fut pas remplacé.

De tout temps, des différends sérieux se sont élevés entre les magistrats de Tournay et les seigneurs d'Ère, pour le réglement des limites de ces deux jurisdictions.

La seigneurie à clocher d'Ère relevait directement de Sa M-

jesté, à cause de sa cour féodale du Tournésis, dite *cour du maire*.

Cette seigneurie qui, au 16e. siècle, était la propriété de l'illustre maison Duchatel, passa, par le mariage de l'héritière de ladite maison Duchatel, au 17e. siècle, dans l'illustre maison des comtes d'Estiennes de Rumbeck, ainsi qu'on l'a vu en ce volume, article, *village de St.-Maur*.

On suivait à Ère la coutume ancienne de Tournay, dite des *dix-sept villages*, pour les actions réelles, personnelles, contrats et actes d'entrevifs et à cause de mort.

Relativement aux fiefs, on y suivait la coutume générale du Tournésis, et quant à quelques fiefs Flamdres, la coutume de la gouvernance de Douai.

Le pied d'Ere est le même que celui de Tournay, la verge de dix-huit pieds deux pouces, le cazière, le pot et le poids comme ceux de Tournay.

Sur la rive droite du rieu d'Ere, les seigneurs de ce village possédaient un château avec quelques promenades.

L'église paroissiale se trouve si-

tuée un peu plus haut, sur la rive gauche dudit rieu.

Près ce château, les seigneurs possédaient une ferme de trente-cinq à quarante bonniers de contenance, dont une notable partie fut acquise dudit seigneur par le fermier d'icelle cense nommé Delanoy, en 1804.

Le village d'Ère s'étend notablement vers Saint-Maur et Gueugnies.

Sur l'élévation du hameau de Barges, on remarque, dans une position aussi ravissante que pit

toresque, le château appartenant ci-devant au couvent des pères jésuites du collège de Tournay, que ces derniers commencèrent à construire, en 1689.

Ce château, qui est entouré en partie de belles eaux, était jadis surmonté d'une solide, haute et magnifique tour, que le baron Leclément de Taintignies, fils, fit démolir indiscrètement, en 1812.

Le bureau de bienfaisance de Tournay y possède, par usurpation, un bonnier environ de terre labourable, mesurant en

hectare trente-sept ares soixante-huit centiares, occupé par A. Claudenier.

L'hôpital de Marvis de Tournay possède audit village d'Ère, un demi bonnier de terre, occupé par Alexandre-Joseph Cavenelle, demeurant au faubourg de Saint-Martin.

Ledit château des pères jésuites, à Ère, fut acquis, après la suppression de cet ordre (en 1774) avec cinq bonniers de terre, en 1782, de Sa Majesté Joseph II, par Monsieur Vranx de Beauregard, conseiller surnuméraire

au mont-de-piété de Tournay, pour le prix de douze mille florins, sur appréciation préalable de six mille deux cent nonante florins.

La douairière de Vranx revendit ce château avec ses dépendances, en 1807, à Monsieur le baron Leclément de Taintignies, dont nous venons de parler.

Il se trouve à Ère une belle fontaine qui y fait tourner un moulin ;

Les eaux coulantes de cette fontaine grossissent et alimen-

tout de cours et fut connu du lieu d'Ere, lequel lieu prend sa source au village de Rumes, dans le bois des ouvrines et va se jetter dans l'Escaut, au faubourg de Valenciennes, près de la chapelle de *Notre-Dame de grâce*.

Le hameau de Barges, qui fait partie du village d'Ere, est notoirement connu dans l'histoire de Tournay.

Dès le commencement du douzième siècle, un gentil-homme du hameau de Barges, un nommé Rostard, qui en était le seig-

neur, en fit don, en 926, au chapitre cathédral de Tournay, en mémoire, honneur et révérence de Saint-Nicaise, plus deux maisons et huit bonniers de terre.

La ferme de Bissempiere, avec environ quarante bonniers de terre, quoique située vers la place de Saint-Maur, était autrefois de la dépendance du village d'Ère.

Cette ferme, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, fut acquise en 1798, par Monsieur le notaire Thiéfry, de la grande nation parisienne.

Le bois d'Ère, qui appartenait au seigneur de ce villige et comprenant environ trente bonniers de terre, fut vendu en 1805 à un nommé Bariseau.

Le village d'Ère fait aujourd'hui partie de la justice de paix d'Antoing, et de la recette à vie de Froidmond.

Bourgmestre, M. Landrieu.

Echevins, MM. Desmons et Delannoy.

Secrétaire, M. Isbecque.

Curé, M. Lecomte.

Ce village payait en 1810 les impositions suivantes :

foncières.	7387	49
Personnelles et mobilières.	436	17
Portes et fenêtres.	326	33
Patentes.	95	95
TOTAL fr.	8245	94

Le marc le franc y était à cent francs six centimes.

Le village d'Ère comptait en 1810 quatre-vingt six maisons, trois moulins, un rieu, quatre cent trente-quatre bonniers de terre labourable, vingt-six bonniers de pature, neuf bonniers

de terre-vaine, vingt-cinq bonniers de bois non domaniaux.

Total *quatre cent nonante-cinq bonniers* mesurant cinq cent quatrevingt hectares trente-sept ares.

Le bonnier y mesure un hectare dix-sept ares, et le revenu moyen de l'hectare y est évalué à soixante francs.

Ce village est fertile et dans une situation de moyenne élévation très agréable.

L'orme et le bois blanc y crois-

sent très bien, ainsi que le froment, le lin et le colza.

Les deux kermesses d'Ère, la première le troisième dimanche de mai et la seconde le troisième dimanche de septembre sont très fréquentées par les élégans et les élégantes de Tournay et des environs.

Mais très souvent des averses de pluie interrompent la danse et les joyeux ébats et viennent assez brusquement mettre le désordre dans la toilette et l'élégante chaussure de nos gentilles demoiselles, qui se piquent d'honneur d'y

étaler aux amateurs, leurs grâces, leurs atours et leurs jolis minois.

L'on voit sur la droite du chemin de ce village qui conduit à l'église, un très joli petit château construit sur une pente douce avec jardins et promenades très agréables, il a appartenu à feu Monsieur l'abbe Ordinaire grand vicaire de la cathédrale; l'an 1831 Monsieur Dumont-Demortier le vendit avec environ trois bonniers de terre, à Monsieur DuBus père, conseiller de la cour des comptes et chevalier de l'ordre du lion Belgique; il l'habite aujourd'hui, âgé de près de quatre-vingt

ans, c'est un des plus agréables sites de la Belgique.

Voyez carte de Tournay et des environs, par Jaillot, en 1745.

Carte du diocèse de Tournay par Bouge, 1789.

État du diocèse de Tournay, par M. Erasme Hoverlant, mayeur des finances, en 1661, seigneur du Carnois, de Rone, du Beddelard, page 56, manuscrit.

Coutumes du Tournésis.

Coutume de la gouvernance de Douai.

Tarif métrique par Renard, pages 499.

Voyez calendrier du département de Jemmape, en 1807, *pages* 117, 140 *et* 206.

Calendrier du Hainaut, 1822, *page* 186.

Organisation du diocèse de Tournay, en 1802, *pages* 47 *et* 48.

Affiches de Tournay, année 1810, *N°.* 573, *page* 10.

Année 1811, *N°.* 720, *page* 2;

Sanderus rerum Tornacensium, pages 397 *et* 558.

Miræus diplomatiæ Belgicæ, tome 3, *in-folio, page* 377.

Inventaire des titres de la trésorerie de Tournay, pages 199 *et* 204.

Compte original rendu, des biens de l'évêché de Tournay, pour les années 1788 *et* 1789, *par le receveur Delabassée à l'intendant de l'évêché, le sieur Gernier, nommément les biens situés à Tournay et aux environs, rendu le* 27 *octobre* 1792.

Voyez cet ouvrage, volume 3, *page* 39.

Volume 10, *page* 176.

Volume 12, *pages* 114 *et* 115.

Volume 29, *pages* 13 *et* 207.

Volume 31, *pages* 208 *et* 209.

Volume 80, *année* 1794, *article*, population de Tournay.

Nous placerons ici quelques particularités qui nous sont échappées concernant le village d'Orcq.

En 1832, le village d'Orcq était imposé comme suit :

Contributions foncières.	1872 90
Personnelles et mobilières.	491 51
Patentes.	78 95
TOTAL.	2443 36

Il existait à Orcq, un bénéfice forin sous l'invocation de Sainte-Agathe, à la collation du chapitre cathédral de Tournay.

Le bénéficier devait y célébrer ou faire célébrer plusieurs messes par semaine à la chapelle de cette Sainte, qui est située à droite du chœur de l'église paroissiale de ce village, avec distribution de quelques pains aux pauvres assistans, à un nombre fixé par le fondateur.

La dotation territoriale de ce bénéfice consistait en sept à huit

bonniers de terre et en diverses rentes foncières et héritières.

Cette dotation appartient aujourd'hui, 1832, en majeure partie, à la table des pauvres dudit village d'Orcq, qui y fait desservir par le curé les messes instituées par le fondateur.

A ladite chapelle de Sainte-Agathe à Orcq, se trouve une confrérie sous l'invocation de cette Sainte, y instituée, ensuite de bulle pontificale et fulminée, par les évêques de Tournay;

Le motif de cette institution

pieuse est d'implorer l'intercession de cette Sainte auprès de Dieu, contre les maux des seins.

Des femmes accouchées viennent l'y implorer à cet effet.

QUART DE MARQUAIN.

Le quart de ce village fut détaché de l'administration des États du Tournésis, et réuni à celle des États et Consaux de Tournay, en vertu des articles 6, 7 et 8, de l'édit donné par Louis XIV, au château de Chambord, le seize octobre 1669.

Ce quart est de la consistance

de quatrevingt-neuf bonniers huit cents verges.

Il avait, en 1794, une population de cent quatre habitans.

Louis XIV, dont Marquain relevait directement, permit au seigneur de ce village l'éclissement de la vente du quart de Marquain, laquelle vente fut faite au profit du magistrat de Tournay.

Il se trouve sur le grand quart de Marquain ou la terre contentieuse d'Orcq, qui se porte vers Froyennes, un endroit ap-

pellé *le gibet carette*, et ce, parceque'un célèbre voleur de ce nom y fut pendu au 18me. siècle.

Ce endroit, contenant vingt-deux bonniers, s'appelle le petit quart de Marquain, qui est compris dans le grand quart et tient du levant au village d'Orcq, séparé par un chemin qui conduit du château de la Marlière à Orcq, à la chaussée de Tournay à Lille, du midi à ladite chaussée et au chemin qui conduit audit Marquain, du nord au village de Froyennes, séparé par le chemin qui conduit de la

cense Desmottes à Blandain, en traversant le village de Marquain.

Le magistrat de Tournay, avait constitué, lors de cette réunion, le premier conseiller procureur général et fiscal de ladite magistrature, pour bailli dudit quart de Marquain et il lui laissait le droit d'y chasser exclusivement, ce que le magistrat appellait les menus plaisirs de son fiscal.

La mesure et les poids y étaient les mêmes que ceux du village de Marquain.

Voyez cet ouvrage volume 54,

...ges 16, 17, 20, *article* Marquain.

Le quart de Marquain, est très fertile.

Le blé, le lin, le colza, les navets etc, y croissent fructueusement, ainsi que l'orme et le bois blanc.

Le tabac y est de la deuxième classe et la qualité supérieure y donne sur cent pieds, trois kilogrammes neuf hectogrammes la qualité moyenne, deux kilogrammes quatre hectogrammes et la qualite inférieure, deux kilogrammes trois hectogrammes.

L'hôpital Notre-Dame de Tournay y possède 1°. Douze cents verges de terre labourable, occupées par Dominique Varlez, demeurant à Orcq.

2°. Six cents verges de pareille terre, en la couture de Froyennes, occupées par Jacques Raoul, demeurant à Orcq.

Et 3°. douze cents verges aussi de terre labourable, (dont partie située au village de Lamain), occupées par Jean-Baptiste Lemaire.

L'hôpital de Marvis de Tour-

nay y possède 1°. Neuf cents verges de même terre labourable, occupées par Louis Carnois.

2°. Item, un bonnier quatorze verges de terre, occupés par Jean-Baptiste Chuffart.

3°. Douze cents verges, occupées par Anne Dubart.

4°. Dix-huit cents verges, occupées par Denis Derasse.

5°. Un demi bonnier, occupé par Jean-Baptiste Souris.

6°. Deux mille deux cents verges, occupées par Toussaint Leclercq.

L'hôpital de la pauvreté générale de Tournay y possède 1°. Deux bonniers cent neuf verges, (dont partie située à Oreq) occupés par Hippolite Varlez et Piat Bernard.

2°. Item, un bonnier six cent soixante-une verges, (dont partie située au village de Blandain) occupés par Dénis-Joseph Derasse.

3°. Un bonnier six cent nonante-six verges; occupés par

Jean-Baptiste Derache demeurant à Blandain.

4°. Deux bonniers mille verges, occupés par Pierre - Philippe Marissal.

5°. Six cent cinquante - huit verges, occupées par Anne Dubart.

6°. Sept bonniers trois cent nonante-deux verges, occupés par Marie-Joseph Delanoy, veuve de Dominique Réquillart.

7°. Quatorze cents verges, occupées par la même.

8°. Quatre bonniers six cent quatre verges, occupés par Thomas Réquillart.

9°. Trois bonniers six cents verges, occupés par Antoine Réquillart.

10. Huit cent vingt-deux verges, occupées par Amand Feutry.

L'hôpital Delplanque de Tournay y possédait deux bonniers, occupés par Louis Desquiens.

La fondation particulière des anciens bourgeois de Tournay

y possédait 1°. Un bonnier, occupé par Antoine Guillart.

Et 2. Un bonnier, occupé par Jacques Delcourt.

La fondation particulière de Saint-Arache, (*alias St.-Erasme*), située quai Notre-Dame, à Tournay, y possède un bonnier cinq cent cinquante-six verges, occupés par Thomas Réquillart.

Le béguinage de Tournay y possède cinq bonniers de terre, occupés par Antoine-Joseph Réquillart.

Le temporel des évêques de

Tournay y possédait 1°. Un bonnier deux cent quarante-huit verges, affermés à Jean-Baptiste Lecerf pour quarante-cinq florins un patard six deniers et deux corvées.

2°. Un bonnier onze cent vingt-huit verges, affermés à Charles-Antoine Varlez pour vingt-six florins huit patards quatre deniers et deux corvées.

3°. Quatre bonniers quatre cent nonante-six verges, affermés à Désiré Yseux pour cent soixante-huit florins trois patards et trois corvées.

4. Trois bonniers quatre cent nonante-deux verges, affermés à Nicolas Bernard pour cent vingt-huit florins dix-huit patards trois deniers et trois corvées.

5. Huit cent cinquante-sept verges, affermées à Jean-Baptiste Brezou pour vingt florins quatorze patards et une corvée.

6. Un bonnier deux cent dix-neuf verges, affermés à . . . pour quarante-quatre florins six patards six deniers et deux corvées.

7. Un bonnier deux cent huit

verges, affermés à Louis Cambier pour quarante-quatre florins onze patards et deux corvées.

8. Un bonnier sept cent quarante-trois verges, affermés à Pierre-Joseph Varlez pour cent cinquante-sept florins six patards trois deniers et une corvée.

9. Quinze cent vingt verges, affermées à Noël Delluvenne pour trente-sept florins onze patards trois deniers et une corvée.

10. Huit cent quarante-trois verges, affermées à Pierre-Joseph Menez pour vingt florins onze

patards trois deniers et une corvée.

11. Huit cent quarante verges, affermées à Raphaël Lagache pour vingt florins dix patards neuf deniers et une corvée.

12. Quatre cent dix-huit verges, affermées à Jean-Baptiste Dujardin pour dix florins quatre patards et une corvée.

13. Quatre cent vingt verges, affermées à Pierre-Joseph Prévost pour dix florins quatre patards six deniers et une corvée.

14. Huit cent quarante-trois verges, affermées à Pierre-Joseph Barbieux pour vingt florins onze patards et une corvée.

15. Huit cent quarante-trois verges, affermées à Louis Lecomte pour vingt florins onze patards et une corvée.

Voyez affiches de Tournay, année 1810, *N°.* 573, *page* 7.

État du diocèse de Tournay, par Monsieur Erasme Hoverlant, mayeur des finances de Tournay, page 34.

Voyez cet ouvrage, volume 54, *pages* 17 *et* 20, *article :* village de Marquain.

Item, *volume* 77, *pages* 10 *et* 24.

Item, *volume* 90, *page* 550.

QUART DE CHIN.

La partie du village de Chin-Ramegnies, fut détachée de l'administration des États du Tournésis et réunie à celle du magistrat de Tournay, par les articles 6, 7 et 8 de l'édit donné à Chambord le 16 octobre 1669.

Cette partie, connue sous la dénomination de *quart de Chin*, contient nonante-sept bonniers de terre.

Sa population, en 1794, était de septante-huit habitans.

Il tient du levant au village de Froyennes, du midi au château de Fleurival et au château qui y aboutit, du nord au fleuve de l'Escaut, du couchant au ruisseau venant du château et fontaine de Leuchin et allant se jetter dans l'Escaut, à Chin.

Près de l'Escaut, se trouvait autrefois une petite chapelle, sous l'invocation de *la très-Sainte-Vierge* et où l'on célébrait la messe.

Cette chapelle fut démolie par

les soldats de Sa Majesté populacière, Maximilien Robespierre, en mai 1794.

Ce quart de Chin fait aujourd'hui (1832) partie de la justice de paix de Tournay, par suite d'un arrêté du comité de salut public, en date du 18 fructidor an 4.

Le quart de Chin est fertile, le tabac y est de la seconde classe.

Voyez carte de Tournay, levée sur les lieux, par ordre du roi, en 1745.

Diocèse de Tournay, par Mon-

sieur Erasme Hoverlant, mayeur des finances de Tournay en 1661, *pages* 134 *à* 126.

Affiches de Tournay, *année* 1810, *N°.* 573, *page* 7.

Recueil des édits enregistrés au parlement de Tournay, *in-4°.*, *volume* 1er., *page* 175.

Voyez cet ouvrage, *vol. cinquante-neuf*, *pages* 147 *inclus* 276

Item, *ce ouvrage*, *année* 1794, *à la date du* 24 *novembre*.

Vol. 90, *page* 550.

Passons maintenant à la rive droite de l'Escaut.

LE BRUISLE.

Le Bruisle, faubourg *de la porte de Saint-Nicolas-Dubruisle*, contient quatrevingt-deux bonniers douze cent dix verges.

En 1794, ce faubourg avait une population de quarante-un habitans.

L'origine du mot *Bruisle* signifie *Bruyère.*

Les seigneurs souverains du Burchant (châtellenie d'Ath) qui prétendaient que leurs domaine et juridiction s'étendaient jusqu'à la rive droite de l'Escaut sonte-

naient en conséquence au onzième et douzième siècles que la seigneurie Dubruisle était comprise dans leurs domaine et jurisdiction.

Guéric le Sor, alors souverain du Burcbant, s'en empara, mais les Evrard, seigneurs de Mortagne ne tardèrent pas à s'en ressaisir, après la mort dudit Guéric.

Evrard Radoux, au 12e siècle, fit le relief, foi et hommage de la seigneurie et du château de Saint-Nicolas Dubruisle entre les mains du comte de Flandre.

Il y reconstruisit un plus ample et plus fort château, au confluent de l'Escaut et de la petite rivière qui vient se jetter sur ce fleuve, après avoir fait tourner plusieurs moulins qui faisaient par leurs revenus la majeure partie de ses droits en cette seigneurie.

On voit figurer en 1215, un Wautier Dubruisle, comme caution de Daniël et d'Alice (Alix), fille de Baudouin de Béthune, comte d'Aumale, pour un accord fait pour les Witteck.

On trouve, en 1219, un Guillau-

me Dubruisle témoin aux lettres de Daniël, avoué d'Arras et seigneur de Béthune, par lesquelles ce dernier ordonne que les sommes qui appartenaient à Arnould de Carency, chanoine de Béthune lui seront payées en monnaie plus forte que celle de Flandre, s'il en existe de plus forte à Béthune.

On trouve encore qu'en 1228, un Baudhuin Dubruisle, chevalier, reçoit de la comtesse de Saint-Pôl, en Artois, vingt livrées de terre, à Mortagne, sur ses revenus, à condition de lui en faire hommage.

En 1267, Jean, châtelain de

Tournay, vendit au magistrat de cette ville une rente foncière de deux muids d'avoine, qu'il percevait sur les moulins du Bruisle, ce qui eut son exécution, car on voit qu'en l'année 1279, les bourgeois de Tournay, étaient soumis à aller cuire leur pain au four bannal que ledit magistrat y avait établi.

Les rois de France battirent monnaie audit château de Saint-Nicolas Dubruisle, en 1279, par suite de permission par eux obtenue de Michel de Warenghien, évêque de Tournay, pour cinq années, par conséquent jusqu'en

1521, époque à laquelle Tournay fut conquis par Charles-Quint.

Les habitans de St.-Nicolas Dubruisle et de Tournay étaient encore soumis, en 1274, de porter leurs brais à brasser bière, au moulin à eau, dit *cachiaux* appartenant alors au chapitre cathédral de Tournay, moulin qui existait lors sur la place du becquerelle.

La seigneurie Dubruisle avait en 1315, sa coutume particulière et son magistrat, dit de la ville de Saint-Nicolas Dubruisle.

Le chapitre cathédral de Tour-

hay, à titre de l'office du réfectoire, possédait un bonnier de terre dans le faubourg du Bruisle.

Ledit chapitre était décimateur dudit faubourg du Bruisle, à titre de son office du Cellier, pour deux tiers et le chapitre métropolitain de Cambray pour l'autre tiers.

L'hôpital des pauvres de la ville de Tournay y possède huit cent quatre verges de terre labourable, occupées par Jérôme-Joseph Crepin, demeurant à Tournay.

Pour revenir aux seigneurs Dubruisle, l'on voit qu'en 1288,

Guillaume de Mortagne, chevalier, seigneur de Rumes, fait hommage et relief à Guy, comte de Flandres, de tous fiefs qu'il tient de lui et notamment de sa ville et seigneurie de St.-Nicolas Dubruisle, lez-Tournay.

En 1294, Yves de Bruisle figure comme témoin à un acte de Jean d'Avesnes, comte d'Hainaut.

En 1290, Marie de Mortagne, de Dubruisle, vend sa seigneurie Dubruisle au magistrat de Tournay, pour la somme de deux mille livres (Flandres) de qua-

rante gros chaque livre, faisant deux mille florins courant de Brabant.

Cette vente, approuvée, la même année, par Willame de Mortagne, son héritier apparent et légal, fut ratifiée en 1298, par lettres patentes de Guy, comte de Flandres, et octroyée par lettres patentes de Philippe-le-Bel, roi de France, en 1311.

La ville de Saint-Nicolas Dubruisle conserva ses poids et mesures particuliers jusqu'au 17e. siècle, ce qui fit l'objet d'un réglement spécial, émané par

morel, séparé par le chemin qui conduit à la porte du château, du midi aux fortifications de Tournay, du nord au chemin qui conduit de la ferme et chapelle des froids parois à la chapelle de Notre-Dame de la Tombe et du couchant au chemin de Tournay à Audenarde.

Voyez droits primitifs du Hainaut, par le comte Joseph de Saint-Genoix in-folio, à Paris chez Denaint, pages 266, 715, 716, 835, 1018, 1020, 1021 *et* 1028.

Affiches de Tournay, année 1811, *N°.* 573, *page* 50.

Année 1811, *N°.* 573, *page* 2 ;

Voyez carte de Tournay et des environs, par Jaillot, en 1745.

État du diocèse de Tournay, par Monsieur Erasme Hoverlant, mayeur des finances de Tournay, en 1667, *pages* 31, 32, *in-folio, manuscrit.*

Voyez cet ouvrage, volume 1er., *pages* 73 *et* 74.

Volume 3, *pages* 4 *et* 5.

Volume 10, *pages* 223 *et* 224.

Volume 11, *pages* 15, 16 *et* 62.

Volume 13, *pages* 134 *et* 135.

Volume 14, *pages* 155 *et* 156.

Volume 80, *article :* population de Tournay.

Volume 89, *année* 1832, *cahier* 18, *page* 4.

Item, *vol.* 91, *article*: paroisse du château de Saint-Nicolas Du-Bruisle.

LA TOMBE

Le hameau ou quartier de la Tombe contient, compris le quartier *dit le saulchoir*, deux cent honniers dix verges, mais comme le saulchoir seul comprend cent soixante-sept honniers dix verges,

il s'ensuit que le hameau de la Tombe, pris isolément, ne contient réellement que quatrevingt-trois bonniers.

Sa population, en 1794, était de cinq cent dix-neuf habitans, le saulchoir y compris.

Ce hameau tient du levant au chemin qui conduit de Tournay à Audenarde, du midi aux fortifications de Tournay et au fleuve de l'Escaut (rive droite), et du couchant au ruisseau qui se jette dans l'Escaut, au dessous du château de Constantin.

Ce hameau faisait partie très

L'hôpital Delplanque de Tournay y possède trois quartiers de terre.

L'hôpital de Marvis de Tournay y possède aussi treize cents verges de terre, occupées par Jacques-Omer Lescailler et François Grujeon, demeurant à Kain.

On remarque à la Tombe les châteaux de Monsieur le baron De Bonaert, de madame veuve Rose et du procureur et notaire Vinchent, fils du procureur de ce nom.

Voyez affiches de Tournay, année 1810, *N°.* 573, *page* 8.

Carte de Tournay, par Jaillot, 1745.

État du diocèse de Tournay, par Monsieur Erasme Hoverlant Ducarnois, mayeur des finances, page 32.

Voyez cet ouvrage, volume 11, *page* 18.

Volume 13, *page* 207.

Volume 31, *page* 56.

Volume 90, *page* 550.

BIZENCOUT.

Ce hameau fit partie de l'an-

cienne dépendance de Tournay, depuis le treizième siècle jusqu'au 14 fructidor au quatre, époque à laquelle il fut compris dans la dépendance du village de Mourcourt.

Ce hameau contient cent vingt-trois bonniers cent verges de terre et en 1794, sa population était de cent quatorze habitans.

Il tient du levant au bois de Breuze, défriché de 1818 à 1823, du midi audit bois de Breuze et au chemin qui conduit au pont situé près la marionnette, du couchant au ruisseau dit

la melle, venant du village de ce nom et qui va se jetter dans l'Escaut, près du château de Constantin, à Kain, du nord à un filet d'eau, qui va se jetter dans ledit ruisseau de *la melle*.

Se trouve à Bizencourt, un château, qui porte ce nom, et qui est bien bâti dans une position fort agréable, près l'ancien bois de Breuze.

On suivait au hameau de Bizencourt la coutume de Tournay, et la mesure le pot et le poids de Tournay y étaient en usage.

Son sol est fertile, le bois y

croit bien et le tabac y est de la seconde classe.

Les biens communaux existant tant à Bizencourt, qu'à Mourcourt, sont ceux suivants :

1°. Un hectare quarante-sept ares vingt-six centiares, tenant à Antoine Couroûble, affermés à Pierre-Joseph Duvelier pour soixante-sept francs.

2°. Un hectare quarante-sept ares vingt-six centiares, tenant au même, affermés à Grégoire Duvelier, par bail du 20 février 1808, pour soixante-neuf francs.

3°. Deux hectares dix-neuf ares cinquante-deux centiares, affermés à Henriette Debouvrice (par bail du 20 février 1808, échéance du 1er. octobre) pour cent cinq francs.

4°. Treize ares quarante-neuf centiares, tenant au vieux chemin, affermés à Nicolas Dubois (par bail du 20 février 1808, échéance du 1er. octobre, pour un, quatre et sept ans) pour huit francs.

5°. Un hectare soixante-trois ares quarante-six centiares, tenant à la veuve Dubois, affermé à Jean-Baptiste Fontaine (par bail

de même durée, en date du 20 février 1808, même échéance) pour septante-six francs.

6°. Trente-trois ares septante-neuf centiares, tenant à Jean-Baptiste Fontaine, affermés audit Fontaine (par bail et échéance idem) pour seize francs.

7°. Quarante-six hectares quarante-cinq centiares, tenant à la drève du varlois, affermés à Louis Berthe (par bail et échéance idem) pour vingt - un francs.

8°. Trois hectares quarante-six ares trente centiares, affermés

à Pierre-Joseph Salomon (échéance et durée de bail idem) pour cent soixante-deux francs.

9. Deux hectares trente-cinq ares, tenant audit Jean-Baptiste Fontaine, affermés à Louis Berthe (échéance et durée de bail idem) pour cent neuf francs.

10. Un hectare dix-sept ares quinze centiares, tenant à la veuve Bouviau, affermés à Delcroix (échéance et bail idem) pour cinquante-six francs.

11. Soixante-huit ares soixante-huit centiares, tenant à Antoine

Delcroix, affermés à la veuve Louvian (échéance et bail idem) pour trente-deux francs.

12. Septante-deux ares trente-un centiares, tenant à la veuve Louviau, (bail et échéance idem) affermés à Jean-Baptiste Lecomte pour trente-deux francs.

13. Septante ares trente-quatre centiares, tenant à J.-B. Lecomte, (échéance et bail idem), affermés à Louis Bethe pour trente francs.

14. Un hectare septante ares trente-quatre centiares, (échéance

et durée de bail idem) affermés à André-Joseph Desroubaix pour cinquante francs.

15. Septante-six ares soixante-quatre centiares, tenant à Pierre-Joseph Desroubaix, (échéance et durée de bail idem) affermés à Nicolas Dubois pour trente-cinq francs.

16. Soixante-sept ares trente-deux centiares, tenant à J.-B. Dubois, affermés à Jacques-Joseph Secret (par bail idem) pour trente-un francs.

17. Un hectare trente-huit ares

tenant à Pierre-Joseph Salomon, affermés (par bail idem) à Albert Dupré pour soixante-quatre fr.

La grande nation parisienne vendit tous ces biens, à son profit, en vertu d'un acte du 19 mars 1813, émané par les trois cents aveugles, sourds et muets de Buonaparte, le tout pour le plus grand profit de la grande nation parisienne.

Voyez les ouvrages cités à l'article précédent.

Voyez encore cet ouvrage, vol. 52, *pages* 130 *et* 150, *article :* **Histoire de Mourcourt.**

RUMELIES, *alias* RUMEGNIES.

Ce nom provient du mot celtique *RUME* qui signifie *chemin*, et du mot *MEIL HEIT* qui veut dire *milieu*, c'est-à-dire que ce village est situé et traversé dans son milieu par un grand chemin, ce qui est vrai.

Ce village contient cent cinquante bonniers sept cents verges de terre.

Sa population, en 1794, était de trois cent nonante-huit habitans, en 1807, de trois cent quatrevingt-cinq et en 1822 de trois cent nonante-sept habitans.

Bourgmestre, Mr. Dardenne, échevins, MM. Harnould et Willaumez, secrétaire, M. Roty, receveur, M. Dermale.

Ce village fait partie du deuxième arrondissement cantonal de Tournay.

Il tient du levant à la partie du ruisseau de Ramecroix, qui le sépare du hameau de Warchin, du midi au faubourg de morel, dit *le follet*, dont il est séparé par un ruisseau et le pont dit *de verte feuille*, du couchant au chemin qui conduit au pont de verte feuille, qui le

sépare du bois de Breuze et du nord audit bois de Breuze.

Ce village était très anciennement réuni à l'administration de la ville Tournay, et il est apparent qu'il le fut dès le treizième siècle, (1286) époque à laquelle la ville de Tournay a cheta de Jean Chatillon, comte de St-Pôl, la seigneurie de St-Jean des chauffours, d'Hallain, de Warchin et le bois de Breuze.

Quoiqu'il en soit, l'on voit dès le douzième siècle, les seigneurs de Rumegnies (aujourdh'ui Rumilies) figurer au rang des puissans paladins du tems.

Tel fut, en 1194, Messire Nicolas de Rumegnies, propriétaire de la moitié de Brocqueroye, dont l'autre moitié appartenait alors à l'abbaye d'Hasnon.

La même année 1194, sous le règne de Marguerite, comtesse de Flandre, ledit Nicolas de Rumegnies assiste et intervient, comme l'un des pairs du comté de Flandres, à un traité de paix conclu par ladite comtesse de Flandres avec Henry, premier duc de Lothier et de Brabant.

En 1234, ledit Nicolas de Rumegnies, ses deux frères et ses deux

fils interviennent, comme garans, au traité du partage des biens entre Bouchar d'Avesnes, Jeanne, comtesse de Flandres et du Hainaut et Marguerite de Dampierre, sa sœur.

En 1288, la demoiselle Mahaut, qui était dame de Rumegnies, donna, ladite année, un lieu manoir, situé en ce village, à l'église paroissiale de Sainte-Marguerite, à Tournay, en s'y réservant la justice, taille et terrage.

En 1290, Jacquesne de Rumegnies figure comme homme et

tenant de Philippe sire de Provi, à un acte d'adhéritance de la terre *d'Aulnoit*, en faveur de Gauthier, seigneur de Nivelles.

Se trouve à Rumegnies un bois de cent huit hectares septante-neuf ares environ appartenant anciennement à l'abbaye de Saint-Martin de Tournay.

Ce bois, qui devint ensuite la propriété du domaine royal sous le titre de *l'administration des eaux et forêts*, fut adjugé en 1825, à la requête de cette dernière, à la chaleur des enchères, pardevant maître Thiéfry,

notaire apostolique, à Monsieur Jean-Baptiste Delvingne et compagnie, pour vingt-un mille florins de change.

Monsr. Depestre, greffier du magistrat de Tournay, qui, de 1750 à 1773, était propriétaire du château de Rumegnies, prétendait à ce titre, être seigneur de ce village, mais il parait que le magistrat de Tournay, légitime seigneur s'opposa avec fruit à la prétention insolite de Monsieur Depestre.

Le fils de ce dernier vendit le château, en 1773, à Monsieur

le chanoine de Nelis, depuis évêque d'Anvers.

Le baron de Cazier l'acheta de cet évêque, en 1786, l'agrandit et y incorpora une campagne voisine, puis y pratiqua un parc grand de sept bonniers.

L'église paroissiale de ce village est dédiée à Sainte-Marie-Magdelaine.

On voyait autrefois contigue à ladite église paroissiale, la chapelle de Notre-Dame de Lorette.

On remarque dans ce village

les fermes d'Elmont et du Crocquet et le célèbre cabaret, qui a pour enseigne *la grise chausse.*

Rumegnies, en 1810, était imposé comme suit, compris le bois de Breuze qui y fut réuni depuis l'arrêté du commité du salut public, en date du 14 fructidor an 3.

Impositions foncières.	4957	60
Personnelles et mobilières.	368	13
Portes et fenêtres.	228	04
Patentes.	9	63
TOTAL. fr.	5563	40

Tournay possède à Rumegnies, par usurpation, quatre cents verges de terre, occupées par François Dardenne.

Les biens communaux consistent en un hectare trente-neuf ares quatre-vingt-trois centiares de terre labourable, tenant à Antoine Courcelle, affermés à Pierre-Joseph Cuvelier pour soixante-sept francs et une année de pot de vin.

Ce faible morceau de bien communal fut enveloppé dans le filet jetté par les trois cents aveugles, sourds et muets de Buonaparte.

L'on suit au village de Rumegnies la coutume ancienne de Tournay.

État du diocèse de Tournay, par Monsieur Erasme Hoverlant Ducarnois, mayeur des finances, page 30.

Droits primitifs du Hainaut, par le comte Joseph de Saint-Genoix, pages 321, 384, 385, 490 535, 789 *et* 1035.

Voyez affiches de Tournay, année 1810, *N°.* 573, *page* 7.

Item, année 1811, *N°.* 727, *page* 4.

Tarif métrique, par Renard, page 517.

Carte et plan de Tournay, par Jaillot, 1745.

Organisation du diocèse de Tournay, page 45.

Voyez cet ouvrage, volume 90, *page* 550, *article :* population de Tournay.

Volume 11, *pages* 17 *et* 18.
Volume 21 *page* 142.
Volume 82, *pages* 58 *à* 60.

En 1831, le village de Rumegnies était imposé comme suit :

Contributions foncières.	1405	39
Personnelles et mobilières.	404	30
Patentes.	41	01
Revenus communaux.	352	77
Bienfaisance et fabrique.	187	
TOTAL. fr.	2390	47

FAUBOURG DE MOREL.

On croit communément que l'ancienne famille de Moré ou Morel, qui a institué, aux 16e. et 17e. siècles, plusieurs fondations pieuses à Tournay, et dont les ancêtres ont figuré avec éclat

dans la magistrature de Tournay, on croit, dis-je, que c'est cette famille qui a donné son nom à ce faubourg.

Ce faubourg, qui fait partie de la banlieue de Tournay, contient cent soixante-huit bonniers onze cents verges de terre en labour et jardinage.

Sa population, en 1794, était de cent neuf habitans.

Ce faubourg tient du levant au ruisseau de Rumegnies, qui va se jetter dans les fortifications de la porte de Marvis, près le pont

d'amour, du midi aux fortifications de la ville de Tournay, du couchant au chemin qui conduit de Tournay à la cense et ancienne chapelle et hôpital des froids parois (froides murailles) et du nord au bois de Breuze et audit village de Rumegnies.

C'est dans ce faubourg que se trouve un marais communal nommé *le follet*, où en 1566, des malfaiteurs assemblèrent pour la première fois les *gueux* ou calvinistes et leur enseignèrent toutes les maximes tendantes au soulèvement contre les lois, le souverain et l'autorité des magistrats.

Les poids et mesures de ce faubourg étaient les mêmes que ceux de Tournay.

Le chapitre cathédral de Tournay était décimateur de ce faubourg qui est fertile.

On y a construit, en 1785, le cimetière pour les habitans de la rive droite de l'Escaut.

La fabrique de la paroisse de Saint Brice à Tournay y possède 1°. Un bonnier de terre labourable, situé près le cabaret dit le crampon,

2°. Douze cents verges de terre

labourable, occupées ainsi que la partie précédente, par Jean-Baptiste Mourcourt.

L'hôpital de Notre-Dame de Tournay y possède, vers *le follet*, trois cents verges de terre labourable.

L'hôpital général des pauvres de Tournay y possède, aussi vers *le follet*, six cent douze verges de terre labourable.

Les communs pauvres de Tournay possédaient un vieux bonnier de terre, occupé par la veuve Défrenne et Jean-baptiste Delehove, demeurant à la Tombe.

le bureau des hospices de Tournay y possède par indivis, conjointement avec celui de Leuze, cinq bonniers de terre.

Voyez droits primitifs du Hainaut, par le comte Joseph de Saint-Genoix, pages 400, 525, 1005, 1010 *et* 1648.

Extraits authentiques des actes de naissances, mariages et décès des familles nobles et praticiennes de Tournay, de 1559 *à* 1776, *in folio, volume* 1er, *page* 29, *verso, nobiliaire des pays-Bas.*

Affiches de Tournay, année 1810, *N°.* 573, *page* 7.

Item, année 1811, *N°* 745, *page* 5.

État du diocèse de Tournay, par Monsieur Erasme Hoverlant, mayeur des finances de Tournay, en 1667, *page* 30.

Voyez cet ouvrage, volume 3, *pages* 134, 135 *et* 196.

Volume 6, *page* 168.

Volume 8, *pages* 70, 79 *et* 81.

Volume 90, *année* 1794, *article :* population de Tournay, *page* 550.

Volume 67, *pages* 182 *à* 197.

HALLAIN.

L'origine étimologique provient du mot celtique AL, qui signifie *autre* et du mot celtique AIN, qui veut dire *maison, manoir, habitation.*

Au moyen âge, on écrivait le nom de ce hameau sans *h*, Allain.

Ce hameau contient dans son périmètre cent quarante-cinq bonniers sept cents verges de terre, et sa population, en 1794, était de trois cent et un habitans.

Il tient du levant au chemin

qui conduit au village de Vaulx, du midi à l'Escaut, du couchant aux fortifications de Tournay et du nord à la chaussée qui conduit de Tournay à Ath.

Ce hameau fut donné à l'abbaye de Saint-Amand, en Tournésis, par les empereurs Louis le débonnaire, Charles le chauve, son fils et Charles le simple, petit-fils de ce dernier, lequel en confirma la possession à cette abbaye, par un diplôme de l'an 899.

Cette abbaye y jouissait en outre de la dîme, ainsi qu'à Sr-

Jean des chauffours et sur partie du hameau voisin de Warchin.

Guy de Châtillon, comte de Saint-Pôl, en Artois, seigneur d'Avesnes et d'Allein, fonda à Tournay, en 1284, un couvent des religieux croisiers, dans un lieu dit *le mont paillard*, situé en la paroisse de Saint-Jean des chauffours.

L'abbaye de St.-Amand soutint ses droits de patronat en cette paroisse, et obtint contre les religieux dudit couvent des croisiers un jugement avec profit de dépens, le 21 mai 1305.

Postérieurement, les parties litigeantes transigèrent sur les droits d'oblation et frais funéraires, par acte du mois d'octobre 1326

Quelques habitans de Tournay s'étant (en 1287) permis des voies de fait sur les terres de Gauthier d'Avesnes, situées à Hallain, Warchin et Saint-Jean des chauffours, celui-ci, par représailles, emprisonna tous les Tournaisiens qu'il trouva dans leedits lieux.

Ceux-ci, fatigués de cette petite guerre, durent payer une somme considérable audit seig-

neur Gauthier, et durent de plus reconnaître, par acte du 6 août 1326, que lui seul, Gauthier d'Avesnes, avait toute justice et jurisdiction sur les hameaux susdits.

Mais les prévôts-jurés de Tournay, pour faire cesser ces inconvéniens, achetèrent ces trois seigneuries de 1286 à 1326.

Hugues de Châtillon, comte de Saint Pôl et la comtesse Béatrixe son épouse, vendirent au magistrat de Tournay, les seigneuries susdites avec le bois de Br[illegible]ue, par acte du mois d'août

1289, sans préjudice à la cense et à la dîme qu'y avait ladite abbaye de Saint-Amand, les vendeurs s'y étant toutefois réservé le droit de gîte. (*)

Guillaume Castagne, bourgeois de Tournay, en fut adhérité, pour

---

(*) Ledit Hugues de châtillon et son épouse Béatrixe avaient en la cense de l'abbaye de Saint-Amand, à Hallain, un droit de gîte et les hommages de fiefs qui en relevaient.

Nonobstant une vente aussi solennelle, faite au magistrat de Tournay, ledit Hugues de Châtillon, vendeur,

la ville de Tournay, par les seigneurs vendeurs.

Cette vente fut approuvée par un diplôme de Guillaume comte d'Hainaut, du 23 octobre 1316.

Se trouve à Hallain une chapelle dédiée à Saint-Amand.

---

et qui était seigneur de Leuze, voulut postérieurement obliger les habitans d'Hallain et de Saint-Jean des chauffours à venir plaider pardevant son tribunal à Leuze.

Sur quoi, les prévôts-jurés de Tournay obtinrent contre Hugues de Châ-

Cette chapelle avait très anciennement un bénéficier particulier, sur le titre de *chapellain de Notre-Dame des chauffours*, qui était tenu à y aller célébrer la messe les dimanches et fêtes.

---

tillon un arrêt du parlement de Paris, du mois de février 1318, qui condamna ledit Hugues de Châtillon à l'amende et à deux mille francs de dommages intérêts envers la ville de Tournay.

Cependant dès le douzième siècle, le magistrat de Tournay avait, sur Saint-Jean des chauffours, le droit

Sa dotation territoriale consistait en six bonniers et demi de terre labourable, situés au village de Mourcourt.

L'office du missus, érigé en la cathédrale de Tournay, en 1534, par Pierre Cottrel, cha-

---

de haute police sur les fours à chaux y situés ainsi qu'à Hallain, et qualité pour y poursuivre et appréhender les grands malfaiteurs.

Voyez au mot gîte *répertoire universel de jurisprudence.*

Voyez aussi cet ouvrage, vol. 27, *page* 436.

noine et archidiacre de Tournay, possède à Hallain un bonnier de terre.

L'hôpital Marvis à Tournay, possède au même lieu, onze cent quarante verges de terre labourable, occupées par Jean-Baptiste Descarpentrie; plus, douze cent quarante verges de même terre, occupées par François-Joseph Ansart, demeurant à Warchin.

L'abbaye de Saint-Amand possède également audit Hallain environ cent bonniers de terre.

Le bureau de bienfaisance de

Tournay y possède, à titre d'usurpation, mille verges de prairie, mesurant quatrevingt-six ares cinq centiares,

La fabrique de la paroisse de Notre-Dame, à Tournay, possède aussi audit Hallain, douze bonniers de terre, occupés par Charles Dion.

Le hameau d'Hallain a eu parmi ses seigneurs, la dame Emmo, sœur de l'évêque de Tournay, Wautier;

Les prévôts-jurés de Tournay, ayant décliné la juridiction des

juges ecclésiastiques des diocèses de Tournay et de Cambrai, en matière de dîme, un arrêt contradictoire du parlement de Paris du 23 juin 1484, maintint sur cette matière la jurisdiction ecclésiastique.

Le 12 juin 1676, la première colonne de l'armée française, commandée par le prince de Condé se mit en marche, passa l'Escaut sur un pont jetté au hameau d'Hallain et alla camper le même jour à Leuze.

On suivait au hameau d'Hallain la coutume de Tournay, la

mesure et les poids y étaient les mêmes.

Ce hameau compte plusieurs fours à chaux, ce qui fait qu'en été la température y est de deux dégrés plus chaude qu'à Tournay.

Hallain fait encore aujourd'hui (1832) partie de la dépendance de Tournay.

Voyez Andreæ catulli Tornacum nerviorum, *in*-4°., *pages* 44 *et* 45.

Carte de Tournay par Jaillot, *en* 1745.

Passim, état de la ville et du diocèse de Tournay, par Monsieur Erasme Hoverlant, mayeur des finances, page 36.

Calendrier du département de Jemmape, en 1807, *page* 208.

Organisation du diocèse de Tournay, page 43.

Histoire de Tournay; par Cousin, tome 4, *page* 50:

Les illustrations de la Gaule Belgique, par Jacques Deguise, édition de Paris, 1531, *in-folio, volume* 3, *page* 168.

Idem, recueil imprimé in-folio, sur Tournay.

Inventaire manuscrit des titres concernant Tournay, page 59.

Sanderi rerum Tornacensium, page 562.

Recueil des historiens de France, par Dom Boucquet, in-folio, volume 9, page 434.

Histoire de la campagne du prince de Condé en Flandres, page 15.

Voyez affiches de Tournay, année 1810, N°. 573, page 7, N°. 575, page 4.

Année 1811, *N°.* 720, *page* 2.

Voyez cet ouvrage, *volume* 11, *pages* 22, 23, 24, 25 195 *et* 197.

Volume 25, *page* 230.

Volume 62, *pages* 130 *inclus* 150, *article* village de Mourcourt.

Volume 7, *pages* 103 *à* 106.

Volume, 25 *pages* 223 *à* 288.

WARCHIN.

Le hameau de Warchin contient cent quarante-un bonniers de terre, et sa population, en 1794, était de cent soixante-huit habitans.

Il tient du levant au chemin

qui va de la chaussée de Tournay à Leuze, à la chapelle de Notre-Dame de pitié, et du midi à la chaussée de Tournay à Leuze, du couchant au ruisseau dit de Rumeguies et du nord au chemin venant d'Hérines et au bois de Breuze.

Son origine étimologique provient du mot celtique WER qui signifie *querelle*, *contestation* et du mot CHIN qui signifie *cense* c'est-à-dire *cense contestée*.

Le hameau de Warchin ou de *cense contestée* était connu et habité dès le neuvième siècle.

que on voit, dès 950, un Gossuin de Werchin ou Waschin obtenir deux fiefs de l'évêque de Tournay, Fulcher.

La seigneurie de Warchin fut vendue, avec celles d'Hallain et de Saint-Jean des chauffours et le bois de Breuze, à la ville de Tournay, au mois d'août 1289, par Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pôl et la comtesse Beatrixe, son épouse.

Le comte Joseph de Saint-Genois, dans ses droits primitifs du Hainaut, nous a transmis les limites de ces importantes ac-

quisitions faites par la ville de Tournay.

En ayant transcrit les textes au volume 87, pages 156 et suivantes de cet ouvrage, nous nous contenterons d'y renvoyer.

Lors de l'acquisition de Warchin, en 1289, ce hameau avait son magistrat et sa loi particulière, que les consaux laissèrent subsister ainsi jusqu'en 1333, époque à laquelle ils réunirent les magistrats et lois de Warchin Hallain et Saint-Jean des chaufours, au magistrat de la ville de Saint-Brice.

Les pères Chartreux du village de Chercq, lez-Tournay possédaient à Warchin une belle ferme contenant septante bonniers de terre.

Cette ferme, qu'on appelait *la ferme du bourlu*, fut achetée, en 1784, par le fermier Amand, après la suppression des chartreux.

Le marquis d'Ennetière, de Tournay, possède audit Warchin une ferme dite *du maret*, contenant environ vingt-huit bonniers de terre.

La fabrique de la cathédrale

de Tournay y possède trois bonniers douze cents verges de terre labourable.

A Warchin se trouve une chapelle sous l'invocation de Saint-Martin, de la dépendance (pour le spirituel) de l'église paroissiale de Rumegnies.

Se trouve aussi à Warchin depuis 1750, une superbe fabrique de pannes, ci-devant exploitée par Monsieur Verdure.

Les héritiers de celui-ci la vendirent, en 1797, à M. Delplanque-Cazier, marchand de houille

qui l'exploita quelques années et cessa ses payemens en 1805.

On suivait à Warchin la coutume de Tournay, le pot et le poids y étaient les mêmes qu'à Tournay.

La verge y mesure dix-neuf pieds de Tournay, selon le récensement fait par Renard, et dix-huit pieds deux pouces, suivant le rapport de la commission.

Le terrein de Warchin est fertile en quelques endroits et stérile en d'autres, le tabac y est de la seconde classe.

Le magistrat de Tournay, depuis l'acquisition qu'il fit de cette seigneurie, prit constamment à tâche d'y conserver ses hauteur et jurisdiction, car la douairière de Monsieur le comte d'Ennetières, ayant fait saisir les biens de son fermier *du maret* audit Warchin, sous le scel et commission du baillage royal de Tournésis, ledit magistrat se pourvut en nullité de cet exploit au conseil privé de Sa Majesté, par plainte du 14 mai 1622, et il fut maintenu dans ses droits de jurisdiction.

Par l'arrêté du comité de salut public, du 14 fructidor an 4,

qui donna une nouvelle division au territoire de la Belgique, le hameau de Warchin fut érigé en village, qui fait aujourd'hui partie du deuxième arrondissement de Tournay.

Sa population, en 1822, était de cent septante-neuf habitans.

Maire, M. Evrard; échevins, MM. Devaux et Lezennes; secrétaire, M. Delmarle.

En 1812, le village de Warchin était imposé comme suit :

Impositions foncières.	2314 41
A reporter	2314 41

Report.		2314 41
Personnelles et mobilières.		149 14
Portes et fenêtres.		120 46
Patentes.		33 17
- TOTAL.	fr.	2617 18

Le marc le franc y était la même année à vingt-cinq francs treize centimes.

Droits primitifs du Hainaut, par le comte Joseph de Saint-Genoix, pages 238, 239 *et* 264.

Organisation du diocèse de Tournay, en 1803, *page* 45.

État de la ville et diocèse de Tournay, par Monsieur Erasme Hoverlant, maïeur des finances, page 29.

Recueil des placards, pour servir à l'histoire de Tournay, appartenant à M. DeRasse Delafaillerie, vol. 7, *in-folio, page* 131.

Affiches de Tournay, année 1810, *N°.* 573, *page* 7.

Voyez cet ouvrage, volume 9, *page* 14.

Volume 14, *page* 156.

Volume 90, *page* 155, *article :* population de Tournay.

BETHOMÉ.

Le hameau de Bethomé, situé à Havines, fut détâché de la châtellenie d'Ath et réuni à l'administration de la ville de Tournay, par les articles 5, 6 et 7 de l'édit de Louis XIV, donné à Chambord le 16 octobre 1669.

La population de Bethomé, en 1794, était de cent quatre-vingt-cinq habitans et son périmètre est de soixante-quatre bonniers.

Ce hameau tient du levant au village de Gaurain, séparé par

un chemin qui conduit d'Antoing à Béclers, du midi au ruisseau de Ramecroix, du couchant au chemin d'Ath à Tournay et du nord au chemin qui conduit du rieu de Ramecroix au rieu de Rumegnies.

Bethomé est une seigneurie vicomtière relevant de la dignité de la trésorerie de la cathédrale de Tournay, et il se trouve un château qu'occupait le seigneur de ce hameau.

Le dernier seigneur de Bethomé fut l'avocat Tribou, mort en septembre 1790, fils du fameux

Tribou, seigneur de Godeboy, directeur des terres franches du Tournésis.

Le dernier bailli fut l'avocat Chaffaux, décédé en 1812 receveur du bureau des hopices de Tournay.

Un arrêt du conseil d'État du roi, en date du 2 mars 1704, attribua la jurisdiction de ce hameau, ainsi que celles de Constantin et du fief du Paradis, à Kain, au magistrat de Tournay.

Bethomé appartenait en 1580,

à noble homme Lepetit, seigneur de Bethomé, alors grand prévôt de Tournay.

Vers le milieu du 18e. siècle, cette seigneurie appartenait à Monsieur Verdure, riche négociant à Tournay, et que son fils vendit, en 1784, audit sieur Albert Tribou.

En 1811, les héritiers bénéficiaires de ce dernier la vendirent, par autorité de justice, avec le château et douze bonniers de terre, à Monsieur Farin, propriétaire à Tournay, qui en fit sa demeure, avec sa nombreuse fa-

mille de sept enfans jusqu'au mois de juillet 1827 ;

A cette époque il vendit ledit château de Bethomé avec environ quatorze bonniers de terre en dépendant, pour le prix de cinquante-deux mille francs, à M. le colonel Deflines, qui se propose de restaurer ce vieux castellarium. (petit châtelet.)

Quant à M. Farin, après avoir vendu ses meubles inutiles, il s'est retiré avec sa famille au local du béguinage, où il a obtenu du bureau dit *des hospices* un logement gratuitement et une pitance hebdomadaire.

La sœur de ce Monsieur Farin, est mariée à Monsieur le baron Léopold Lefebvre, l'un des membres dudit bureau des hospices et chevalier de l'ordre du lion Belgique.

La verge de Bethomé est la même que celle d'Havines, le bonnier de quatre cents-verges, la razière, le pot et le poids comme ceux de Tournay.

On suit à Bethomé la coutume du chef-lieu de Valenciennes pour les main-fermes, et les chartres du Hainaut pour les actions personnelles et les matières féodales.

Depuis l'arrêté du comité du salut public parisien, du 14 fructidor an 4, le hameau de Bethomé fait partie du village d'Havines.

Voyez recueil des édits enregistrés au parlement de Tournay, in-4°., volume 1er., page 75.

Voyez droits primitifs du Hainaut, par le comte Joseph de Saint-Genoix, pages 1005 et 1035.

Tarif métrique, par Renard, pages 508 et 545.

Voyez affiches de Tournay,

année 1810, *N°.* 621, *page* 1 *et* 2.

Coutumes du chef-lieu de Valenciennes, à la fin.

Voyez cet ouvrage, volume 62, *pages* 114 *à* 129, *article :* histoire du village d'Havines.

Volume 65, *page* 156, *article :* terres franches.

Volume 90, *page* 550, *article :* population de Tournay.

Carte de Tournay, par Jaillot.

CONSTANTIN.

Ce hameau, qui fait partie du

village de Kain, contient environ quarante bonniers de terre, et en 1794, sa population était de cent septante-un habitans.

Il tient du levant aux prairies communales de Kain, séparées par un fossé qui se jette dans l'Escaut, du midi à l'Escaut, du couchant au chemin qui conduit à Kain et du nord à un chemin qui conduit audit Kain.

Ce hameau fut réuni à l'administration et au pouvoir judiciaire du magistrat de Tournay,

par édit de Louis XIV, des 16 octobre 1669 et 2 mars 1704.

Ce hameau a, dit-on, reçu le nom de *Constantin*, de ce que l'on prétend que cet empereur romain y prit position avec ses troupes, lors de son séjour en Belgique.

Le hameau de Constantin appartenait, au 12 siècle, à l'abbaye de St.-Martin à Tournay, par suite de donation à elle faite, en 1092, par Rodulphe, avoué de Tournay, qui avait pratiqué des moulins tournant sur l'Escaut.

Ce fait est attesté par Hériman, auteur contemporain, dans l'his-

toire de la restauration de ce monastère dont il devint le prélat.

Depuis l'arrêté du comité de salut public, du 14 fructidor an quatre, le hameau de Constantin est réuni au village de Kain.

C'est un fief relevant du temporel de l'évêché de Tournay.

Un sieur Zybert, ancien officier du palatinat bavarois, qui était propriétaire de Constantin, mourut en 1814.

L'on y suivait la coutume du chef-lieu de Valenciennes pour

les main-fermes et la coutume du Tournésis pour les fiefs.

La verge y est de dix-neuf pieds de Tournay, d'après le procès-verbal, et selon le rapport de la commission, de dix-huit pieds deux pouces, le bonnier de quatre cents verges, la razière, le pot et le poids, comme ceux de Tournay.

Les biens communaux de Kain, dont partie est située au hameau de Constantin, (vendus d'après la loi spoliatrice de la grande nation parisienne, du 20 mars 1813) consistent dans les parties de terre suivantes :

1°. Septante ares quatre centiares, tenant à la veuve Bouviau, affermés à Jean-Baptiste Lecomte (par bail du 20 février 1808, pour un, quatre et sept ans, à l'échéance du 1er. octobre) pour trente-trois francs.

2°. Septante ares nonante-un centiares, tenant au bois de Breuze, affermés à la veuve Bouviau (par bail idem) pour trente-trois francs.

3a. Soixante-neuf ares cinq centiares, tenant à la chaussée de Renaix, affermés à la même pour nonante six-francs.

4°. Soixante-cinq ares quarante-

cinq centiares, tenant à la veuve Bouviau, affermés à Marc Berthe pour trente huit francs.

5° deux hectares cinq ares septante-cinq centiares, tenant à Joseph Salomon, affermés à Benoit Dupont pour nonante-six francs.

6° Un hectare trente-sept ares quatrevingt-sept centiares, tenant à Albert Dupret, affermés à Jean-Baptiste Lejeune pour soixante quatre francs.

7° Neuf ares quatrevingt centiares, tenant au bureau des hos-

pices de Tournay, affermés à Pierre-Joseph Lefebvre pour cinq francs.

8°. Seize ares soixante-deux centiares, tenant à la drève du varlois, affermés Pierre-Joseph Dumoulin pour huit francs.

9°. Un hectare trente-sept ares un centiare, tenant à Louis Boursier, affermés à Pierre-Joseph Lefebvre pour soixante-deux fr°.

10° Un hectare trente-un ares treize centiares, tenant à Jean-Baptiste Dupont, affermés

audit Lefebvre pour soixante-deux francs.

11. Vingt-six ares soixante-cinq centiares, tenant à Pierre-Philippe Lefebvre, affermés à Liévain Dewerpe pour sept francs.

12 Un hectare trente-huit ares soixante-neuf centiares, tenant à J.-B. Dupont, affermés audit Dupont pour soixante-quatre fr^s.

13. Un hectare six ares six centiares, tenant à Marc Berthe, affermés à J.-B. Berthe pour quarante-huit francs.

14° Quarante-huit ares qua-

rante-trois centiares tenant à Marc Berthe, affermés audit Berthe pour vingt-deux francs.

15. Un hectare cinquante-neuf ares trente centiares, tenant à Pierre-Joseph Lefebvre, affermés à Jean-Baptiste Berthe pour soixante-quatre francs.

16. Un hectare trente-quatre ares nonante-neuf centiares, tenant au bois de Breuze, affermés à Philippe Deroubaix pour soixante-quatre francs.

17. Deux hectares dix-sept ares cinquante-quatre centiares, tenant

à Louis Heuf, affermés à Marc Berthe pour cent un francs.

18. Vingt-quatre ares quarante centiares, tenant à la chaussée de Renaix, affermés à Marc Lefebvre pour onze francs.

19. Un hectare quatrevingt-cinq ares quarante-quatre centiares, tenant à Philippe Jorion, affermés à Louis Heuf pour quatrevingt-huit francs.

20. Un hectare vingt ares vingt-sept centiares, tenant à Marc Berthe, affermés à François Jorion pour cinquante-six francs.

21. Trois ares quarante-cinq centiares, tenant à l'hôpital Marvis, affermés à J.-B. Dardenne pour un franc cinquante centimes.

22. Deux ares trente-huit centiares, tenant au vieux fossé, affermés à François Evrard pour un franc.

23. Cinquante ares quarante-sept centiares, tenant à J.-B. Berthe, affermés audit Berthe pour vingt-quatre francs.

24. Vingt-cinq ares quarante-huit centiares, tenant à la veuve Derick, affermés à Benoit Dupont pour treize francs.

25. Soixante-huit ares quatre centiares, tenant à Benoit Dupont, affermés à la veuve Derick pour trente-quatre francs.

26. Vingt-cinq ares quarante-six centiares, tenant à Benoit Dupont, affermés à la veuve Derick pour treize francs.

27. Soixante-huit ares quarante-trois centiares, tenant à Gilles Thiébaut, affermés à Jean-Baptiste Dardenne pour trente-quatre francs.

28. Un hectare trente-quatre ares, tenant à la veuve Derick,

affermés à Pierre-Joseph Lefebvre pour soixante-six francs.

29. Un hectare trente-quatre ares quarante-trois centiares, tenant à Jean-Baptiste Dardenne, affermés à Pierre-Joseph Lefebvre pour soixante-six francs.

30. Trente ares dix centiares, tenant à Pierre-Joseph Lefebvre, affermés à la veuve Derick pour quinze francs.

31. Trente ares dix-sept centiares, tenant à Pierre-Joseph Lefebvre, affermés à Benoit Dupont pour quinze francs.

32. Trois hectares seize ares trente-six centiares, tenant à la veuve Derick, affermés à Jacques Lescallier pour cent cinquante-deux francs.

33. Septante-trois ares dix-neuf centiares, tenant à Omer Levatier, affermés à Aimable Secret pour trente-six francs.

Coutumes du chef-lieu de Valenciennes, à la fin.

Tarif métrique, par Renard, pages 512 *à* 546.

Historia restaurationis abbatiæ

Sancti Martini; Tornaci, per Herimanum hujus monasterii abbatem, *pages* 9, 30 à 40.

Carte et plan de Tournay, *par Jaillot*, *Paris*, 1745.

État de la ville et du diocèse de Tournay, *par Monsieur Erasme Hoverlant*, *mayeur des finances*, *en* 1661, *page* 29.

Recueil des édits enregistrés au parlement de Tournay, *in*-4°., *volume* 1er., *page* 75.

Droits primitifs du Hainaut, *par le comte Joseph de Saint-Genoix*, *page* 1028.

Voyez cet ouvrage, *volume* 1er., *page* 5.

Volume 3, *pages* 160, 183 *et* 285.

Volume 13, *page* 207.

Volume 56, *page* 114.

Volume 54, *pages* 14 *et* 15.

Volume 62, *pages* 152 *inclus* 300, *article* histoire de Kain.

Volume 65, *article* métropole de Cambray.

Voyez cet ouvrage, *année* 1790, 1er., *mars*, *vol.* 94, *page* 1846.

Item, *volume* 90, *page* 550, *année* 1794, 24 *novembre*, *article* population de Tournay.

FIEF DU PARADIS.

Ce fief, qui est situé à Kain près du hameau de Constantin, contient douze bonniers, et en 1794, sa population était de deux habitans.

Il fut détaché, ainsi que le hameau de Constantin en 1669, de l'administration du Tournésis, et fait partie du village de Kain depuis l'arrêté du comité du salut public parisien, du 14 fructidor an 4.

Voyez les autorités de l'article précédent.

Le fief du Paradis, appartenait, en 1780, à M Bonckaert, ancien secrétaire du chapitre cathédral de Tournay, et depuis représentant du comte de Nassau Corroy aux états du Tournésis.

Voyez cet ouvrage, vol. 90, *page* 550.

BOIS DE BREUZE.

Ainsi qu'on l'a vu, ce bois fut acheté en 1289, par le magistrat de Tournay, de Hugues de Châtillon, comte de St.-Pôl et de son épouse Beatrixe.

Ce bois contient deux cent

huit bonniers neuf cent nonante-trois verges, sans y comprendre le bois de Saint-Martin, ainsi que cela a été expliqué au vol. 3 de cet ouvrage, pages 134, 135, 195 et 196.

Le magistrat de Tournay y entretenait et soldait pour sa conservation six gardes forestiers.

Ce bois, qui est aujourd'hui défriché, tenait du levant au ruisseau de Rumegnies, du midi au chemin qui conduit du pont de la verte feuille au pont de la marionnette, du couchant au hameau de Bizencourt et du

nord aux villages de Melles et de Thimougies, séparés par le chemin qui conduit de Melles audit Thimougies.

On y remarque les châteaux de *Breuze*, de *bois denier* et de *Miraumont*, et au fond dudit bois de Breuze, vers le nord, se trouvait anciennement un hermitage, qui existait encore en 1745, à l'endroit dudit bois, appelé *le bosquet de Miraumont*.

D'après le plan tracé de ce bois, en 1803, ensuite d'ordre de l'administration de la ville de Tournay, par le géomètre

arpenteur, M. Allard, sous-inspecteur des forêts nationales, le bois de Breuze contenait :

1°. Cent vingt-deux bonniers treize cent soixante-une verges, mesurant cent soixante-sept hectares quatrevingt-neuf ares, vingt-cinq centiares, situés sur le village de Rumegnies.

2°. Quatrevingt-cinq bonniers douze cent vingt-sept verges, mesurant cent dix-sept hectares vingt-un ares soixante-huit centiares, situés sur le village de Mourcourt.

Ledit bois de Breuze, com-

pris ses défrichemens en 1803, donnait donc un total de deux cent huit bonniers neuf cent quatrevingt-huit verges, mesure de Saint-Brice, faisant deux cent quatrevingt-cinq hectares onze ares cinquante-quatre centiares.

En 1810, ce bois était frappé simultanément par les villages de Rumegnies et Mourcourt de trois mille trois cent soixante-deux francs nonante-trois centimes d'impositions foncières.

Les trois gardes forestiers, présentés par le maire de Tournay, à la nomination du conservateur des eaux et forêts, jouissaient

ensemble d'un revenu annuel de cinq cent nonante francs.

Les frais annuels du repeuplement de cette forêt portaient cinq cents francs, et les charges annuelles quatre *mille* quatre cent cinquante-deux francs *no*nante-trois centimes.

En 1810, son produit annuel donnait :

Haute futaie.	1626	62
La rabpe.	7602	»
TOTAL. fr.	9242	62

A déduire les

9243 62

charges annuelles,
portant. 4452 93

Boni annuel. 4789 70

En conséquence le produit net du bois de Breuze', en 1810, fut de quatre mille sept cent quatrevingt-neuf francs septante centimes, ce qui, réparti sur la masse, donne un produit annuel net de vingt-quatre francs au bonnier.

Il n'appartient donc qu'à de grands seigneurs de posséder ou d'acquérir des forêts, car à sup-

poser (et cette supposition a été trouvé véritable) que chaque bonnier du bois de Breuze vaut trois mille francs, d'après son revenu net de vingt-quatre francs, chaque bonnier ne donne pas un revenu d'un pour cent de sa valeur.

Avant le défrichement, une superbe et magnifique drève traversait le bois de Breuze dans toute sa longueur, drève qui séparait le territoire de Mourcourt d'avec celui de Rumegnies.

La ville de Tournay voulant acquitter ses dettes, les consaux d'icelle furent autorisés par octroi de l'impératrice Marie-Thérèse,

de procéder à cet effet à la vente dudit bois de Breuze.

L'ordonnance (juin 1754) qui autorise, s'exprime en ces termes :

« Les hauts follaix, ainsi que les » autres propriétés non boisées, » ont été laissés en pâturage à » l'usage de Tournay, jusqu'en » 1754, que par octroi, les con- » seaux de Tournay furent autori- » sés à vendre 1°. deux cent » quatre-vingt bonniers de bois, » appartenant d'ancienneté à la » ville et nommé *le bois de Breuze.*

2°. « Les seigneuries de War- » chin et de Rumegnies, voisi- » nes dudit bois et appartenant » aussi à ladite ville ;

3°. Les Warechaux et les communaux du follaix, situés dans » le même canton, ceux de la » Tombe et autres répandus dans » l'ancienne banlieue de ladite » ville ;

« S'ils ne trouvent plus convenables (les consaux) de donner ces parties en bail à long » terme, pour être défrichées, » afin que la ville puisse tirer » tous les fruits qu'elle se propose de ces aliénations, pour » l'extinction d'une partie de ses » rentes passives. »

En 1801, les maires de Kain et

de Rumilies voulurent troubler la ville de Tournay dans la paisible jouissance (de cinq cent cinq années) de ses propriétés à Rumilies et à la Tombe, mais après avoir plaidé, ils durent abandonner leur ridicule levée de boucliers.

Il parait que le bois de Breuze, ou si l'on veut, le chef-lieu de ce fief, était terre Flandres, puisque l'on voyait en 1794, le château de Breuze, situé à Mourcourt, être terre Flandres, relevant de la châtellenie de Lille.

Le bois de Breuze fut succes-

sivement vendu et défriché de 1819 à 1822.

Gilbert Garin, trésorier de la ville de Tournay, chargé de recevoir le produit de la vente du bois de Breuze, s'éclipse avec un capital de nonante mille francs ce qui fut constaté le 30 novembre 1821.

Il fut condamné par contumace, en 1822, par le tribunal correctionnel de Tournay, à deux ans de prison avec amende, restitution et frais.

La vente du bois de Breuze

avait été autorisé par arrêté du roi des Pays-Bas, des 21 juillet 1814 et 22 janvier 1818.

Le cahier des charges de la vente portait :

« Les adjudicataires devront » payer leur prix au receveur » municipal Garin, en quatre » payemens égaux, savoir, la » premier au comptant et les trois » autres d'année à autre avec cinq » pour cent d'intérêts.

« Le bien reste hypothéqué » jusqu'au payement total, d'après l'article 2102 du code » civil. »

Voyez cet ouvrage, volume 3, *pages* 134 *et* 195.

Volume 16, *page* 171 *et* 179.

Volume 52, *page* 284.

Volume 63, *page* 274.

Carte de Tournay et des environs, par Jaillot, 1745.

En 1775, la ville de Tournay arrenta pour cinquante ans, quelques petites parties du bois de Breuze, qui furent défrichées et mises en culture, avec impositions de six patards et demi au bounier.

Voyez cet ouvrage, vol. 62, *page* 320.

Volume 87, pages 156 et suivantes :

RÉCAPITULATION.

DE LA

TOPOGRAPHIE DE TOURNAY

ET

DE SES BANLIEUES.

La ville de Tournay compte dans l'enceinte de ses murailles cent vingt-sept bonniers neuf cent trois verges.

La population de Tournay, en 1687, était de 25,596 habitans,

en 1747 de 21,380 hab.
en 1795 » 23,584 »
en 1799 » 21,303 »

En 1822, Tournay possédait deux manufactures de porcelaines, (qui existent encore *aujourd'hui* 1832) l'une de la demoiselle Olimpe de Bettignies, quai de la magdelaine, et l'autre de M. Péterinck, quai du château.

Tournay possède aussi deux manufactures de tapis;

La première, de Messieurs Piat Lefebvre et fils, occupait sept milles âmes, dont quatre à Tour-

nay et aux environs, et trois mille environ dans l'Artois.

Cette fabrique, qui est établie au couvent des clairisses, sise rue de ce nom, paroisse Saint-Piat, est la plus belle en ce genre qui existe en Europe.

Depuis 1828, elle est cédée à MM. Schumacker et compagnie.

La deuxième appartient à M. Verdure, rue des jésuites.

Cette fabrique est belle, et ses ouvrages en sont beaux et bons, mais ils n'ont pas encore

atteint le fini et la beauté de la peinture et des couleurs de la première.

Les fabriques de bas, de la bonneterie en fil de laine et coton, qui existent dans Tournay, occupent plus de douze mille ouvriers des deux sexes.

L'on y voit aussi quelques fabriques de callemantes, de nankins, de bazins, de toiles peintes, de camelots, de molletons, de filature de coton et de filterie.

On porte à quatorze mille le nombre des ouvriers et ouvrières

domiciliés dans ses murs et qui sont employés à activer lesdites fabriques.

Le fleuve de l'Escaut traverse Tournay et la divise en deux parties inégales.

Celle de la rive gauche est la plus étendue, la plus belle et la plus populeuse.

Le quai, planté le long des deux rives de l'Escaut, d'un bout à l'autre de la ville, y forme une promenade saine et agréable.

Ces tilleuls, plantés en 1681,

sous Louis XIV, furent abattus en 1807 et replantés en 1808.

L'on a pratiqué depuis le bout du becquerel jusqu'aux écluses de l'arsenal, deux belles allées bien plantées, à l'usage exclusif des promeneurs piétons.

Tournay avait, avant le régime décimal introduit par la France, en 1793, ses poids et mesures particuliers.

Les échevins de Tournay veillaient par l'un deux, appelé *le boursier*, à ce que les poids soient justes.

Le bonnier de Tournay était de quatre cents grandes verges, et la verge de vingt pieds.

La verge du chapitre cathédral de Tournay, de dix-neuf pieds, de la châtellenie de Lille, de vingt pieds, de l'échevinage de Tournay, de dix-huit pieds six pouces, de franc-aleu Tournésis, dix-huit pieds deux pouces, des terres côtieres du Tournésis, dix-huit pieds deux pouces, Flandres de Lille, vingt-un pieds neuf pouces, fief de royaume à Maulde, (en Hainaut) et Béclers, (Tournésis) dix-huit pieds six pouces,

royaume du Tournésis, dix-huit pieds deux pouces, franc en père du Tournésis, dix-huit pieds six pouces terres côtieres de Lille, dix-neuf pieds, enfin Tournay, rive gauche de l'Escaut, de dix-huit pieds six pouces.

Depuis 1746, Tournay a une salle de spectacle, en la rue perdue;

Le plafond, peint à fresque par *Dendrillon*, y est justement admiré des connaisseurs.

Le menuisier Douay, qui a donné une nouvelle distribution

à ce théâtre, a totalement manqué son opération, car les loges et les couloirs y sont trop étroits de même que les escaliers, qui sont absolument étranglées et très peu larges.

On avait bâti au vauxhall, au bas de la même rue, un petit théâtre où des amateurs s'exerçaient et y donnaient des opéras et des comédies avec succès, mais à prix d'argent, pour les sociétaires.

Les directeurs de cet établissement ne rendirent point leurs

comptes, de manière qu'il tomba en inactivité.

Depuis le mois de juin 1830, ce local du vauxhall forme le cabinet ou *café* dit *littéraire*, qui était antérieurement situé rue des maux et dont nous avons parlé plusieurs fois en cet ouvrage.

Nous donnons ici le périmètre de Tournay et de ses environs.

La ville de Tournay compte dans ses murs, . 127 bon. 9a3 verg.

ANCIENNE BANLIEUE. (rive gauche.)

Le faubourg de Valenciennes compte 101 bon. 975 verg.

Celui de St.-Mart.	245 b.	750 v.
— de Lille.	281 »	235 »
— du Maire.	104 »	666 »

BANLIEUE DU MOYEN AGE.
(rive gauche.)

Orcq.	87 bon.	150 verg.

NOUVELLE BANLIEUE. (rive gauche.)

Chercq.	238 b.	200 verg.
Calonne.	171 »	900 »
St.-Maur.	250 »	1000 »
Quart de Marq.	89 »	800 »
Froyennes.	353 »	»
Quart de Chin.	97 »	»
Ère.	382 »	1400 »

recherchés de l'étranger de même que les arbres fruitiers, que les étrangers y viennent acheter avec affluence, le tabac y est de la première qualité et donne sur cent pieds carrés, cinq kilogrammes neuf hectogrammes.

Le prix du tabac à livrer à la régie des droits réunis, fut fixé par un arrêté du préfet de Jemmappes, pour l'arrondissement de Tournay, première qualité, à 91 francs le kilogramme, deuxième qualité, 79 francs, et la trosième qualité, cinquante-un francs.

Après la prise de Tournay par Louis XIV, le 24 juin 1667, le lit de l'Escaut, qui traversait cette ville, fut retréci et borné par des quais bâtis en pierres de tailles, en 1681.

L'évêque de Tournay, y avait conservé jusques lors, des moulins sur ce fleuve, à l'endroit où est actuellement bâtie la rue de la triperie, près de la rive de l'Escaut, ci-devant paroisse de Saint-Pierre.

Le magistrat de Tournay, ayant fait construire en cet endroit en 1810, les bâtimens qui forment

aujourd'hui ladite rue de la triperie, le magistrat pour indemniser l'évêque de Tournay de la perte de ses moulins, s'obligea de payer, annuellement et à perpétuité, aux évêques de Tournay, une rente foncière, payable à la Saint-Rémi, (1er octobre) consistant en une keultre (soutane) de prêtre, évaluée en 1788, à une somme de vingt-sept florins six patards six deniers.

Il est constaté par les anciens dénombremens du temporel de l'évêché de Tournay :

Qu'il lui appartenait deux mou-

lins à bled, tournant en un corps, avec la maison et édifices, situés sur la rivière de l'Escaut, vulgairement appelés *les moulins de l'évêché*, vers la rue (actuelle) de la triperie, tenant anciennement d'un côté à la rive gauche de l'Escaut, d'autre au moulin de Jean Isbecque et de troisième côté à l'héritage des hoirs d'Antoine Mavieux.

Suivant lesdits anciens dénombremens, ladite ville de Tournay doit encore auxdits évêques une rente annuelle et foncière de trente-deux livres dix sols, valable trente-quatre livre qua-

terne sols trois deniers Flandres, échéance du 1er mai.

L'évêché de Tournay possédait encore plusieurs autres rentes foncières, dont nous avons déja parlé en cet ouvrage.

Il est notoire que dès la fin du sixième siècle, les évêques de Tournay étaient hauts justiciers en cette ville et district, d'après la chartre donnée en 575, par Chilpéric 1er., petit-fils de Clovis, à Chrasmer, évêque de Tournay, de sorte que tous les exploits judiciaires de-

voient s'afficher à l'extérieur du palais épiscopal.

C'est par suite de l'ancienne souveraineté des évêques de Tournay sur cette cité et ses banlieues, que ces prélats y étaient propriétaires des fortifications et des portes de la ville, ce qui leur valut diverses rentes foncières, savoir :

Philippe de Bouchain, au lieu d'Allard de Hottez, maître maçon, à cause de la maison située près de la vieille porte de Saint-Piat, tenant au local de la fondation

pieuse des anciens bourgeois, doit un rente foncière d'une keultre de prêtre et d'une fourche en prés, évaluées à dix-neuf sols quatre deniers, échéant à la Saint J-B. et payable de deux en deux ans.

Plus en la rue capon, aujourd'hui rue de la tête d'or, (*) doit François Damortier, marchand, successeur d'Adrien Passé, à cause de sa maison et héritage y situés, à l'évêque de Tour-

(*) C'était à cet endroit qu'était la porte de la poterie, près la rue de Paris aujourd'hui 1832.

nay, une rente foncière, consistant en une keultre de prêtre et une fourche en prés, évaluées à dix-neuf sols quatre deniers, échéant annuellement à la St. Jean-Baptiste.

Plus l'office du réfectoire de la cathédrale de Tournay, doit à son évêque, une rente foncière, consistant en deux keultres de prêtre, évaluées ensemble à trente-huit sols neuf deniers, à l'échéance du premier mai, et ce à cause du terrein arrenté par lesdits évêques audit chapitre, faisant le coin de la rue

ancienne de *l'ornerie*, aujourd'hui 1832, faisant le coin de la rue des chapelliers.

Plus les héritiers du sieur Hague, au lieu du sieur *Prayé*, doivent par an, audit évêque de Tournay, au terme de Saint-Rémi, une rente foncière et perpétuelle de six florins dix-sept patards, un denier, à cause d'une maison située audit Tournay rue des puits-leau (Baudain) ayant pour enseigne *l'écu d'or*, laquelle tient par bas dans sa direction vers l'église paroissiale de Saint-Piat, à

la maison de Réné Midavaine, ayant pour enseigne *le cocq hardi*.

Ledit Philippe Bouchain doit en sus audit seigneur évêque de Tournay, à cause d'une autre maison située en ladite ancienne rue *capon*, à Tournay, une rente foncière, consistant en une keultre, (*) évaluée par an à quatre patards trois deniers une obole.

Plus doit audit évêque de Tour-

(*) Keultre alias *culcitra*, surtout, habit en forme de soutane de prêtre.

Voyez Ducange, vocabulaire, au mot Culcitra.

nay le sieur Habbelinck, au lieu de M. le baron de Cazier en action de la dame son épouse, cette dernière au lieu de M. Scacopman, conseiller pensionnaire de Tournay, doit une rente foncière consistant en une *keultre de prêtre*, payable à la Saint-Rémi, et évaluée pour chaque année à quatre patards trois deniers et une obole, à cause de sa maison située proche l'église paroissiale St-Pierre, portant pour enseigne *le grand noble*.

Plus Alexandre Dufour, au lieu du sieur Zibert avocat, doit audit evêque, à cause de sa maison

située sur la grande place de Tournay, vers le beffoi, tenant aux demoiselles Loir, une rente foncière, consistant en un chapon évalué à dix patards.

Plus les héritiers de Monsieur l'abbé Gilquin, l'un des chapellains de hautes formes de la cathédrale de Tournay, doivent à cause de trois maisons joignantes, situées en la rue des tanneurs, paroisse de St.-Brice, une rente foncière de dix-sept patards trois deniers, échéant à la Noël.

Ledit seigneur évêque de Tour-

nay a conservé le droit de prélever un hotteau de sel, sur cent razières de sel chargées sur des bâteaux qui montent ou descendent l'Escaut, à Tournay, et ce à l'encontre de la bonne maison de la vallée d'Orcq et à l'encontre de l'hôpital de Saint-Jacques, situé en la paroisse de Sainte-Catherine, audit Tournay, co-panchonniers dudit droit.

Revenant aux mesures et poids de Tournay, on y mesurait les terres, à la petite verge de neuf pieds.

La verge de la nouvelle ville,

dite *de Saint-Brice*, mesurait dix-neuf pieds six pouces.

La toise de Tournay était de six pieds, le pied d'onze pouces, le pouce de douze lignes et la ligne de douze points.

Quant au bonnier, il mesurait seize cents petites verges.

La razière de Tournay et du Tournésis contenait huit hotteaux, le hotteau douze bassinets, le pot deux pintes et la pinte quatre potées.

La livre des pharmaciens se

divisait en deux marcs, le marc en huit onces, l'once en huit dragmes, le dragme en trois scrupules et le scrupule en vingt grains.

La livre de Tournay, poids marchand et de mercerie contenait seize once, l'once vingt grains.

Un kilogramme fait deux livres cinq onces 4;32 d'once et septante-trois centièmes d'un grain, poids de Tournay.

La razière de Tournay, pour le froment, pèse un kilolitre (un muids) seize heclolitres (septiers)

treize decalitres (boisseaux) et septante-deux litres (pintes)

La razière de Tournay, pour l'avoine, l'orge et le scourgeon y était de treize hotteaux, et pour les charbons de terre, les graine, le sel et la chaux, elle était de huit hotteaux.

La razière, pour le charbon de bois, contenait deux kilolitres (muids) douze hectolitres (septiers) quatrevingt-six décalitres (boisseaux) et quarante-deux litres (pintes.)

Tournay payait en 1782, savoir :

Impositions foncières dans ses murs.	8799	13	6
Ancienne banlieue.	1250	»	»
Nouvelle banlieue.	1708	»	»
Total onze mille sept cent cinquante-sept florins 13 patards six deniers.	11,757	13	6

D'après un apperçu des dettes de la ville, arrêté dans la séance du conseil municipal, en date du 1er. juin 1810, sa dette montait à onze millions huit cent mille trente francs cinquante-cinq centimes.

En 1793, l'imposition foncière, pour l'ancienne banlieue de Tournay, consistant en une somme de sept cents florins (faisant quatorze cents livres) était divisée en douze quartiers, dirigés chacun par un juré.

Ces quatorze quartiers étaient divisés en première et deuxième classes.

La première classe contenait les cinq quartiers Flandres de l'ancienne banlieue, situés à la rive gauche de l'Escaut, savoir :

1°. Faubourg de Valenciennes.

2°. Faubourg de Saint-Martin.

3°. —— de Lille.

4°. —— des sept-fontaines.

5°. Et village d'Orcq.

Ces quartiers payaient la répartition pleine de cette imposition.

Quant aux quartiers situés à la rive droite de l'Escaut, qui sont :

Le Bruisle,

La Tombe,

Rumegnies,

Bisencourt,

Faubourg de Morel,
Allain
et Warchin,
ils payaient un quart de moins que les cinq quartiers de Flandres, situés à la rive gauche, et ce pour l'imposition d'un vingtième nouvellement assis portant quatorze cents livres, de manière que lesdits cinq quartiers Flandres supportaient mille cinquante livres et les sept quartiers Hainaut trois cent cinquante livres;

Cela faisait pour chacun desdits quartiers Hainaut une im-

position foncière de quatorze patards au bonnier, plus seize patards au bonnier, pour l'imposition d'un vingtième nouvellement assis, en vertu d'assentiment des trente-six bannières de Tournay, en date du 20 novembre 1793

En telle sorte que ces deux impositions foncières réunies, le contingent, par exemple du faubourg Morel, en 1793, était de quatre cent soixante-cinq livres deux sols six deniers, celui du hameau d'Allain de trois cent six livres un patard trois deniers.

Pour ce qui est encore de l'an-

tienne banlieue, les consaux de Tournay, par résolution du 25 février 1766, en exécution de l'édit de Marie-Thérèse, du 8 juillet 1765, frappèrent ladite ancienne banlieue :

1°. D'un somme de douze cent soixante livres pour faire face aux frais de charois faits durant la guerre.

2°. D'une somme de huit cent trente une livres onze sols d'imposition foncière et vingtième.

3°. D'une somme de deux mille

cinquante livres pour dons gratuits accordés à Sa Majeté.

4° D'une somme de deux cent quarante-cinq livres, imposée spécialement sur le quartier dit *faubourg de Lille*, d'après la proportion d'un quart de moins, imposé sur chaque des sept quartiers Hainaut, que sur les cinq quartiers Flandre, de telle manière qu'en ladite année 1766, chaque bonnier de chacun des cinq quartiers Flandres était frappé d'une imposition foncière de cinq livres neuf patards, sauf le quartier de Lille, frappé d'une livre en sus au bonnier, c'est-

à-dire de six livres neuf patards, chaque bonnier de sept quartiers Hainaut frappé de quatre livres six patards..

FIN DU VOLUME 102 *ET DERNIER VOLUME.*

Je

Je termine ici cet ouvrage, qui comprend cent deux tomes qui se divisent et comprennent réellement cent quatorze volumes; les discours sur les seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles manquent, parce qu'à l'âge de septante-cinq ans, je ne puis plus lire (parlant avec exactitude) les dates indispensables pour la composition desdits discours.

Cet ouvrage est le fruit de cinquante-deux ans d'étude, recherches et du travail le plus pénible; il me coûte tant en frais d'impressions qu'en achats de

livres et de manuscrits, la somme de cent mille francs et l'opposition acharnée des *triumvirs*, des *pédilluvistes*, des *bronbons*, des *quéquéqué*, des *kirikiki*, des *correctissimes*, des *médiocres rampans* et de tous les frêlons de la république des lettres, qui n'ont pu parvenir à faire défendre l'impression de cet ouvrage, mais qui ont réussi à en éloigner tous les souscripteurs.

Je fais imprimer ma table de matières en deux volumes, même format que l'ouvrage et qui formeront les volumes 103 et 104.

Je sais que des imprimeurs joints à des hommes de lettres, de Bruxelles, se proposent de contrefaire mon ouvrage, car c'est ainsi que des imprimeurs de Bruxelles contrefont tous les bons ouvrages, composés par des auteurs francais, italiens, allemands et anglais.

Ce brigandage, qui ruine depuis si long-temps les auteurs des bons ouvrages, reste malheureusement impuni, et il serait à désirer pour l'honneur mutuel des nations civilisées de l'Europe et des potentats qui la gouvernent, que ce monopole vienne enfin à

cesser, car il n'est pas plus permis de voler un auteur que de voler un particulier quelconque; or est-il que, puisqu'on rend de puissance à puissance un voleur ou un banqueroutier, il est juste aussi qu'on punisse les contrefacteurs des ouvrages d'un auteur, et que celui-ci soit indemnisé; il est même honteux pour l'Europe civilisée, que cette mesure aussi juste qu'indispensable, n'ait pas été prise jusqu'ici, de manière à empêcher que les contrefacteurs et imprimeurs s'enrichissent aux dépens des auteurs qu'ils appauvrissent.

Prêt à descendre dans le tom-

beau, je laisse de mon mariage deux garçons et deux demoiselles, qui réunissent aux grâces de la figure, un bon cœur, de l'amabilité et d'heureuses dispositions. Après mon décès ces quatre infortunés vont être en proie à la rage constante et envieuse des ennemis de leur père ; j'implore pour eux la miséricorde divine, à l'aide de laquelle j'ose espérer que le prince qui nous gouverne, voudra bien les prendre sous sa protection tutélaire.

C'est la grâce que je lui demande, et à vous, amis lecteurs, adieu, et à revoir dans L'ÉTERNITÉ.

ERRATA

du volume 102.

Page 7, ligne 7, au lieu de *curtriaceus*, lisez *curtracensus*.

8, ligne 15, au lieu de *seccessit*, lisez *excessit*.

9, ligne 15, lisez de Saint-Amand vivant *au* 7e. *siècle*.

29, ligne 14, lisez c'est le plus *fertile*.

53, ligne 1, au lieu de mars 1812, lisez *mars* 1813.

61, ligne 3, lisez *Toussaint*.

ERRATA.

114, lignes 2 et 3, au lieu de *Berrelart*, lisez *Beddelart*.

123, ligne 14, lisez *ferrugineuse*.

124, ligne 1, au lieu de dignataire, lisez *dignitaire*.

143, ligne 5, lisez qui est de la *recette à vie*.

144, ligne 13, au lieu de coutume de Tournay, lisez *coutume du Tournésis*.

167, lignes 10 et 11, lisez *reconstruisit*.

170, ligne 2, au lieu de 1069, lisez 1669.

ERRATA.

200, ligne 4, supprimez *là*.

202, ligne 4, lisez *affermés à*.

212, ligne 3, au lieu de *Leuæ* lisez *Lucæ*.

215, ligne 10, lisez *Willemeau*.

236, ligne 2, lisez *de ce village*.

228, ligne 1, lisez *terre vaine*.

240, ligne 10, lisez *l'abbé*.

280, ligne 13, au lieu de *Denaint* lisez *Desaint*.

360, ligne 7, lisez *affermés*.

ERRATA.

376, ligne 1, lisez les *Warechaix*.

393, ligne 11, lisez *rive gauche*.

393, ligne 16, au lieu de 1810, lisez 1686.

FIN DE L'ERRATA.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06560 5076

A 529194